



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 321 034,20 €
Siège social : 3-5 rue Paul Cézanne - 75008 PARIS
494 765 951 R.C.S Paris

Offering Circular

Admission par cotation directe sur
ALTERNEXT de NYSE-EURONEXT Paris
1 Mars 2010

AVERTISSEMENT

Cet Offering Circular est réalisé dans le cadre d'une opération réservée à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext d'Euronext Paris S.A., a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4^e du II article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Invest *Securities*
Corporate Finance
LISTING SPONSOR

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de Invest Securities ainsi que sur le site internet d'Alternext (www.alternext.fr), et sur le site de l'émetteur (www.agrogeneration.com)

Rappel : Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Vu le code des assurances ;
Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;
Vu le code de la mutualité ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance no 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;
Vu l'ordonnance no 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;
Vu la loi no 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu la loi no 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;
Vu la loi no 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, Décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. – I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1o Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 511-1 ;

« 2o Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3o Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4o Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5o Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6o Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7o Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8o Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9o Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10o Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11o Les compagnies financières Holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12o Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13o La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14o Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15o La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16o Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17o Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18o Les intermédiaires en marchandises ;

« 19o Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1o Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le Conseil de Surveillance, par le Directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2o Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1o Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2o Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

* * *

RESUME DE L'OFFERING CIRCULAR

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

A.1 INFORMATIONS GENERALES ET ACTIVITES

AgroGeneration exploite trois sites agricoles totalisant plus de 20.000 ha sur les terres noires situées au nord de l'Ukraine. AgroGeneration n'est pas propriétaire des terres, mais détient des baux à long terme d'une durée moyenne de 20 ans. La Société produit et commercialise des céréales et des oléagineux destinés à l'alimentation humaine et animale. Sa stratégie de développement s'appuie sur les axes suivants :

- Une maîtrise foncière dynamique visant à constituer des exploitations agricoles de 5 000 à 10 000 hectares
 - (i) Par l'acquisition de sociétés disposant déjà d'au moins 5.000 ha en baux de terres agricoles de bonne qualité situées exclusivement dans la zone des terres noires et bénéficiant d'une pluviométrie supérieure à 550 mm d'eau par an.
 - (ii) Ou bien par l'agrégation de terres périphériques aux fermes existantes.

Ces superficies d'exploitation constituent la taille critique qui permet de mutualiser à faible coût les matériels agricoles et un management complet qualifié.

- La mise en place dans chaque exploitation d'un management mixte local et français expérimenté, à même d'optimiser et de conjuguer les connaissances du terrain et les expertises agro techniques de ses membres.
- La mise en œuvre de techniques agricoles éprouvées, notamment des techniques de culture semi-intensive minimisant le travail du sol avant les semis (sans labour - *no till farming*), reposant sur les modèles de production similaires à ceux développés dans les grandes plaines d'Amérique du Nord ou en Argentine.
- La maîtrise de la chaîne de valeur en aval de la production en investissant dans les moyens de nettoyage, séchage et stockage des productions afin de capter la marge attachée à ces activités et de sécuriser / optimiser la vente de la production au moment où les prix sont les plus élevés.

A.2 INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros et extraites des données consolidées de la Société au 30 juin 2009 (6 mois) établies en normes IFRS.

Les informations financières sélectionnées sont les suivantes:

Bilan simplifié

Consolidated balance sheet 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Non-current assets	8 985	6 772	9 594	1 214
<i>including Intangible asset and land use rights</i>	2 166	1 805	2 480	524
<i>including Property, plant and equipment</i>	5 784	4 111	3 936	647
<i>including Other current asset</i>	0	0	3 004	0
Currents assets	10 442	7 308	16 004	2 030
<i>including Biological assets</i>	3 919	1 436	961	286
<i>including Trade and other receivable</i>	4 073	1 950	1 942	778
<i>including Cash and cash equivalent</i>	1 994	2 777	12 047	676
Total assets	19 427	14 080	25 598	3 244

In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Equity	8 524	5 268	13 725	-669
Non-current liabilities	1 170	422	345	569
<i>including Borrowings</i>	1 165	390	345	0
Current liabilities	9 733	8 390	11 528	3 344
<i>including Borrowings</i>	2 588	2 903	2 060	507
<i>including Trade and other payables</i>	5 890	4 798	7 213	2 833
<i>including Bank overdraft</i>	1 039	10	2 214	0
Total equity and liabilities	19 427	14 080	25 598	3 244

Compte de résultat simplifié

Consolidated Income Statement 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
<i>Revenue</i>	771	3 235	701	0
<i>Changes in fair value</i>	-1 884	0	0	0
<i>Cost of sales</i>	-1 008	-4 695	-448	0
Gross profit	-2 082	-1 422	310	0
<i>General and administrative expenses</i>	-1 368	-5 657	-2 533	-938
Profit and loss before income tax	-3 435	-8 979	-3 037	-924
Profit and loss	-3 267	-8 750	-2 924	-776

Flux de trésorerie au 30/06/2009

Consolidated Statement of Cash Flows 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
<i>Cash flows from operating activities</i>	-1 111	-6 254	-2 652	-792
<i>Cash generated from working capital</i>	-2 183	-3 695	-2 404	1 580
Net cash flows from operating activities	-3 294	-9 949	-5 056	788
Net cash flows used in investing activities	-1 148	-7 734	-2 892	-212
Net cash flows generated from financing activities	2 659	19 898	17 118	100
Net movement in cash and cash equivalents	-1 812	2 091	9 157	676
<i>Cash and cash equivalents at beginning of period</i>	2 767	676	676	0
<i>Cash and cash equivalents at end of period</i>	955	2 767	9 833	676

A.3 RESUME DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits en détail au paragraphe 4 de l'Offering Circular avant de prendre leur décision d'investissement, et notamment:

Risques climatiques et phytopathogènes: L'agriculture est une activité fortement exposée aux risques climatiques et phytopathogènes qui influent fortement sur le niveau des récoltes. De mauvaises conditions climatiques peuvent réduire les possibilités de planter ou de moissonner dans les délais nécessaires.

Risques de marché et de fluctuation des cours: Depuis quelques années les marchés agricoles sont marqués par une très grande volatilité des prix, lesquels dépendent des cours mondiaux qui se forment essentiellement sur les bourses des produits agricoles.

Risques Pays: L'Ukraine sort lentement d'une économie centralisée et planifiée pour s'orienter vers une économie de marché. Bien que des progrès certains aient été réalisés depuis l'indépendance en matière de réformes économiques, politiques et juridiques qui ont amené le pays à devenir membre de l'OMC, certains éléments essentiels au cadre juridique et réglementaire d'une économie de marché manquent encore. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'une économie de marché totalement libre et un marché des capitaux transparent soient bien établis en Ukraine.

Risques de marché émergent: L'Ukraine est considérée comme un « marché émergent » où les évolutions politiques, économiques ou sociales peuvent être sujettes à des changements inopinés rendant rapidement obsolètes certaines informations du présent document.

Risques juridiques: L'Ukraine manque actuellement d'un système juridique complet lui permettant de promouvoir et de consolider une économie de marché stable. Les lois fondamentales ukrainiennes sont relativement récentes, non testées, susceptibles de changement et sont souvent caractérisées par des ambiguïtés et des incohérences. Bien que le rythme de changement du cadre législatif ukrainien soit rapide, plusieurs lois fondamentales sont encore en cours de discussion ou d'adoption par le parlement ukrainien.

Incertitudes liées aux baux agricoles en Ukraine: Le droit d'occuper et d'utiliser la terre est assujetti à la signature d'un bail agricole et n'est acquis que sous la condition de son enregistrement au cadastre. Les terres agricoles sont louées directement ou indirectement auprès de nombreux bailleurs propriétaires. La durée d'un bail varie usuellement entre 5 et 40 ans avec une moyenne autour de 20 ans. Le bail peut être résilié dans certaines circonstances notamment dans le cas où un jugement sanctionne un manquement aux termes du contrat de bail et dans le cas d'une expropriation par le gouvernement. Existe également le risque d'un non renouvellement à l'expiration du bail. Bien que la Société dispose d'un droit prioritaire au renouvellement, le niveau du nouveau loyer pourrait ne pas être économiquement supportable.

Risques de dépendance: Le partenariat avec Champagne Céréales crée une relative dépendance de la Société vis-à-vis de Champagne Céréales. En cas d'interruption de ce partenariat et de suspension des prestations qui l'accompagnent, la Société se trouverait contrainte de réorganiser l'approvisionnement des ressources et des moyens actuellement fournis par Champagne Céréales.

B. INFORMATION CONCERNANT L'OPERATION

AgroGeneration a demandé l'admission sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris par opération de placement privé préalable de titres nouveaux, conformément à l'article 3.2 des règles d'Alternext.

B.1 RAISON DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT DE L'EMISSION

L'Offre et l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris sont destinées notamment à permettre à la Société de poursuivre son développement de manière autonome en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, et plus généralement, d'accroître sa notoriété.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté au financement du développement de la Société.

B.2 MODALITES DE L'OPERATION

Structure du Placement

Préalablement à l'admission et sur la base d'un prix de 1,80 €, il a été procédé à un Placement Privé auprès d'Investisseurs Qualifiés d'un montant de 12 029 265 €, portant sur 6 682 925 actions nouvelles.

La Société a également reçu, en plus des montants indiqués ci-dessus, des engagements fermes et définitifs pour:

- 255 774 € représentant 141 930 actions nouvelles au prix de 1,80 €/ action

- 2 000 000,34 € représentant 1 075 269 actions nouvelles au prix de 1,86 €/action
- Les augmentations de capital relatives à ces engagements seront réalisées dans les 3 mois suivants l'admission des titres sur le marché Alternext.

Actions faisant l'objet de l'offre

Nombre de titres avant le Placement Privé	19 737 759 actions
Nombre de titres nouveaux émis dans le cadre du Placement Privé	6 682 925 actions
Nombre de titres nouveaux à émettre après l'admission des titres*	actions
Date de jouissance des titres	1 janvier 2010
Nature et forme	Au porteur ou nominatif
Prix de l'action	1,80 €
Valeur nominale	0,05 €
Code ISIN	FR 001 064 14 49
Code Mnémonique	ALAGR
Code CFI	ESVTFN

*Titres à émettre suite aux engagements reçus (cf. "structure du Placement")

Garantie

Néant.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

C.1 INCIDENCE DE L'OFFRE SUR LE NOMBRE DE DROITS DE VOTE

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer à 0,75 %.

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles et des actions à émettre suite aux engagements reçus (cf. "structure du Placement") verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer à 0,71%.

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles et des actions à émettre suite aux engagements reçus (cf. "structure du Placement") et après exercice de la totalité des titres donnant accès au capital, verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer 0,64 %.

C.2 INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Sur la base du prix de souscription de 1,80 € par Action, les capitaux propres consolidés de la Société (part du Groupe) s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission	Restant à émettre*
Capitaux propres consolidés au 30 juin 2009 (k€)	8 524	20 553,27	22 808,74
Nombre d'actions existantes	19 737 759	26 420 684	27 637 883
Capitaux propres consolidés au 30 juin 2009/ actions (k€)	0,43	0,78	0,83

*Titres à émettre suite aux engagements reçus (cf. paragraphe 26.3.3)

C.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION

Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain (tant qu'il sera salarié et/ou mandataire social de la Société) s'engagent irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration, et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.

- ii. 80% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus. Il est toutefois précisé que pendant ces 6 mois, Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain pourront vendre 20% des actions qu'ils détenaient avant le 31 janvier 2010 à la condition express que lesdites cessions soient réalisées à un cours supérieur à 120% du cours d'introduction.

Aloe Environment Fund II, A Plus Finance, Champagne Céréales et LESS Agro Ltd, se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. aucun engagement à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Pierre-Antoine Grislain, Olivier Duverdier, Alexandre Joseph, Pierre Bordenave, Asad Lapsh, Jérôme Knaepen Loons SA, Edouard Renault et Philippe Sirugue se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. aucun engagement à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Ces engagements ne s'appliquent pas à toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion.

C.4 INTENTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il est précisé que les principaux actionnaires de la Société suivants ont participé au placement privé:

- Gravitation Développement SAS pour un montant de 3,5 M€
- Aloe pour un montant de 904 k€
- Aplus Finance pour un montant de 500 k€
- LESS Agro pour un montant de 95 k€

D. MODALITES PRATIQUES

D.1 CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Clôture du Placement	mercredi 10 février 2010
Accord du Comité de NYSE-Euronext	mardi 16 février 2010
Certificat de dépôt des fonds est transmis à la Société	Mardi 23 février 2010
Directoire d'AgroGeneration constant l'Augmentation de Capital	Mardi 23 février 2010
Avis NYSE-Euronext est publié	Mercredi 24 février 2010
Première Cotation	Lundi 1 mars 2010

D.2 ETABLISSEMENT EN CHARGE DU SERVICE DES TITRES:

BNP Paribas Securities Services

Grands Moulins - Rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Tél : 01 42 98 76 42

D.3 MISE A DISPOSITION DE L'OFFERING CIRCULAR

Invest Securities

Monsieur Eric d'Aillières

126 rue de Réaumur - 75002 PARIS

Tél : 01 44 88 77 88

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de Invest Securities, sur le site internet d'Alternext (www.alternext.fr) et sur le site de l'émetteur (www.agrogeneration.com).

SOMMAIRE

RESUME DE L'OFFERING CIRCULAR.....	4
A. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	4
A.1 INFORMATIONS GENERALES ET ACTIVITES	4
A.2 INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	4
A.3 RESUME DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES.....	6
B. INFORMATION CONCERNANT L'OPERATION.....	6
B.1 RAISON DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT DE L'EMISSION.....	6
B.2 MODALITES DE L'OPERATION	6
C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL	7
C.1 INCIDENCE DE L'OFFRE SUR LE NOMBRE DE DROITS DE VOTE	7
C.2 INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	7
C.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION	7
C.4 INTENTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	8
D. MODALITES PRATIQUES.....	8
D.1 CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	8
D.2 ETABLISSEMENT EN CHARGE DU SERVICE DES TITRES:	8
D.3 MISE A DISPOSITION DE L'OFFERING CIRCULAR	8
PARTIE I	14
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	15
1.1 PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS L'OFFERING CIRCULAR	15
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR	15
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	16
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES	16
2.2 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE OU AYANT ETE ECARTES	16
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	17
3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	17
3.2 COMPTE CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2009.....	17
3.2.1 Bilan simplifié	17
3.2.2 Compte de résultat simplifié	17
3.2.3 Flux de trésorerie au 30/06/2009	18
4. FACTEURS DE RISQUE	19
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	19
4.1.1 Risques climatiques et phytopathogènes	19
4.1.2 Risques de marché et de fluctuation des cours.....	19
4.1.3 Risques liés à l'environnement concurrentiel	19
4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE EN UKRAINE	19
4.2.1 Risques Pays	19
4.2.2 Risques de marché émergent	20
4.2.3 Risques juridiques.....	20
4.2.4 Incertitudes relatives au système judiciaire	20
4.2.5 Incertitudes relatives à l'exécution des contrats	21
4.2.6 Nationalisation, expropriation, intervention étatique et réglementation	21
4.2.7 Risques liés au rapatriement des capitaux.....	21
4.2.8 Incertitudes liées à l'environnement des affaires et au manque de liquidités	21
4.3 RISQUES LIES A L'EXPLOITATION	21
4.3.1 Incertitudes liées aux baux agricoles en Ukraine	21
4.3.2 Risques de dépendance	22
4.3.3 Risques liés à l'augmentation du coût des matières premières et des intrants	22
4.3.4 Risques environnementaux.....	22
4.3.5 Risques liés au départ de personnes clefs.....	22
4.3.6 Risque lié à l'endettement de la Société	22
4.3.7 Risques liés aux faits exceptionnels et litiges	23
4.3.8 Risques liés aux coûts et à la disponibilité de couverture d'assurance appropriée	23
4.4 RISQUES DE MARCHÉ	23
4.4.1 Risque de liquidité	23

4.4.2 Risque de taux	23
4.4.3 Risque de change	24
4.4.4 Risques liés aux hypothèques et nantissements.....	24
4.4.5 Risque sur actions.....	24
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	25
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	25
5.1.1 Raison sociale.....	25
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement.....	25
5.1.3 Date de constitution et durée	25
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation	25
5.1.5 Historique de la Société	25
5.2 INVESTISSEMENTS.....	25
5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices	25
5.2.2 Principaux investissements depuis le 30 juin 2009 de la Société.....	26
6. APERCU DES ACTIVITES	27
6.1 PRESENTATION GENERALE	27
6.2 POSITIONNEMENT ET STRATEGIE.....	28
6.2.1 Une entreprise spécialisée dans l'agriculture	28
6.2.2 Une sélection draconienne des terres	28
6.2.3 Une politique d'acquisition de baux long terme	28
6.2.4 Des cultures diversifiées	29
6.2.5 Une mise en pratique des méthodes d'agriculture intégrée	29
6.2.6 Les campagnes de culture	30
6.2.7 Croissance des surfaces exploitées.....	30
6.2.8 Un partenariat stratégique avec le Groupe Champagne Céréales.....	31
6.3 ORGANISATION OPERATIONNELLE	31
6.3.1 Organisation interne	32
6.4 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIFS DE LA SOCIETE	33
6.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	39
6.5.1 AgroGeneration.....	39
6.5.2 Assurances de AFU	40
6.5.3 Assurances de AJU.....	41
6.5.4 Assurances de AFT.....	42
6.5.5 Assurances de UCD Ukraine	43
6.5.6 Assurances de AGZ	44
6.5.7 Assurances de AGF	44
6.6 PRESENTATION DU MARCHE	45
6.6.1 Marché des terres agricoles	45
6.6.2 Le marché des terres en Ukraine	46
6.6.3 Le marché des céréales.....	46
6.6.4 Le marché des céréales secondaires (maïs et orge)	47
6.6.5 Le marché des oléagineux	48
6.7 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	49
6.7.1 Trigon Agri – cotée au Nasdaq et sur OMX.....	50
6.7.2 Landkom International - cotée sur AIM	50
6.7.3 Mriya – cotée à Francfort	50
6.7.4 Sintal – cotée à Francfort	50
6.7.5 Astarta – cotée au Warsaw stock exchange	51
6.7.6 MHP - cotée au London stock exchange	51
6.7.7 Kernel - cotée sur Warsaw stock exchange	51
6.8 REGLEMENTATION APPLICABLE	51
6.8.1 Un système de droit civil en pleine modernisation	52
6.8.2 Droit foncier.....	52
6.8.3 Législation sur la protection de l'environnement	54
6.8.4 Droit fiscal	54
7. ORGANIGRAMME	57
7.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE AU 15 JANVIER 2010	57
7.2 PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE	58
8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS.....	59
8.1 IMMOBILISATIONS IMPORTANTES	59
8.2 PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX	59
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	60

9.1	PRESENTATION GENERALE	60
9.1.1	Bilan simplifié	60
9.1.2	Compte de résultat simplifié	60
9.2	COMPARAISON COMPTABLE DES PERIODES DE DOUZE MOIS CLOSES AUX 31 DECEMBRE 2007 ET 31 DECEMBRE 2008 61	
9.2.1	Le bilan	61
9.3	COMPARAISON COMPTABLE DES PERIODES DE DOUZE MOIS CLOSES AUX 30 JUIN 2008 ET 30 JUIN 2009	61
9.3.1	Le bilan	61
9.4	COMPTE DE RESULTAT	62
9.4.1	Compte de résultat 30 juin 2009 et 30 juin 2008.....	62
9.4.2	Compte de résultat 31/12/2008	63
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	64
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMETTEUR	64
10.2	FLUX DE TRESORERIE	64
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNTS	65
10.3.1	Dettes bancaires et comptes courants d'actionnaires	65
10.3.2	Dettes en crédit Bail	65
10.3.3	Concours bancaires	65
10.3.4	Synthèse des dettes au 30 juin 2009	65
10.3.5	Dettes obligataires	66
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	66
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES.....	66
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	67
11.1	BREVETS ET LICENCES.....	67
11.2	MARQUES ET LICENCES	67
11.3	NOMS DE DOMAINE	67
11.4	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT.....	68
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	69
12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COUTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LE 30 JUIN 2009	69
12.2	EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	69
12.2.1	Accord de restructuration juridique signé entre Champagne Céréales et la Société.....	69
12.2.2	Acquisition de nouvelles fermes.....	70
13.	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE.....	71
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE ...	72
14.1	CONSEIL DE SURVEILLANCE	72
14.1.1	Composition du Conseil de Surveillance	72
14.1.2	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance	72
14.1.3	Liste des autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance	74
14.1.4	Déclarations concernant les membres du Conseil de Surveillance	75
14.2	DIRECTOIRE	76
14.2.1	Composition du Directoire	76
14.2.2	Liste des autres mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes autres sociétés 76	
14.2.3	Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire	76
14.2.4	Déclarations concernant les membres du Directoire.....	76
14.3	PRESENTATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION	76
14.4	CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS	77
14.4.1	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Conseil de Surveillance	77
14.4.2	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Directoire	77
14.4.3	Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire a été sélectionné.....	77
14.4.4	Restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur....	77
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	78
15.1	REMUNERATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	78
15.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES.....	79
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	80

16.1	FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	80
16.1.1	Composition du Conseil de Surveillance.....	80
16.1.2	Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	80
16.1.3	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance.....	81
16.1.4	Attributions du Conseil de Surveillance.....	81
16.2	FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	82
16.2.1	Composition du Directoire	82
16.2.2	Fonctionnement du Directoire	82
16.2.3	Pouvoirs du Directoire.....	83
16.3	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE A LA SOCIETE OU L'UNE DE SES FILIALES	83
16.4	COMITES.....	83
16.4.1	Le Comité d'Audit.....	83
16.4.2	Le Comité de Rémunération	84
16.5	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	85
17.	SALARIES	86
17.1	NOMBRE DE SALARIES	86
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS.....	86
17.2.1	Capital et droits de vote détenus par les mandataires sociaux	86
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	86
17.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	86
17.3.2	Options consenties aux salariés.....	87
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	88
18.1	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 30 JUIN 2009	88
18.2	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES A LA DATE DU PRESENT OFFERING CIRCULAR	89
18.3	DROITS DE VOTE DOUBLE	90
18.4	CONTROLE DE L'EMETTEUR	90
18.5	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	90
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	91
19.1	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	91
19.1.1	Contrat d'animation et d'assistance signé avec Gravitation Power	91
19.1.2	Partenariat stratégique signé avec le Groupe Champagne Céréales	91
19.2	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008).....	92
19.3	RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007).....	94
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	95
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	95
20.1.1	Comptes consolidés au 30 juin 2009	95
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	135
20.3	ETATS FINANCIERS	135
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	135
20.5	INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	135
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	135
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	135
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE	135
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	136
21.1	CAPITAL SOCIAL	136
21.1.1	Montant du capital social.....	136
21.1.2	Actions non-représentatives du capital	136
21.1.3	Autocontrôle	136
21.1.4	Capital potentiel	136
21.1.5	Capital autorisé non émis.....	137
21.1.6	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social	138
21.1.7	Informations sur le capital de toute membre du groupe faisant l'objet d'une option d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	138
21.1.8	Nantissement	138
21.1.9	Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années	138
21.2	STATUTS	139
21.2.1	Objet social (Art.2)	139
21.2.2	Administration, Direction et Surveillance de la Société (Art.10 et Art.11).....	139

21.2.3	Droits attachés aux actions (Art.7 et Art.8).....	139
21.2.4	Conditions de modification des droits des actionnaires.....	140
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires (Art.12 et Art.13)	140
21.2.6	Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	141
21.2.7	Franchissements de seuils.....	142
21.2.8	Modification du capital.....	142
22.	CONTRATS IMPORTANTS	143
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
	144	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	152
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	153
PARTIE II		154
26.	PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT	155
26.1	OBJECTIF DE L'OPERATION	155
26.2	ACTIONS DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE SUR ALTERNEXT	155
26.3	PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION	155
26.3.1	Investisseurs qualifiés	155
26.3.2	Calendrier.....	155
26.3.3	Actions mise à la disposition des Investisseurs qualifiés	156
26.3.4	Garantie	156
26.3.5	Dilution	156
26.3.6	Incidence sur les capitaux propres.....	156
26.4	AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISEE LE PLACEMENT PRIVE	156
26.4.1	Assemblée Générale de la Société	156
26.4.2	Engagement de conservation.....	156
26.4.3	Etablissement en charge du service des titres:.....	157
26.4.4	Mise a disposition de l'Offering Circular	157

PARTIE I

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS L'OFFERING CIRCULAR

Responsable de l'Offering Circular

Monsieur Charles Vilgrain
Président du Directoire
3-5 rue Paul Cézanne - 75008 PARIS

Responsable de l'information financière

Monsieur Alexandre Joseph
Directeur Administratif et Financier
3-5 rue Paul Cézanne - 75008 PARIS

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Offering Circular sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques présentées dans l'Offering Circular ont fait l'objet d'une revue limitée par les contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.1 du présent Offering Circular.

Monsieur Charles Vilgrain
Président du Directoire

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Ernst & Young et Autres
Représentée par Monsieur Pascal Macioce
41 rue de Ybry 92200 Neuilly sur Seine

Commissaire aux comptes suppléant

Auditex
Tour Ernst & Young
11 allée de l'Arche
92037 Paris La Défense cedex

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société

Ernst & Young et Autres				
en k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Audit	35	70	0	15
Autres services	0	265	0	3
Total	35	335	0	18

2.2 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE OU AYANT ETE ECARTES

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros et extraites des données consolidées de la Société au 30 juin 2009 (6 mois) établies en normes IFRS.

3.2 COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009

3.2.1 Bilan simplifié

Consolidated balance sheet 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Non-current assets	8 985	6 772	9 594	1 214
<i>including Intangible asset and land use rights</i>	2 166	1 805	2 480	524
<i>including Property, plant and equipment</i>	5 784	4 111	3 936	647
<i>including Other current asset</i>	0	0	3 004	0
Currents assets	10 442	7 308	16 004	2 030
<i>including Biological assets</i>	3 919	1 436	961	286
<i>including Trade and other receivable</i>	4 073	1 950	1 942	778
<i>including Cash and cash equivalent</i>	1 994	2 777	12 047	676
Total assets	19 427	14 080	25 598	3 244
Equity	8 524	5 268	13 725	-669
Non-current liabilities	1 170	422	345	569
<i>including Borrowings</i>	1 165	390	345	0
Current liabilities	9 733	8 390	11 528	3 344
<i>including Borrowings</i>	2 588	2 903	2 060	507
<i>including Trade and other payables</i>	5 890	4 798	7 213	2 833
<i>including Bank overdraft</i>	1 039	10	2 214	0
Total equity and liabilities	19 427	14 080	25 598	3 244

3.2.2 Compte de résultat simplifié

Consolidated Income Statement 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
Revenue	771	3 235	701	0
<i>Changes in fair value</i>	-1 884	0	0	0
<i>Cost of sales</i>	-1 008	-4 695	-448	0
Gross profit	-2 082	-1 422	310	0
<i>General and administrative expenses</i>	-1 368	-5 657	-2 533	-938
Profit and loss before income tax	-3 435	-8 979	-3 037	-924
Profit and loss	-3 267	-8 750	-2 924	-776

3.2.3 Flux de trésorerie au 30/06/2009

Consolidated Statement of Cash Flows 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
<i>Cash flows from operating activities</i>	-1 111	-6 254	-2 652	-792
<i>Cash generated from working capital</i>	-2 183	-3 695	-2 404	1 580
Net cash flows from operating activities	-3 294	-9 949	-5 056	788
Net cash flows used in investing activities	-1 148	-7 734	-2 892	-212
Net cash flows generated from financing activities	2 659	19 898	17 118	100
Net movement in cash and cash equivalents	-1 812	2 091	9 157	676
<i>Cash and cash equivalents at beginning of period</i>	2 767	676	676	0
<i>Cash and cash equivalents at end of period</i>	955	2 767	9 833	676

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Offering Circular, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent Offering Circular, ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 Risques climatiques et phytopathogènes

L'agriculture est une activité fortement exposée aux risques climatiques et phytopathogènes qui influent fortement sur le niveau des récoltes. De mauvaises conditions climatiques peuvent réduire les possibilités de planter ou de moissonner dans les délais nécessaires. De mauvaises conditions d'ensoleillement ou de pluviométrie peuvent affecter fortement les rendements. La Société ne dispose pas d'une assurance récolte à l'exception d'une assurance contre le gel de ces semences d'hiver. En cas de gel l'assurance rembourse le coût des intrants.

La société s'organise pour limiter l'impact d'éventuelles conditions climatiques adverses en allouant ces terres à différentes cultures avec différentes périodes de semences et de récoltes, en employant les meilleures pratiques agronomiques et en sélectionnant les régions d'implantation à pluviométrie suffisante.

4.1.2 Risques de marché et de fluctuation des cours

Depuis quelques années les marchés agricoles sont marqués par une très grande volatilité des prix, lesquels dépendent des cours mondiaux qui se forment essentiellement sur les bourses des produits agricoles. Les principaux facteurs influant sur les prix sont (i) les quantités demandées (saisonnalité de la demande) contre les quantités offertes (volume des récoltes influencé par les facteurs climatiques), (ii) le niveau de prix de l'énergie et des intrants (semences, fertilisants, produits phytosanitaires).

Ce risque est en partie contenu grâce au développement de capacités de stockage en propre et à la mise en place d'options de vente.

4.1.3 Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'agriculture est un secteur concurrentiel ouvert aux acteurs locaux et internationaux engagés dans la culture et la vente de produits similaires à ceux que produit la Société. Dans le cadre de son activité la Société se trouve en concurrence avec un nombre important d'exploitants locaux ou étrangers pour maîtriser de nouvelles terres agricoles. Certains de ces acteurs peuvent disposer d'une surface financière plus importante leur donnant une capacité d'investir à grande échelle dans des équipements agricoles et leur facilitant ainsi l'accès à de nouvelles terres. Ces intervenants peuvent également, dans certains cas, bénéficier d'une meilleure implantation régionale ou locale que la Société auprès des autorités locales ou nationales.

L'incapacité de la Société à maîtriser de nouvelles terres pourrait freiner son programme de développement.

4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE EN UKRAINE

4.2.1 Risques Pays

L'Ukraine sort lentement d'une économie centralisée et planifiée pour s'orienter vers une économie de marché. Bien que des progrès certains aient été réalisés depuis l'indépendance en matière de réformes économiques, politiques et juridiques qui ont amené le pays à devenir membre de l'OMC, certains éléments essentiels au cadre juridique et réglementaire d'une économie de marché manquent encore. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'une économie de marché totalement libre et un marché des capitaux transparent soient bien établis en Ukraine.

Bien que l'Ukraine maintienne de bonnes relations avec ses voisins, toute modification majeure de ses relations avec la Russie et en particulier toute modification affectant négativement la fourniture d'énergie par la Russie à l'Ukraine et/ou

les revenus ukrainiens dérivant du transit du pétrole et du gaz russe pourrait affecter négativement l'économie ukrainienne et en conséquence les activités de la Société.

Il n'y a pas de certitude que les évolutions positives récentes de l'économie ukrainienne telles qu'une monnaie stable, un taux d'inflation plus faible et la croissance du PIB se poursuivront. Des conditions économiques dégradées en Ukraine pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur des investissements de la Société.

La Société est également exposée aux risques de toutes modifications défavorables de la législation relative aux investissements étrangers en Ukraine.

4.2.2 Risques de marché émergent

L'Ukraine est considérée comme un « marché émergent » où les évolutions politiques, économiques ou sociales peuvent être sujettes à des changements inopinés rendant rapidement obsolètes certaines informations du présent document. En conséquence les investisseurs devront être particulièrement attentifs à l'évaluation des risques de l'investissement proposé. D'une manière générale l'investissement dans les marchés émergents est adapté aux seuls investisseurs qualifiés capables d'apprécier pleinement le niveau des risques encourus. Il est donc recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseils juridiques et financiers avant de s'engager dans l'investissement proposé.

4.2.3 Risques juridiques

L'Ukraine manque actuellement d'un système juridique complet lui permettant de promouvoir et de consolider une économie de marché stable. Les lois fondamentales ukrainiennes sont relativement récentes, non testées, susceptibles de changement et sont souvent caractérisées par des ambiguïtés et des incohérences. Bien que le rythme de changement du cadre législatif ukrainien soit rapide, plusieurs lois fondamentales sont encore en cours de discussion ou d'adoption par le parlement ukrainien.

Les risques associés au système juridique comprennent notamment :

- (i) des incohérences entre la Constitution, les lois, les décrets présidentiels, les décrets ministériels ou autres règlements administratifs ;
- (ii) l'absence de références juridiques et administratives sur l'interprétation de la législation ainsi qu'un mécanisme complexe pour exercer un recours juridique auprès du Conseil d'Etat ukrainien ;
- (iii) des dispositions législatives et réglementaires rédigées de manière ambiguë ou manquant de spécificité et posant des difficultés lors de leur mise en œuvre ou à l'occasion de leur interprétation ;
- (iv) la relative inexpérience des juges et des cours en matière de contentieux commercial ;
- (v) une incohérence dans la jurisprudence applicable à des cas identiques ou similaires ;
- (vi) la corruption du système judiciaire.

Des incertitudes proviennent également du fait que diverses autorités de régulation peuvent choisir de réinterpréter une loi applicable, particulièrement en matière fiscale et éventuellement avec effet rétroactif. En outre le corpus législatif a souvent recours à des décrets d'application et souvent ces décrets n'ont pas été encore promulgués créant ainsi des vides juridiques ou bien ont été promulgués avec de substantielles déviations par rapport aux règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui génère un manque de clarté et de nombreux conflits entre les sociétés et les autorités.

Aucune assurance ne peut être donnée que l'environnement juridique dans lequel opère la Société se stabilisera dans un futur proche. Dans la mesure où l'Ukraine continue de développer son corpus législatif certaines lois existantes pourraient changer et impacter négativement la Société, ses investissements et ses apports de capitaux en Ukraine ainsi que sa capacité à rapatrier ses fonds d'Ukraine vers la Holding de tête. La Société travaille avec des départements locaux du gouvernement central qui utilisent pour certains d'entre eux des systèmes manuels ce qui peut générer un risque de mauvaises interprétations ou d'interprétation incohérente de la loi, de perte de documents et de retards dans l'enregistrement des terres. On note toutefois ces dernières années, une forte progression du développement de systèmes informatisés.

4.2.4 Incertitudes relatives au système judiciaire

L'indépendance du système judiciaire et son immunité vis-à-vis des influences politiques et économiques n'ont pas encore été réellement testés. Les juridictions manquent de personnel et d'argent. Les réformes engagées n'ont fait que rendre encore plus lent le système judiciaire. Les juges et les cours sont généralement inexpérimentés dans le domaine des affaires et du droit des sociétés. Les décisions judiciaires ne sont généralement pas publiquement accessibles et ne peuvent donc pas servir de référence pour interpréter l'application des lois. Les tribunaux eux-mêmes ne sont pas tenus par des décisions prises antérieurement dans des circonstances identiques ou similaires ce qui génère une application incohérente de la loi pour régler des contentieux identiques ou similaires.

Les procédures contentieuses sont souvent utilisées à des fins politiques.

L'exécution d'une sentence ou d'un jugement peut en pratique s'avérer très difficile en Ukraine. Le SES, un organe indépendant de la justice ukrainienne, est responsable de l'exécution des sentences et des jugements. Souvent des procédures d'exécution sont très longues à mettre en œuvre et peuvent échouer pour diverses raisons notamment le manque de moyen financier du défenseur, la complexité des procédures de vente forcée ou la faillite du défenseur. Les organes d'exécution des jugements sont tenus par la méthode d'exécution prévue par le jugement et ne peuvent pas la modifier même si l'est avéré qu'elle est inefficace ou irréalisable.

4.2.5 Incertitudes relatives à l'exécution des contrats

Le système législatif ukrainien connaît en permanence des changements et de nouveaux développements ce qui entraîne des incertitudes, des difficultés ou des impossibilités pour la bonne exécution des contrats. Les entreprises ont une expérience limitée pour conduire leurs activités dans des conditions de libre marché et pour conclure et exécuter leurs obligations contractuelles.

Néanmoins la Société travaille majoritairement avec des clients et fournisseurs occidentaux, elle limite donc le risque de contentieux avec des intervenants ukrainiens. De plus, ces contrats importants comportent toujours, en cas de litige, une clause d'arbitrage au profit d'un tribunal arbitral situé à Paris.

4.2.6 Nationalisation, expropriation, intervention étatique et réglementation

Peu après l'indépendance en 1992, l'Ukraine a entrepris un programme de privatisation de ses entreprises. Bien que la législation ait été mise en œuvre pour protéger les propriétaires d'une expropriation d'une nationalisation il n'y a pas d'assurance que cette législation ne sera pas modifiée dans le futur et que les droits et intérêts des propriétaires et créanciers expropriés seront protégés.

4.2.7 Risques liés au rapatriement des capitaux

Il n'y a pas d'assurance que les profits réalisés en Ukraine pourront être facilement rapatriés. Des modifications imprévisibles des règles du contrôle des changes, de la fiscalité et de la politique monétaire pourraient entraîner l'accumulation de substantielles sommes en monnaie locale non convertibles. Il ne peut donc y avoir d'assurance dans le futur que la politique ukrainienne n'affectera pas la capacité de la Société à rapatrier les revenus de ses investissements.

4.2.8 Incertitudes liées à l'environnement des affaires et au manque de liquidités

L'Ukraine dispose d'une infrastructure réduite pour soutenir une économie de marché avec des communications des banques et autres infrastructures financières moins développées et moins réglementées que dans d'autres pays. Les entreprises affrentent des problèmes de liquidités importants en raison d'une épargne domestique limitée, de faibles sources de financements étrangers, d'une faible capacité de financement par le système bancaire.

Le management prévoit que l'essentiel des revenus de la Société sera libellé en Hryvnia (UAH) ukrainien et converti en euros dès que possible. L'essentiel des coûts d'exploitation sont également en UAH. L'UAH n'est plus actuellement lié à l'USD. En cas de dévaluation de l'UAH, la Société a toujours la possibilité de vendre sa production en USD le temps que les cours ukrainiens des matières agricoles cotées se réajustent sur les cours cotés en dollars. Néanmoins dans ce cas elle devrait vendre hors taxe.

Les comptes de la Société sont établis en euros.

4.3 RISQUES LIÉS A L'EXPLOITATION

4.3.1 Incertitudes liées aux baux agricoles en Ukraine

Le droit d'occuper et d'utiliser la terre est assujetti à la signature d'un bail agricole et n'est acquis que sous la condition de son enregistrement au cadastre.

Les terres agricoles sont louées directement ou indirectement auprès de nombreux bailleurs propriétaires. La durée d'un bail varie usuellement entre 5 et 40 ans avec une moyenne autour de 20 ans. Le bail peut être résilié dans certaines circonstances notamment dans le cas où un jugement sanctionne un manquement aux termes du contrat de bail et dans le cas d'une expropriation par le gouvernement. Existe également le risque d'un non renouvellement à l'expiration du bail. Bien que la Société dispose d'un droit prioritaire au renouvellement, le niveau du nouveau loyer pourrait ne pas être économiquement supportable.

Dans le cas de baux de terres en déshérence, l'autorité locale n'est pas légalement autorisée à consentir de tels baux dans la mesure où elle n'en est pas la propriétaire légale tant qu'une décision de justice n'a pas été demandée et obtenue. Il existe donc un risque qu'un héritier puisse faire valoir ses droits et obtienne gain de cause.

Dans le cas où un propriétaire refuserait de louer sa terre, l'autorité locale décide souvent d'échanger sa parcelle enclavée contre une autre parcelle éventuellement plus proche du village, ce qui satisfait généralement le propriétaire. Cependant il est possible que ce propriétaire demande par la suite de récupérer son terrain initial dont il est toujours légalement propriétaire si l'échange n'a pas été suffisamment documenté.

Dans le cas où un propriétaire viendrait à décéder et que son héritier réclame son héritage, le bail pourrait alors être résilié avant sa date d'échéance. Bien que la Société possède un droit prioritaire de renouvellement, l'obligation de soumettre une proposition équivalente à celle d'un concurrent pourrait occasionner une interruption de l'activité ou rendre la signature du nouveau bail non économiquement supportable.

4.3.2 Risques de dépendance

Le partenariat avec Champagne Céréales représente une réelle opportunité pour se fournir en intrants de grande qualité et adaptés aux conditions locales ainsi que pour financer les campagnes de culture, ce qui n'était pas usuel en Ukraine jusqu'à un passé récent.

Ce partenariat est stratégique pour le développement de la Société.

Il crée toutefois une relative dépendance de la Société vis-à-vis de Champagne Céréales. En cas d'interruption de ce partenariat et de suspension des prestations qui l'accompagnent, la Société se trouverait contrainte de réorganiser l'approvisionnement des ressources et des moyens actuellement fournis par Champagne Céréales. Une telle hypothèse demeure toutefois lointaine et limitée par la convergence d'intérêts des deux Sociétés.

La relation commerciale étroite qui fait de Desnagrain (filiale à 100% de Champagne Céréales) l'un des principaux acheteurs des productions agricoles d'AgroGeneration ne présente pas le même degré de risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, cette relation commerciale est fondée sur des conditions normales de marché et sur des pratiques courantes en matière de négoce de produits agricoles.

4.3.3 Risques liés à l'augmentation du coût des matières premières et des intrants

La Société achète de grosses quantités de fertilisants, de semences et de produits phytosanitaires pour son activité. Si la demande de fertilisants et de produits phytosanitaires augmente plus vite que l'offre, la Société pourrait faire face à une augmentation de leur prix et connaître des difficultés d'approvisionnement. Néanmoins, le marché des intrants se structure de plus en plus, les leaders mondiaux sont désormais tous présents en Ukraine.

4.3.4 Risques environnementaux

Dans le cadre de ses activités agricoles la Société peut involontairement polluer et créer des dommages environnementaux, susceptibles d'être sanctionnés par des poursuites judiciaires sur le fondement des lois et règlements ukrainiens sur l'environnement.

4.3.5 Risques liés au départ de personnes clefs

Le départ d'une ou plusieurs personnes clés pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs (développement, résultat, rentabilité).

Toutefois, la Société estime que, si elle venait à démettre l'une de ces personnes ou si l'une d'entre elles venait à démissionner, elle serait en mesure d'assurer la réalisation des missions laissées vacantes, le cas échéant après une période d'adaptation, sans que cette vacance ait un effet défavorable significatif sur la continuité de l'exploitation de la Société.

4.3.6 Risque lié à l'endettement de la Société

Les tableaux présentant le détail de l'endettement financier de la Société par échéance et par nature du taux (fixe ou variable) sont présentés au chapitre 10.3 « Conditions d'emprunts »

4.3.7 Risques liés aux faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou de l'une de ses filiales.

4.3.8 Risques liés aux coûts et à la disponibilité de couverture d'assurance appropriée

Tous les actifs matériels détenus par la Société sont assurés et bénéficient de polices adaptées aux caractéristiques propres de chaque actif (voir la section « 6.8 - Assurances » du présent Offering Circular).

La Société estime que la nature des risques couverts et le montant des garanties dont elle bénéficie sont conformes aux meilleures pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Toutefois, le coût de ces assurances pourrait augmenter à l'avenir, ce qui serait susceptible d'avoir des conséquences significatives défavorables sur la situation financière et les résultats de la Société. De plus, certains types de risques auxquels la Société est exposée pourraient ne plus être couverts par les compagnies d'assurance en raison d'un changement de la réglementation ou l'absence de polices d'assurances offrant une couverture adéquate.

4.4 RISQUES DE MARCHE

4.4.1 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous illustre le risque de liquidité.

Nature Emprunts (en k€)	Taux fixe	Taux variable
Emprunts	0	1 165
Sous total passif financier non courant	0	1 165
Emprunts	0	2 588
Concours bancaires	0	1 039
Autres dettes financière	0	0
Sous total passif financier courant	0	3 627
Total	0	4 792

4.4.2 Risque de taux

Le tableau ci-dessous illustre le risque de taux.

Au 30/06/09 en K€	JJ à 1 an****	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs et passifs financiers à taux fixe (1)			
Passifs financiers**	0	0	0
Actifs financiers*	0	0	0
Actifs et passifs financiers à taux variable (3)			
Passifs financiers**	4 792	0	0
Actifs financiers*	0	0	0
Position nette avant gestion	4 792	0	0
Hors bilan*** (4)	0	0	0
Position nette après gestion	4 792	0	0

(1) l'échéance des actifs et passifs correspond à leur maturité

(2) l'échéance des actifs et passifs et celle de la révision du taux

* Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc....

** Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc....

*** Titres à réméré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

**** Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Calcul de la sensibilité pour une variation de 1% du taux variable en valeur absolue sur la durée restant à courir de l'exercice en cours :

Impact de la variation de 1% du taux d'intérêt sur le second semestre 2009 :

$$4\ 792 \times 1\% \times 180/360 = 23,96 \text{ k€.}$$

Coût de l'endettement financier sur le premier semestre 2009 = 88 K€

Impact relatif de la variation de 1% du taux d'intérêt = $23,96 / 176 = 13,63\%$

4.4.3 Risque de change

Le tableau ci-dessous illustre le risque de change.

en k€	Dollars	Hryvnia
Actifs	0	1 676
Passifs	1 443	340
Position Nette avant gestion	1 443	-1 336
Couverture	0	0
Position Nette après gestion	1 443	-1 336

Calcul de la sensibilité pour une variation défavorable et uniforme de 1 centime de l'Euro contre le Dollar et la Hryvnia:

Sur une base de conversion de 1,3588 \$ pour un euro, la variation défavorable et uniforme de 1 centime contre le dollar est de $0,01/1,3588 = 0,73\%$.

Sur une base de conversion de 10,7557 UAH pour un euro, la variation défavorable et uniforme de 1 centime contre la Hryvnia est de $0,01/10,7557 = 0,09\%$.

4.4.4 Risques liés aux hypothèques et nantissements

Néant.

4.4.5 Risque sur actions

A la date du présent Offering Circular, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est par conséquent exposée à aucun risque sur actions.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale

La Société a pour dénomination sociale : AGROGENERATION.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 494 765 951.

5.1.3 Date de constitution et durée

A l'origine constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée en vertu d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2007, la Société a été transformée le 12 mars 2008 en société de forme anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est sis 3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris.

5.1.5 Historique de la Société

- **Septembre 2006** : première réunion de travail entre Charles Beigbeder (principal actionnaire et co-fondateur de la société) et Charles Vilgrain (co-fondateur de la Société).
- **Février 2007** : constitution de la société
- **Décembre 2007** : signature du partenariat stratégique avec Champagne Céréales (qui inclut la ferme Agroziom, codétenue par AgroGeneration et Champagne Céréales)
- **Janvier 2008** : création de la première ferme sur friches (Troscha)
- **Mai 2008** : entrée au capital d'Aloe et A Plus Finance
- **Juillet 2008** : acquisition de la deuxième ferme (Ternopil)
- **Eté 2008** : début de la première moisson (9 ktonnes sur 5 000 ha contrôlés à 100%)
- **Mars 2009** : prise de contrôle de la troisième ferme (Agroziom)
- **Juin 2009** : entrée de Champagne Céréales au capital d'AgroGeneration
- **Eté 2009** : début de la seconde moisson (55 ktonnes sur 20 000 ha)

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices

5.2.1.1 Les fermes

Le principal poste d'investissement d'AgroGeneration porte sur l'acquisition des fermes.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents investissements réalisés pour l'acquisition des fermes :

Ferme	AFT	AJU	AGF*
Date d'acquisition	18/01/2008	31/03/2008	18/07/2008
Coût d'acquisition (en k€)	395	2 595	261

* Agrofitek aujourd'hui rattaché à Agroziom

5.2.1.2 Le matériel agricole

La Société a investi dans du matériel agricole moderne. Les deux tiers de ce matériel à moins de deux ans. L'investissement total au 30 juin 2009 est de 7,3M€ pour le matériel suivant:

- 11 tracteurs d'une puissance inférieure à 200 ch.
- 13 tracteurs d'une puissance d'environ à 300 ch.
- 4 tracteurs d'une puissance supérieure à 500 ch.
- 17 cultivateurs
- 9 semoirs
- 10 pulvérisateurs
- 10 moissonneuses batteuses
- 20 camions

5.2.1.3 La capacité de stockage

La Société utilise deux moyens de stockage, l'un se fait à l'intérieur de bâtiments et l'autre grâce à de gros sacs, appelés silobags (technique de stockage importée d'Amérique du Sud et testée avec succès dans les fermes d'AgroGeneration).

Les investissements en capacité de stockage dans les différentes fermes ont été les suivants:

- AGZ : 12 000 tonnes en 2008 pour un montant de 200 k€ auxquelles s'ajoutent 3 000 tonnes en 2009 pour 100 k€
- AFT : 6 000 tonnes en 2009 et l'acquisition de silobags (d'une capacité de stockage de 5 000 tonnes) pour 150 k€.
- AJU : 10 000 tonnes en 2008 pour un montant de 130 k€ auxquelles s'ajoutent 2 500 tonnes en 2009 pour 53 k€.

A la date du présent Offering Circular, la capacité de stockage de la Société est de 33 500 tonnes de stockage sous bâtiments et de 5 000 tonnes de stockage par silobags.

5.2.1.4 La capacité de séchage

Les investissements en capacité de séchage pour les différentes fermes ont été les suivants:

- AGZ: 24 tonnes par heure pour un investissement de 500 k€ réalisé en 2009
- AFT: 20 tonnes par heure pour un investissement de 350 k€ réalisé en 2009
- AJU: 10 tonnes par heure pour un investissement de 200 k€ réalisé en 2008

5.2.2 Principaux investissements depuis le 30 juin 2009 de la Société

La finalisation des capacités de séchage a engendré les investissements suivants :

- AGZ pour 163 k€
- AFT pour 424 k€

Par ailleurs début juillet, Agroziom a investi dans des dispositifs de contrôle du rendement pour 22k€.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRESENTATION GENERALE

Historique

AgroGeneration a été créée en mars 2007 par Gravitation SAS Holding opérationnelle de Charles Beigbeder et Charles Vilgrain avec pour objectif de développer une activité de producteur de biocarburant à partir de produits agricoles.

A cet effet, il était important de maîtriser en amont les productions agricoles nécessaires et éventuellement le foncier d'exploitation. La Société a alors prospecté des terres agricoles en Afrique, au Brésil, et en Ukraine ; son choix s'est porté sur l'Ukraine pour la production agricole et sur l'Afrique pour développer une activité de recherche et développement agricole.

La Société a rapidement constitué une équipe technico administrative de 18 personnes. Elle a investi en recherche et développement sur le biodiesel de deuxième génération en signant un accord avec le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et en finançant (notamment grâce à des subventions), dans le cadre d'accords de coopération avec des exploitants de premier plan, deux fermes expérimentales au Mali et en Côte d'Ivoire spécialisées dans la culture du Jatropha (une plante non alimentaire riche en huile utilisable pour produire du biocarburant).

La Société a également étudié un projet d'usine de biodiesel dont la spécificité était de fonctionner à partir d'un approvisionnement mixte d'huiles végétales, d'huiles alimentaires recyclées et de graisses animales. Mais avec le coût élevé de l'investissement (environ 50 M€), la chute des cours du pétrole et le resserrement du marché du crédit, le projet devenait difficilement finançable.

En janvier 2009, la Société a décidé d'abandonner le biocarburant pour se concentrer sur la production agricole alimentaire de céréales et d'oléagineux en Ukraine. Les projets de R&D en Afrique ont été abandonnés du fait de premiers résultats décevants sur la culture du Jatropha.

Le choix de s'implanter, dès 2007, en Ukraine, s'explique par le fait que ce pays possède d'importants atouts. Ses terres noires, que certains considèrent comme les meilleures du monde, sont très fertiles. Convenablement travaillées elles permettent d'obtenir des rendements élevés en utilisant un minimum d'**intrants**⁵. Qualifié de grenier à blé au temps de l'Union Soviétique, l'Ukraine est un des rares pays au monde où il existe une capacité importante d'augmentation de l'offre alimentaire, car pour l'heure d'importantes surfaces sont en jachère faute d'investissements et les rendements sont faibles depuis la chute de l'URSS.

Enfin l'Ukraine possède une population agricole importante et qualifiée.

En décembre 2007, la Société a signé un partenariat stratégique avec Champagne Céréales. Très présent en Ukraine à travers ses filiales Malteurop (premier malteur au monde) et Desnagrain (commerce d'intrants et de grains, collecte et stockage, trading).

L'accord permet notamment à la Société de se fournir en intrants particulièrement adaptés aux terres d'Ukraine et de bénéficier de financements de campagne (ce type d'accord, courant en Europe Occidentale, est encore très rare en Ukraine).

En septembre 2007, une ferme a été constituée (AGZ-Chervone) par UCD France, alors filiale à 100% de Champagne Céréales, société dédiée au développement des activités agricoles de Champagne Céréales en Ukraine. En décembre 2007, AgroGeneration s'est associée au projet en prenant 50% d'UCD France. Au moment de la prise de participation d'AgroGeneration, cette exploitation comptait 4 000 ha de terres ; elle en exploite aujourd'hui 8 000 ha après incorporation d'Agrofitek ; Agrofitek (AGF) a été acquise le 25 juillet 2008 pour un montant de 261 K€. Cette ferme était mitoyenne à AGZ et disposait de contrats de bail pour une surface de 2074 ha à la date d'acquisition et d'une durée de 10 ans. Le vendeur était le propriétaire exploitant de la ferme.

⁵ En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend notamment :

- les engrains
- les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...)
- les produits phytosanitaires,
- les semences (et plants) peuvent être considérées comme le premier intrant en agriculture.

Elle est aujourd'hui exploitée par le management d'AGZ. Elle ne dispose pas de salarié propre ou d'actif. Dans la suite du document, lorsque la ferme AGZ est mentionnée, elle inclut par principe AGF.

En mars 2008, la première ferme détenue à 100% par AgroGeneration (AFT- Troscha) a été constituée en effectuant l'acquisition d'un ensemble de baux agricoles auprès d'un intermédiaire (« lease compactor ») pour un investissement total de 395 k€, une surface de 5100 ha de terres (6400 ha aujourd'hui) et un investissement de 3,9M€ dans des machines agricoles modernes, des bâtiments de stockage et le BFR nécessaire pour la mise en culture.

En juin 2008 une troisième ferme de 6 000 ha (AJU - Ternopil) a été acquise auprès d'un agriculteur étranger exploitant pour un investissement total de 3M€ (baux, machines agricoles et bâtiments).

La production en 2008 n'a porté que sur des cultures de printemps sur des terres en friche à faible rendement de départ.

6.2 POSITIONNEMENT ET STRATEGIE

6.2.1 Une entreprise spécialisée dans l'agriculture

AgroGeneration exploite trois sites agricoles totalisant plus de 20.000 ha sur les terres noires situées au nord de l'Ukraine. AgroGeneration n'est pas propriétaire des terres, mais détient des baux à long terme d'une durée moyenne de 20 ans. La Société produit et commercialise des céréales et des oléagineux destinés à l'alimentation humaine et animale. Sa stratégie de développement s'appuie sur les axes suivants :

- Une maîtrise foncière dynamique visant à constituer des exploitations agricoles de 5 000 à 10 000 hectares
 - (iii) Par l'acquisition de sociétés disposant déjà d'au moins 5.000 ha en baux de terres agricoles de bonne qualité situées exclusivement dans la zone des terres noires et bénéficiant d'une pluviométrie supérieure à 550 mm d'eau par an.
 - (iv) Ou bien par l'agrégation de terres périphériques aux fermes existantes.

Ces superficies d'exploitation constituent la taille critique qui permet de mutualiser à faible coût les matériels agricoles et un management complet qualifié.

- La mise en place dans chaque exploitation d'un management mixte local et français expérimenté, à même d'optimiser et de conjuguer les connaissances du terrain et les expertises agro techniques de ses membres.
- La mise en œuvre de techniques agricoles éprouvées, notamment des techniques de culture semi-intensive minimisant le travail du sol avant les semis (sans labour - *no till farming*), reposant sur les modèles de production similaires à ceux développés dans les grandes plaines d'Amérique du Nord ou en Argentine.
- La maîtrise de la chaîne de valeur en aval de la production en investissant dans les moyens de nettoyage, séchage et stockage des productions afin de capter la marge attachée à ces activités et de sécuriser / optimiser la vente de la production au moment où les prix sont les plus élevés.

6.2.2 Une sélection draconienne des terres

La Société attache un soin particulier à la sélection des terres qu'elle opère. Les nouvelles fermes doivent permettre d'emblée l'exploitation de 5 000 ha de terre. Les nouvelles parcelles doivent être situées dans un périmètre maximum de 20 à 30 km de rayon autour de la ferme principale afin de permettre une mutualisation du matériel agricole. Les terrains doivent être facilement desservis par des infrastructures routières ou ferroviaires. Enfin, un audit systématique est effectué sur la qualité de la terre. Les zones cibles d'implantation d'AgroGeneration sont en particulier choisies en fonction de la qualité du sol et de la pluviométrie.

Cette sélection minutieuse des terrains permet de diminuer au maximum les coûts liés au transport, au déplacement du matériel agricole et à l'utilisation de produits phytosanitaires. La Société pratique au préalable une évaluation environnementale de l'état des terres (analyses chimiques, test de pollution, etc.)

AgroGeneration a choisi de s'implanter dans 3 zones géographiques distinctes permettant ainsi de repartir les risques climatiques.

6.2.3 Une politique d'acquisition de baux long terme

Depuis l'indépendance de l'Ukraine, les propriétés foncières collectives sur lesquelles étaient implantés les kolkhozes ont été redistribuées en pleine propriété aux anciens kolkhoziens par parcelle individuelle de 2 à 4 hectares en fonction de la qualité de la terre. La redistribution a été très précisément enregistrée au cadastre de chacune des communes, ce qui permet à la Société de s'appuyer sur un service cadastral Ukrainien récent et fiable.

La loi ukrainienne interdit aux propriétaires de vendre leurs terres agricoles mais leur permet en revanche de les louer. AgroGeneration loue donc les terres qu'elle exploite.

On distingue deux types de terres en location:

- Pour 70%, des terres louées par les ex-kolkhoziens avec des baux d'une durée de dix à **vingt** ans.
- Pour 30%, des terres louées par l'Etat, qui peuvent être
 - soit des terres en déshérence car le propriétaire est introuvable, louées pour un an et renouvelable chaque année,
 - soit des terres appartenant à la commune dont la durée des baux peut aller jusqu'à **quarante** ans.

La Société, pour bénéficier d'une sécurité maximale sur la validité juridique de ses baux, impose que tout bail signé soit enregistré au cadastre.

6.2.4 Des cultures diversifiées

La Société cultive des céréales (blé, maïs, orge) et des oléagineux (colza et tournesol).
Les débouchés de ces productions sont multiples:

Le blé

Le blé est une céréale utilisée en meunerie pour la fabrication de pain, de biscuit et de pâtes alimentaires et en alimentation animale.

Les qualités des blés d'Ukraine, de Russie ou du Kazakhstan sont classées selon les critères élaborés par l'appellation « GOST », abréviation d'une expression russe qui signifie « standard d'état ». Les blés de classe 1 à 4 correspondent à des blés de qualité meunière, tandis que les blés de classe 5 et 6 sont des blés de qualité fourragère.

Dans la pratique, les blés de classe 1 et 2 ne sont produits qu'au Kazakhstan. Au stade actuel, la production de blé de la société est de qualité meunière (classe 3 et 4) et fourragère (classe 5 et 6).

Le maïs

Le maïs est une céréale principalement utilisée pour l'alimentation animale ainsi que pour ses sous-produits : l'huile alimentaire et l'amidon qui trouvent de nombreuses applications chimiques et industrielles. Il est aussi utilisé pour produire de l'éthanol (tant pour l'industrie que pour les biocarburants).

L'orge

L'orge est une céréale utilisée pour l'alimentation animale et comme principal ingrédient dans l'industrie de la malterie pour la fabrication de bière. Le prix de l'orge de malterie est fixé par contrat avec l'acheteur final avant le semis.

Le colza

Le colza est une graine oléagineuse qui, pressée mécaniquement, permet d'obtenir une huile alimentaire, également utilisée dans la fabrication de biodiesel, et un tourteau utilisé en alimentation animale. Le rendement par hectare du colza est en moyenne supérieur au rendement du tournesol. Mais la qualité alimentaire de l'huile de tournesol est supérieure à celle de l'huile de colza.

Le tournesol

Le tournesol est une graine oléagineuse qui, pressée mécaniquement, permet d'obtenir une huile alimentaire riche en oméga 3 et oméga 6 et un tourteau (résidu de pressage des graines) utilisé en alimentation animale.

6.2.5 Une mise en pratique des méthodes d'agriculture intégrée

La Société a décidé de développer une pratique d'agriculture intégrée plutôt que les méthodes intensives souvent mises en œuvre en Europe de l'Ouest.

Un système intégré correspond à une approche globale de l'utilisation du sol pour la production agricole qui cherche à réduire l'utilisation d'intrants extérieurs à l'exploitation (énergie, produits chimiques fertilisants, phytosanitaires, etc.) en valorisant au mieux les ressources naturelles et en mettant à profit des processus naturels de régulation.

Les principales caractéristiques de cette pratique sont les suivantes :

- Un travail du sol sans labour, laissant ainsi intacte la mécanique biologique des sols en limitant l'évaporation et l'utilisation d'énergie (le labour est la pratique culturale qui consomme le plus de fuel).
- Des techniques culturales optimisées tendant vers le semis direct.
- Une rotation des cultures alternant les cultures d'hiver et celles de printemps, permettant à la fois de réduire la durée des travaux de semis ou des travaux de récolte et de rompre le cycle vital des organismes nuisibles et des mauvaises herbes ainsi que de permettre le dépôt de différents résidus de cultures, améliorant ainsi la

qualité de la matière organique du sol. De plus, la rotation de cultures complémentaires (oléagineux/céréales), permet de ne pas appauvrir le sol.

- Laisser les résidus végétaux après la moisson pour protéger la terre, restituer des minéraux et oligoéléments, et favoriser le processus de décomposition.
- Une baisse significative des intrants : moins d'engrais (notamment azotés), moins de produits phytosanitaires (fongicides, insecticides et herbicides).

Ces techniques supposent un accès à des semences adaptées et appropriées disponibles désormais en Ukraine auprès des principaux semenciers mondiaux, à l'exception des OGM qui sont interdits dans le pays.

Toutes ces techniques sont utilisées avec l'objectif d'optimiser l'efficacité des dépenses d'exploitation tout en minimisant l'impact sur l'environnement :

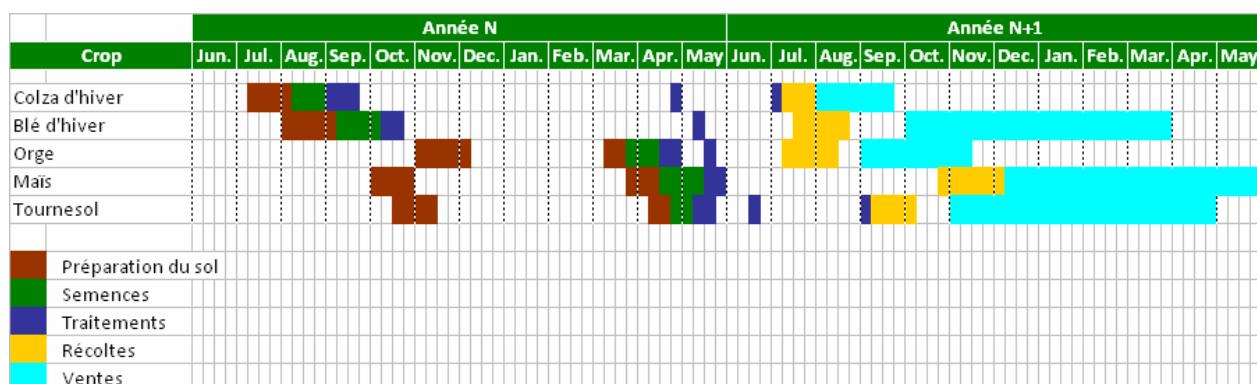
- les coûts opérationnels sont réduits grâce notamment à une consommation moindre de carburant (économie de 20% de la consommation totale de carburant grâce à l'absence de labour)
- limitation de l'usage des engrais
- forte diminution des traitements phytosanitaires (jusqu'à -75%)

Ces méthodes conduisent à un objectif de rendement inférieur mais à une amélioration significative de la marge brute en valeur absolue par hectare.

6.2.6 Les campagnes de culture

- En année n-1, durant les mois de septembre / octobre sont réalisés les semis d'hiver en colza et blé, destinés à être récoltés en juillet / août de l'année n (au 31/12/n-1 les coûts directs de ces semis – incluant amortissement – sont extournés des charges de l'année n-1 et activés en actifs biologiques).
- En année n (mars / avril) sont réalisés les semis de printemps en maïs, orge et tournesol destinés à être récoltés en juin / juillet pour l'orge, en septembre/octobre pour le tournesol et en octobre/novembre pour le maïs. En cas de gel des semis d'hiver (risque couvert par une assurance sur le coût des intrants, soit 90% des coûts engagés) il est procédé à un semis de printemps des mêmes espèces (blé, colza, seigle) dont le rendement des récoltes sera inférieur de 15% environ aux rendements normatifs des semis d'hiver.
La récolte est ensuite nettoyée, séchée et stockée avant d'être vendue plus tard, éventuellement en année n+1 sur une base de prix optimisée.
Au 31/12/n les récoltes stockées en attendant d'être vendues sont valorisées au prix du marché du jour de la récolte en application des normes IFRS sur l'agriculture.

Une campagne agricole complète peut donc s'étaler sur trois exercices comptables.



6.2.7 Croissance des surfaces exploitées

La Société est en recherche permanente de nouvelles surfaces agricoles à exploiter. A cet effet trois méthodes d'acquisition de baux peuvent être utilisées:

- L'achat de sociétés privées exploitantes, généralement d'anciens kolkhozes, qui possèdent de nombreux baux avec des propriétaires de parcelles. Ce type d'investissement requiert essentiellement des investissements de modernisation, la remise à niveau de l'exploitation et le développement de la ferme acquise.

- L'achat de portefeuilles de baux pré constitués par des intermédiaires spécialisés (« Lease compactor ») Ce type d'opération nécessite de recruter une équipe pour remettre en culture les terres souvent en jachères, ainsi que d'importants investissements en matériel.
- La signature de baux directement avec les propriétaires voisins des terres déjà exploitées par la Société. Les nouveaux baux constituent une extension marginale de la ferme et de telles opérations se font sans investissement machine additionnel et à un coût d'acquisition de bail faible.

6.2.8 Un partenariat stratégique avec le Groupe Champagne Céréales

La Société bénéficie d'un partenariat opérationnel avec le groupe Champagne Céréales, qui est par ailleurs un de ses actionnaires importants.

Fort de ses 8 600 agriculteurs coopérateurs, de 2,5 millions de tonnes collectées et d'un chiffre d'affaires 2008-2009 de 2,5 milliard d'euros réalisé dans 25 pays, le groupe Champagne Céréales est la première coopérative céréalière française et un acteur agro-industriel de tout premier plan avec Siclaé son pôle de transformation alimentaire (malterie, meunerie, amidonnerie - glucoserie, nutrition animale, ...) qui est notamment le premier malteur mondial via sa filiale Malteurop.

Le groupe Champagne Céréales était présent en Ukraine depuis plus de 10 ans via sa filiale Malteurop Ukraine, fournisseur de l'industrie brassicole locale, et plus récemment via Desnagrain qui, en s'appuyant sur un réseau de 35 silos en propre ou sous contrat, a développé une activité de collecte - stockage et de commercialisation de céréales et d'oléagineux pour le compte d'exploitations ukrainiennes représentant au total 800 000 ha.

Parallèlement à l'implantation de Desnagrain, Champagne Céréales a créé en 2006-2007 une exploitation agricole pilote dans le Nord-Est de l'Ukraine (Agroziom), détenue via UCD France (Ukraine Céréales Développement) détenant elle-même 100% du capital de UCD Ukraine.

Le partenariat avec Champagne Céréales est stratégique à plusieurs titres pour la Société et s'est renforcé progressivement depuis fin 2007 :

- Au cours des 2 dernières années, UCD Ukraine a exploité la ferme Agroziom (AGZ) à Gloukhov dans le nord-est de l'Ukraine. Cette ferme constitue le site pilote sur lequel a été testé et optimisé le modèle normatif d'AgroGeneration pour les exploitations agricoles ukrainiennes d'au moins 5 000 ha. Les résultats des essais portant sur les semences, les pratiques agricoles et l'emploi de matériel ont largement influencé les décisions prises par AgroGeneration pour ses nouvelles implantations. Progressivement, AgroGeneration est monté au capital d'UCD France et en détient aujourd'hui 100%, tandis que parallèlement Champagne Céréales montait au capital d'AgroGeneration. Le développement de la ferme d'Agroziom a ainsi permis à la fois de gagner du temps et d'optimiser l'efficacité du déploiement d'AgroGeneration en Ukraine ;
- Champagne Céréales et AgroGeneration travaillent par ailleurs en étroite collaboration pour identifier et recruter des agriculteurs coopérateurs français du réseau de Champagne Céréales désireux de s'expatrier en Ukraine en tant que managers agricoles des fermes d'AgroGeneration. Ces managers sont des contributeurs essentiels au modèle de développement d'AgroGeneration ;
- Desnagrain fournit à AgroGeneration les semences, les engrains et les produits phytosanitaires (intrants) et accorde également à la Société des crédits de campagne en fournissant à crédit au début de la saison les intrants qui ne seront payés par AgroGeneration qu'une fois la récolte vendue ;
- Desnagrain commercialise enfin une large part de la production agricole de la Société (environ les 2/3 sur la campagne actuelle) et ce dans le cadre de processus d'appels d'offre organisés par AgroGeneration et ouverts aux concurrents de Desnagrain.

Le partenariat stratégique avec Champagne Céréales constitue donc un facteur essentiel du succès d'AgroGeneration en Ukraine et les deux partenaires entendent le poursuivre pour renforcer les synergies et la croissance de leurs activités respectives en Ukraine.

6.3 ORGANISATION OPERATIONNELLE

L'organisation opérationnelle d'AgroGeneration s'appuie sur les compétences internes de son équipe de direction et de ses salariés, tant en France qu'en Ukraine. Cette organisation assure à la Société une grande souplesse et réactivité dans son fonctionnement.

6.3.1 Organisation interne

6.3.1.1 En France

La direction générale d'AgroGeneration est assurée par Charles Vilgrain, Président du Directoire, qui est particulièrement impliqué dans les sujets liés au développement et à la direction opérationnelle de la Société, en collaboration avec les principaux managers.

Alexandre Joseph, Directeur Administratif et Financier, Membre du Directoire, est en charge des questions financières et juridiques. Il est assisté par :

- un analyste financier en charge du suivi budgétaire, de la trésorerie et de l'analyse de dossiers d'investissement et de l'environnement concurrentiel,
- une assistante juridique de nationalité ukrainienne, diplômée de droit français (Master 2 droit des affaires Université de Reims), en charge de l'environnement contractuel, du suivi et de la mise à jour de la documentation juridique française et ukrainienne.
- un Expert comptable (FDC) en France

6.3.1.2 En Ukraine

Le Siège

Agrofuel Ukraine, qui est filiale à 100% d'AgroGeneration, n'exploite pas de surface agricole, mais assure les services finance, comptabilité, logistique et assistance juridique pour toutes les activités Ukrainiennes de la Société, avec une équipe de 12 personnes basée à Kiev.

Asad Lapsh, Directeur Général d'Agrofuel Ukraine, supervise notamment tous les aspects administratifs.

Pierre Bordenave, Directeur de la production agricole, est en charge de l'application de la politique agricole en Ukraine. Il est également en charge de la préparation des budgets annuels pour chaque ferme et du suivi des travaux agricoles. Il dispose dans son équipe d'un ingénieur agronome qui est chargé de :

- l'analyse des données agronomiques saisies dans le logiciel ISAMARGE® par les équipes opérationnelles de chaque ferme,
- du suivi budgétaire pour les activités agricoles, en lien avec l'équipe financière de la Société,

Le pôle comptable et financier est composé de 2 comptables et d'un contrôleur financier qui établissent un reporting mensuel. Ce reporting est communiqué aux équipes parisiennes, qui l'analysent et en tirent des actions correctrices.

Le pôle juridique est composé de 2 juristes, dont un spécialisé en droit foncier, qui est en charge du suivi du respect des obligations légales liées à ces contrats, et de leur archivage selon les procédures établies par le groupe.

La Société dispose également d'un land manager qui est chargé :

- de la prospection foncière aux alentours de fermes existantes
- du process opérationnel de signature de nouveaux contrats de bail pour la location (1 200 ha en 2008, 500 ha en 2009)

Parmi les autres fonctions centrales assurées par Agrofuel Ukraine, il y a bien entendu les fonctions suivantes :

- fonction achat, supervisée par Asad Lapsh,
- fonction vente, dirigée par une collaboratrice dotée de 15 ans d'expérience chez l'un des premiers traders ukrainiens,

Les fermes

Les fermes sont organisées sur le même modèle:

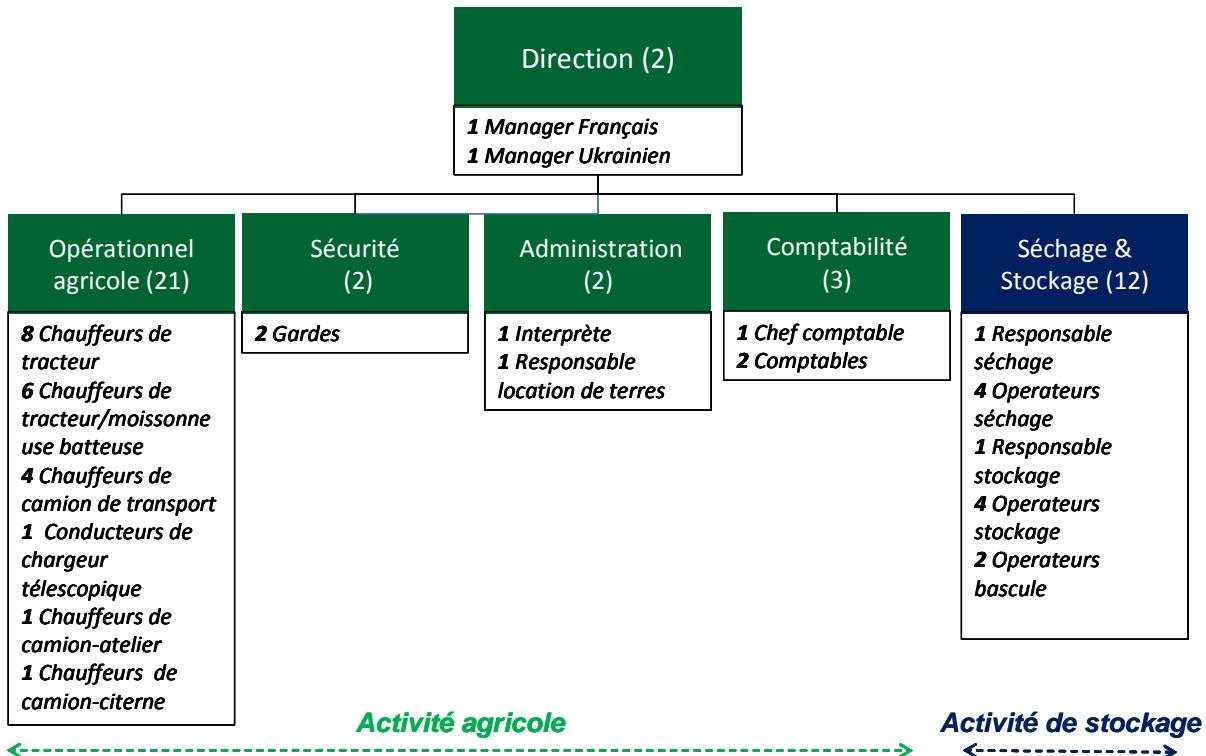
- Un manager français ayant une grande expérience des techniques d'agriculture avancées. Il apporte notamment son savoir faire dans la préparation et le travail du sol, dans le choix et l'utilisation des semences, des fertilisants et des produits phytosanitaires. Il apporte également ses connaissances en génétique et en matière d'optimisation de l'emploi des machines modernes.
- Un manager ukrainien, généralement un ancien kolkhozien, qui apporte ses connaissances locales sur le plan climatique et de l'aménagement des terres cultivées. Il facilite les relations avec les autorités et l'intégration de la Société dans la sphère sociale locale, simplifiant en particulier le recrutement de personnels qualifiés.

Chaque ferme emploie également une quarantaine de personnes, principalement des ouvriers agricoles pour l'entretien des champs exploités, des conducteurs de machines.

Chaque année, pour chaque ferme, un budget prévisionnel s'étalant du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 31 décembre de l'année suivante est établi. Les fermes sont soumises à un reporting hebdomadaire sur l'état d'avancement des travaux

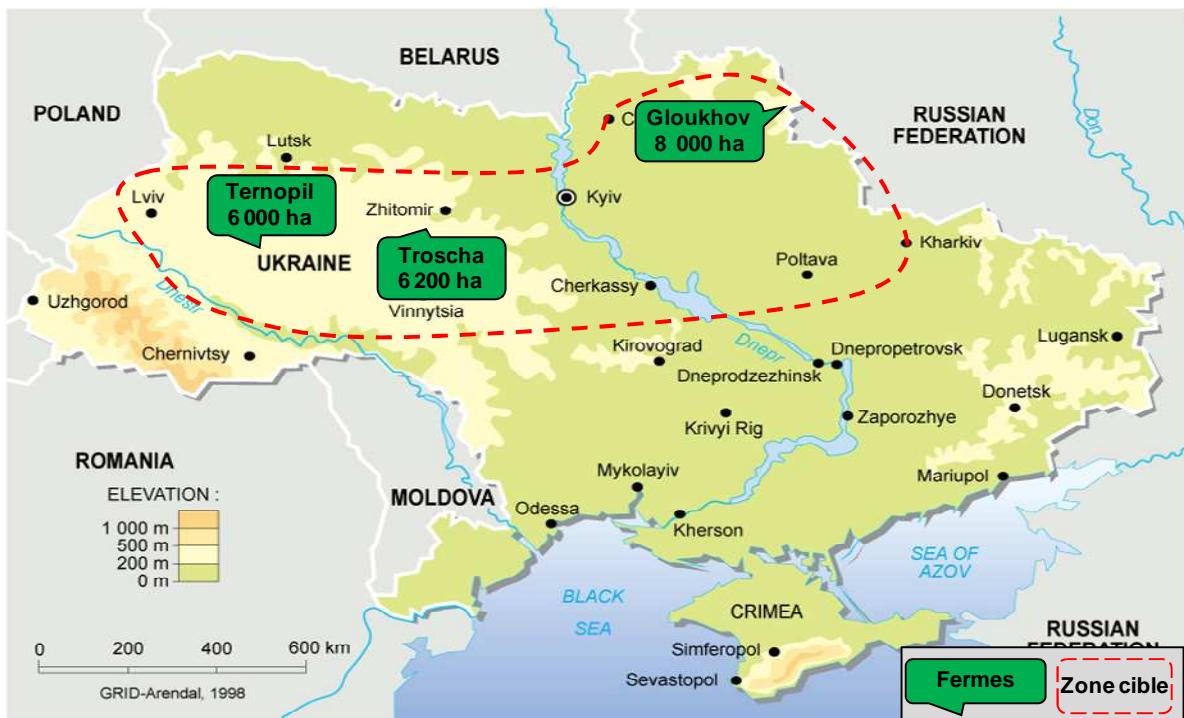
des champs et du suivi des différents coûts avec l'aide du logiciel de gestion ISAMARGE®. Les écarts budgétaires sont très rapidement identifiés et les actions correctives immédiatement mises en œuvre.

**Organisation d'une ferme type de 6 000 hectares avec une capacité de stockage de 15kt:
42 employés ETP + saisonniers**



6.4 PRÉSENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIFS DE LA SOCIETE

Les fermes d'AgroGeneration



Agroziom : AGZ

Constituée en 2007 par UCD Ukraine par acquisition de baux auprès d'un *lease compactor*. L'investissement initial était de 2M€ (baux et machines).

La capacité de stockage de la ferme est de 15 000 tonnes et sa capacité de séchage est de 24 tonnes par heure.

La ferme est située dans l'Oblast (région) de Soumy, rayon (canton) de Gloukhov, dans le village de Chervone.

La grande ville la plus proche est Gloukhov, 36 000 habitants, distante de 20km de la ferme.

La surface cultivée en 2009 était de 7 974 ha.

Les cultures semées en 2009 étaient le colza d'hiver, le blé d'hiver, l'orge de brasserie, le maïs, le tournesol, le blé de printemps, le colza de printemps et le sarrasin.

Agrarniy Fond Terestchenko : AFT

Cet ensemble de baux a été acquis en mars 2008 auprès d'un *lease compactor* pour une surface initiale de 5 000 ha remise en exploitation par AgroGeneration et un investissement total de 4,3M€.

La capacité de stockage de la ferme est de 11 000 tonnes dont 5000 tonnes en silobags.

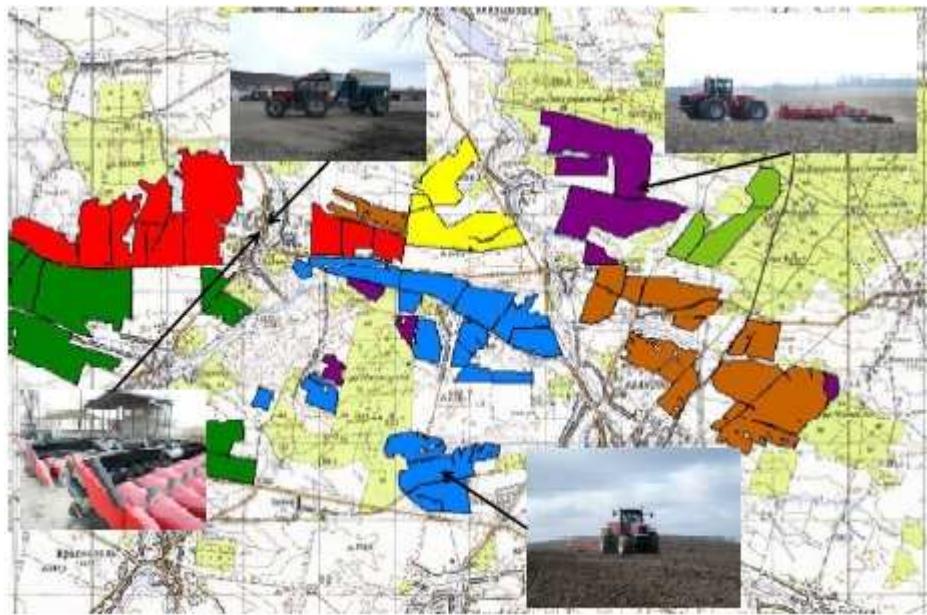
La capacité de séchage de la ferme est de 20 000 tonnes et sa capacité de séchage est de 20 tonnes par heure.

La ferme est située dans l'Oblast (région) de Zhytomyr, rayon (canton) de Chudniv, dans le village de Troscha.

La grande ville la plus proche est Berdychev, 80 000 habitants, distante de 35km de la ferme.

La surface cultivée en 2009 est de 6 073 ha.

Les cultures semées sont le colza d'hiver, le blé d'hiver, l'orge de brasserie, le maïs, le tournesol et l'avoine.



Agrodrujtvo Jvizovitche Ukraina : AJU

Cette ferme déjà partiellement exploitée par un agriculteur tchèque a été acquise en juin 2008 pour surface de 6000 ha et un investissement total de 3M€

La capacité de stockage de la ferme est de 12 500 tonnes et sa capacité de séchage est de 10 tonnes par heure.

La ferme est située dans l'Oblast (région) de Ternopil, rayon (cantón) de Zbarazh, dans le village de Chimkivtsi.

La grande ville la plus proche est Ternopil, 200 000 habitants, distante de 20km.

La surface cultivée en 2009 est de 5 693 ha sur un total de 6 000 ha.

Les cultures semées sont le colza d'hiver, le blé d'hiver, l'orge de brasserie, le maïs, le tournesol et l'avoine.



Tableau récapitulatif de la production et des surfaces exploitées par les différentes fermes

2008/2009	Surface (en ha)	Production (en t)
Blé d'hiver	4 216	18 317
Blé de printemps	1 040	
Colza d'hiver	2 344	3 778
Colza de printemps	530	
Orge	4 162	13 111
Mais	4 023	15 636
Tournesol	1 712	2 617
Avoine	752	926
Sarrasin	887	633
Total	19 666	55 018

Le matériel agricole

La Société choisit ses équipements pour s'adapter aux conditions de production agricole locales.

Ainsi, le parc matériel d'une ferme de 5 000 ha se résume aux équipements suivants :



Matériel de traction

L'utilisation d'un tracteur varie en fonction de sa puissance, ainsi:

- Un tracteur ayant une puissance supérieure à 450 cv est utilisé pour le travail du sol sur de grandes largeurs (>10m).
Ex : Case STX 535 : 160 000€ HT
- Un tracteur ayant une puissance de 300 cv est utilisé pour le travail du sol sur des largeurs moyennes (7 à 8m) et pour le semis combiné.
Ex : Case Magnum 310 : 105 000€ HT

- Un tracteur ayant une puissance inférieure à 200 cv est utilisé pour la pulvérisation, la fertilisation et la récolte.
Ex : Case Puma 195 : 75 000€ HT

Préparation du sol

Les outils de préparation du sol se composent d'outils à disques et/ou à dents. Les disques permettent une destruction des adventices (mauvaises herbes) et un enfouissement des résidus de cultures alors que les dents permettent une destruction des adventices et une déstructuration du sol.

Le plus souvent un rouleau de rappui permet un tassement du sol.

Ces outils ont des largeurs allant de 6,4m (dents + disques) à 10,66m (disques).

Ex : Vogel Noot Master Disc 10,66m : 75 000€ (250ha/jour)

Il est indispensable d'utiliser des outils avec les plus grandes largeurs afin de maximiser la productivité et d'aplanir le sol. A terme, ce poste de coût diminuera fortement, voire disparaîtra au fur et à mesure de la mise en place des techniques de semis direct.

Semoirs

Les semoirs sont des semoirs combinés : des disques préparent le lit de semences (3-5cm de profondeur), et déposent la semence, enfin des roues remblaient le sol pour favoriser la germination par un bon contact sol-graine.

Ce type de semoir permet d'obtenir une très bonne qualité de semis avec des débits de travaux importants (150ha/jour)

Ex : Vaderstad Rapid 800S : 80 000€ HT

Lorsque les parcelles auront été suffisamment aplanies, la largeur des semoirs pourra être augmentée : 12m puis 18m voire 21m.

Les semoirs polyvalents sont adaptés à la technique du semis direct mais la zone de préparation du lit de semences se fait sur toute la largeur de l'outil. Cette préparation du sol se fait par une succession de disques et de dents.

Les semoirs dédiés à la technique du semis direct ont des largeurs pouvant aller jusqu'à 21 mètres car le lit de semences n'est préparé que sur la zone où sera déposée la semence, environ 5 centimètres. Cette préparation du sol est effectuée le plus souvent par une seule dent.



Épandeurs d'engrais

Ces outils portés sont équipés d'une trémie (réservoir) dans laquelle est stocké l'engrais à épandre et de disques centrifugeurs qui projettent l'engrais de chaque côté sur une largeur d'environ 20m avec un débit de travail de 250ha/jour.

Ex : Kuhn Axis 40.1 : 8 000€ HT

Pulvérisateurs

Les pulvérisateurs sont des cuves, dans lesquelles sont dilués dans l'eau les produits phytosanitaires, équipées de rampe d'aspersion d'une largeur totale de 40m trainées par un tracteur. Cet outil est équipé d'un GPS qui guide le chauffeur dans le champ et qui gère automatiquement le débit d'application en fonction de l'avancement et limite les doubles applications.

Ex : Tecnomat Fortis 4340 : 55 000€ (200ha/jour)

Moissonneuses Batteuses

Les moissonneuses sont des machines automotrices qui coupent, trient et déchargent les grains. Ces machines pouvant peser jusqu'à 20T sont équipées de moteur d'une puissance de 330CV avec une largeur de travail de 9m. Le débit de travail de ce type de machines en Ukraine est de 60ha/jour.

Ex : Case 2388 : 165 000€ HT

Camions ravitaillateurs

Chaque ferme est équipée de :

- un camion citerne pour l'approvisionnement en eau des pulvérisateurs. Ainsi l'ensemble tracteur+pulvérisateur ne se déplace pas sur la base (située à 20km) pour se ravitailler en eau.
- un camion citerne pour l'approvisionnement en carburant des tracteurs et moissonneuses batteuses. Aucun matériel agricole ne se déplace sur la base (située à 20km) pour se ravitailler en carburant.
- un camion atelier qui permet au chef mécanicien d'effectuer toutes les réparations et la maintenance directement au champ.
- trois camions (Kamaz 45 000€ HT) d'une capacité de 20T minimum pour le transport des engrains, des semences et des récoltes.
- tous ces camions, de marque soviétique, sont indispensables pour améliorer la productivité de chacun des matériels agricoles.



Unités de stockage

La Société possède neuf unités de stockage réparties sur trois sites (un par ferme), dont un silo en cours de certification auprès des autorités sanitaires ukrainiennes. La certification est essentielle pour garantir la qualité des produits agricoles vendus. AgroGeneration souhaite développer ce type de silo afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur (production-séchage-stockage), et lui permettre de vendre sa production au moment où les prix sont les plus élevés. Indépendamment de la certification par les autorités ukrainiennes, tous les sites ont été certifiés par Bureau Veritas en novembre 2009.

La capacité totale de stockage est de 33 500 tonnes.

Elle possède également trois unités de nettoyage/séchage pouvant traiter en moyenne 18 tonnes par heure.



6.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

AgroGeneration couvre auprès de compagnies d'assurance de premier plan tous les risques identifiés et assurables dans le cadre de ses activités.
Les principaux risques sont les suivants :

- Assurance Homme clé,
- Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux (D&O),
- Responsabilité civile professionnelle pour toutes les sociétés du groupe (*Third Party Liability*)
- Assurance couvrant les actifs immobilisés :
 - Bâtiments de stockage et biens/ stocks (incendie, dommages)
 - matériel agricole (vol, accident, responsabilité civile...)
 - véhicule de tourisme (vol, accident, responsabilité civile...)
- Assurance des cultures d'hiver (perte de récolte suite à gel...)
- Assurance des stocks de grains et d'intrants (inclus dans l'assurance des bâtiments de stockage)
- Assurances obligatoires en France (Mutuelle, Prévoyance...)

AgroGeneration utilise, en France et en Ukraine les services de courtier d'assurance pour bénéficier des meilleures offres.

6.5.1 AgroGeneration

Type de contrat	Bénéficiaire	Compagnie d'assurance	Date d'échéance principale	Garanties
Dommage-MRP	AGG	GAN	17/04/2010	Incendie, dégâts des eaux, gel, vol, bris de glace, matériel informatique, catastrophes naturelles, frais juridiques.
RC Pro	AGG	GAN	31/12/2009	Dommages corporels, matériels et immatériels - 7 M€ par sinistre
RCMS	AGG	AXA	31/12/2009	Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux du souscripteur agissant pour son compte et pour celui des filiales - 1 M€ par sinistre et par an
Mission	tout salarié AGG en mission à l'étranger	AIG	31/12/2009	Frais médicaux à l'étranger illimités, décès accidentel (80k€), invalidités (80k€) et autres évènements (pertes bagages...)
Prévoyance	salariés AGG	GENERALI	31/12/2009	Décès et invalidité (350% SAB)
Frais médicaux	salariés AGG	GENERALI	31/12/2009	Frais médicaux des salariés, dépend de la nature des soins
Homme clé : Charles Vilgrain	AGG	Alico, Super Novaterm	07/10/2010	Décès, perte totale d'autonomie, cap. 500 000€, IPT maxi 2 500 000€.

6.5.2 Assurances de AFU

Type d'assurance	Bénéficiaire	Assureur	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	AFU	European Insurance Alliance	07/12/2009 – 06/12/2010	Pour les bureaux – 500 000€ annuels cumulés pour AFU/AFT/AJU, 100 000€ par évènement pour un seul bâtiment. Franchise, dommage aux biens - 820€, soit 10 000 UAH ; dommage aux personnes – 0€. Exceptions : dommages suite à la pollution, diffamation, irradiation, terrorisme, fait du prince, risques électroniques.
Assurance auto obligatoire	AFU - Chevrolet Niva AA 6692 HM	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFU - Kamaz AA 6685 HM	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFU - Kamaz AA 6690 HM	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFU - Chevrolet Niva AA 6691 HM	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance équipement mobile, CAS0004937	AFU - Matériel agricole	QBE	14/08/2009 – 14/08/2010	Sont couverts : perte ou dommage (le moins élevé des montants entre la valeur réelle et la valeur déclarée), décès/dommage corporel, dommages aux biens, sinistres (330 000 UAH par véhicule assuré), accidents personnels (77 700,00 UAH par siège). Franchise – 0,50% de la valeur déclarée. Vol – 5% de la valeur déclarée. Décès/ dommage corporel – 0%. Exclusions : terrorisme, sabotage, guerre, utilisation du matériel dans des procédés non habituels; dommages causés volontairement par les préposés de l'assuré; plafond de 75 000 \$ si sinistre lors du transport de matières inflammables et radioactives ; décès/dommages corporels causés hors de la route lors du chargement du véhicule ; dommages causés par des armes nucléaires.
Assurance équipement mobile, CAS0004937/Annexe 1	AFU - 2 Chevrolets	QBE	14/08/2009 – 14/08/2010	Franchise 0% pour le bris de glace.
Assurance volontaire des accidents	AFU - Tous les collaborateurs de la Société.	Allianz	10/04/2009 – 09/04/2010	Accidents causés par des facteurs extérieurs à la personne de l'assuré, suivis par le décès, le handicap, l'incapacité de travail etc.
Assurance médicale volontaire	AFU - Tous les collaborateurs de la Société.	Allianz	10/04/2009 – 09/04/2010	Couverture santé.
Assurance auto obligatoire	AFU – NEFAZ 8560 AA 0241 XP	Ukraine Insurance Group	24/12/2009 – 23/12/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFU – NEFAZ 8560 AA 0243 XP	Ukraine Insurance Group	24/12/2009 – 23/12/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH

6.5.3 Assurances de AJU

Type d'assurance	Bénéficiaire	Assureur	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	AJU	European Insurance Alliance	07/12/2009 – 06/12/2010	Pour les bureaux – 500 000€ annuels cumulés pour AFU/AFT/AJU, 100 000€ par évènement pour un seul bâtiment. Franchise, dommage aux biens - 820€, soit 10 000 UAH; dommage aux personnes – 0€. Exceptions : dommages suite à la pollution, diffamation, irradiation, terrorisme, fait du prince, risques électroniques.
Assurances bâtiments et stocks	AJU Immeubles appartenant à la Société	European Insurance Alliance	14/12/2009 – 13/12/2010	Montant couvert : 2 565 000,00 €. Franchise : 50 000 UAH Sont couverts : incendie, foudre, explosion, accident d'avion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, chute d'arbres et de pierres, inondation par les eaux souterraines, tremblement de terre, inondation par les canalisations, vol, dommages causés par les tiers, dommages causés par des véhicules.
Assurance des cultures d'hiver	Les semis d'hiver : blé, colza.	TAS	07/12/2009 - 31/05/2010	Montants couverts : colza – 1 190 130,60 UAH, soit 2 922 UHA/ha ; blé – 4 241 939,20 UAH, soit 2 056 UHA/ha. Sont couverts entre autre : gel, croute de glace, incendie, sécheresse, déshydratation, foudre, moisissure, explosion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, inondation, tremblement des terres, dommages causés par les tiers, prolifération des maladies des plantes y compris les maladies résultant des sinistres. Franchise : 30%/50% (colza) et 20% (blé) de la valeur assurée en fonction de la parcelle.
Assurance de l'équipement mobile, CAS0004945	AJU Matériel agricole	QBE	14/08/2009 – 14/08/2010	Sont couverts : perte ou dommage (le moins élevé des montants entre la valeur réelle et la valeur déclarée), décès/dommage corporel, dommage aux biens, sinistres (330 000 UAH par véhicule assuré), accidents personnels (77 700,00 UAH par siège). Franchise – 0,50% de la valeur déclarée. Vol – 5% de la valeur déclarée. Exclusions : terrorisme, sabotage, guerre, utilisation du matériel dans des procédés non habituels; dommages causés volontairement par les préposés de l'assuré; plafond de 75 000 \$ si sinistre lors du transport de matières inflammables et radioactives ; décès/dommages corporels causés hors de la route lors du chargement du véhicule ; dommages causés par des armes nucléaires.
Assurance équipement mobile, CAS0004945 – Annexe 1	AJU Camionnette VAS 21 214	QBE	14/08/2009 – 14/08/2010	Franchise 0% pour le bris de glace.
Responsabilité civile bâtiments de stockage	AJU Locaux d'entrepôt	MEGAPOLIS	29/07/2009 – 28/07/2010	Plafond d'indemnisation – 40 000 UAH : – Dommages aux personnes – 16 000 UAH – Dommages aux biens – 24 000 UAH – Franchise 2%
Assurance auto obligatoire	AJU Matériel agri,véhicules, polices nominatives	ORANTA	27/03/2009 – 26/03/2010	Dommages aux biens – 25 500 UAH par police et 127 500 UAH par accident Dommages aux personnes – 51 000 UAH par police avec une franchise de 2%

6.5.4 Assurances de AFT

Type d'assurance	Bénéficiaire	Assureur	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	AFT	European Insurance Alliance	07/12/2009 – 06/12/2010	Pour les bureaux – 500 000€ annuels cumulés pour AFU/AFT/AJU, 100 000€ par évènement pour un seul bâtiment. Franchise, dommage aux biens - 820€, soit 10 000 UAH ; dommage aux personnes – 0€. Exceptions : dommages suite à la pollution, diffamation, irradiation, terrorisme, fait du prince, risques électroniques.
Assurances bâtiments et stocks	AFT Immeubles appartenant à la Société	European Insurance Alliance	14/12/2009 – 13/12/2010	Montant couvert : 980 000 €. Franchise : 50 000 UAH Sont couverts : incendie, foudre, explosion, accident d'avion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, chute d'arbres et de pierres, inondation par les eaux souterraines, tremblement des terres, inondation par les canalisations, vol, dommages causés par les tiers, dommages causés par des véhicules.
Assurance des cultures d'hiver	AFT Les semis d'hiver : blé, colza, seigle.	TAS	07/12/2009 - 31/05/2010	Montants couverts : colza – 3 410 930,00 UAH, soit 3 100 UHA/ha; blé – 2 304 016,1 UAH, soit 2 077 UHA/ha ; seigle – 968 994,00 UAH, soit 1 599 UHA/ha. Sont couverts entre autres : gel, croute de glace, incendie, sécheresse, déshydratation, foudre, moisissure, explosion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, inondation, tremblement des terres, dommages causés par les tiers, prolifération des maladies des plantes y compris les maladies suite aux sinistres. Franchise : 20% (blé, seigle) et 30%/40%/50% (colza) de la valeur assurée en fonction de la parcelle.
Assurance obligatoire des pompiers volontaires.	AFT4 employés AFT	Police Universel	18/08/2009 – 17/08/2010	Plafond d'indemnisation : 300 000 UAH.
Assurance auto obligatoire	AFT Kraz AM 7577 AA	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFT Chevrolet Lacetti AM1237AX	Ukraine Insurance Group	09/09/2009 – 08/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance équipement mobile, CAS0004947	AFT/ Chevrolet Lacetti, Kraz, UAZ 315148, ZIL 131	QBE	23/12/2009 – 14/08/2010	Sont couverts : perte ou dommage (le moins élevé des montants entre la valeur réelle et la valeur déclarée), décès/dommage corporel, dommage aux biens, sinistres (330 000 UAH par véhicule assuré), accidents personnels (77 700,00 UAH par siège). Franchise – 0,50% de la valeur déclarée. Vol – 5% de la valeur déclarée. Exclusions : terrorisme, sabotage, guerre, utilisation du matériel dans des procédés non habituels; dommages causés volontairement par les préposés de l'assuré; plafond de 75 000 \$ si sinistre lors du transport de matières inflammables et radioactives ; décès/dommages corporels causés hors de la route lors du chargement du véhicule ; dommages causés par des armes nucléaires.
Assurance auto obligatoire	AFT UAZ 315148 AM 1220 AX	Ukraine Insurance Group	23/12/2009 – 22/12/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH
Assurance auto obligatoire	AFT ZIL 131 AM 1266 AX	Ukraine Insurance Group	23/12/2009 – 22/12/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH

6.5.5 Assurances de UCD Ukraine

Type de l'assurance	Bénéficiaire	Assureur	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	UCD UKRAINE	PZU	01/07/2009 30/06/2010	– Sont couverts : responsabilité civile des dommages causés aux tiers. Exclusions entre autre: risques électroniques, actes de terrorisme, SIDA, matières dangereuses. Dédommagement à hauteur des limites de la Master Police. Plafond d'indemnisation (par an) : 1 000 000€, soit 10 971 000,00 UAH. Franchise : 83 380,00 UAH.
Assurance auto obligatoire	UCD UKRAINE Skoda Superb AA9617HX	Ukraine Insurance Group	04/09/2009 03/09/2010	– Dommage aux personnes – 51 K UAH ; – Dommage aux biens – 25,5 K UAH ; – Franchise – 510 UAH.
Assurance équipement mobile, CAS0005108/Anne xe 1	UCD UKRAINE Skoda Superb AA9617HX	QBE	29/08/2009 14/08/2010	– Franchise 0% pour le bris de glace.
Assurance de l'équipement mobile, CAS0006239	UCD UKRAINE Matériel agricole	QBE	19/11/2008 14/08/2009	– Sont couverts : perte ou dommage (le moins élevé des montants entre la valeur réelle et la valeur déclarée), décès/dommage corporel, dommage aux biens, sinistres, (330 775 UAH par véhicule assuré), accidents personnels (77 000 UAH par siège). Franchise – 0,50% de la valeur déclarée. Vol – 5% de la valeur déclarée. Décès/ dommage corporel – 0%. Exclusions : terrorisme, sabotage, guerre, utilisation du matériel dans des procédés non habituels; dommages causés volontairement par les préposés de l'assuré; plafond de 75 000 \$ si sinistre lors du transport de matières inflammables et radioactives ; décès/ dommage corporel causés hors de la route lors du chargement du véhicule ; dommages causés par des armes nucléaires.
Assurance volontaire des accidents	UCD UKRAINE Tous les collaborateurs de la Société.	Allianz	10/04/2009 09/04/2010	– Accidents causés par des facteurs extérieurs à la personne de l'assuré, suivis par le décès, le handicap, l'incapacité de travail etc.
Assurance médicale volontaire	UCD UKRAINE Tous les collaborateurs de la Société.	Allianz	10/04/2009 09/04/2010	– Couverture Santé.

6.5.6 Assurances de AGZ

Type d'assurance	Bénéficiaire	Assureurs	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	AGZ	PZU	01/07/2009 – 30/06/2010	Sont couverts : responsabilité civile des dommages causés aux tiers. Exclusions entre autres: risques électroniques, actes de terrorisme, SIDA, matières dangereuses. Dédommagement à hauteur des limites de Master Police. Plafond d'indemnisation (par an) : 1 000 000€, soit 10 971 000,00 UAH. Franchise : 83 380,00 UAH.
Assurance cultures d'hiver	AGZ Semis d'hiver de blé et de seigle	HDI	05/12/2009 - 31/05/2010	Montant total couvert : 4 949 944 UAH. Sont couverts entre autres: gel, croute de glace, incendie, foudre, pourri, explosion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, inondation, tremblement des terres, dommages causés par les tiers, prolifération des maladies des plantes y compris les maladies suite aux sinistres. Option prise – perte totale. Franchise : 20% de la valeur assurée. Les montants de la franchise sont applicables à chaque parcelle assurée.
Assurances bâtiments et stocks	AGZ Immeubles appartenant à la Société	European Insurance Alliance	14/12/2009 – 13/12/2010	Montant couvert : 3 580 000€. Franchise : 50 000 UAH Sont couverts : incendie, foudre, explosion, accident d'avion, ouragan, pluies torrentielles et grêle, glissement de terrain, affaissement des sols, chute d'arbres et de pierres, inondation par les eaux souterraines, tremblement des terres, inondation par les canalisations, vol, dommages causés par les tiers, dommages causés par des véhicules
Assurance équipement mobile, CAS0002052 / P08597	AGZ Matériel agricole/ véhicules de Société	QBE	07/03/2009 – 06/03/2010	Sont couverts : perte ou dommage (le moins élevé des montants entre la valeur réelle et la valeur déclarée), décès/dommage corporel, dommage aux biens, sinistres (330 775 UAH par véhicule assuré), accidents personnels (67 180,15 UAH par siège). Franchise – 0,50% de la valeur déclarée. Vol – 5% de la valeur déclarée. Décès/dommage corporel – 0%. Exclusions : terrorisme, sabotage, guerre, utilisation du matériel dans des procédés non habituels; dommages causés volontairement par les préposés de l'assuré; plafond de 75 000 \$ si sinistre lors du transport de matières inflammables et radioactives ; décès/dommage corporel causés hors de la route lors du chargement du véhicule ; dommages causés par des armes nucléaires.

6.5.7 Assurances de AGF

Type de l'assurance	Bénéficiaire	Assureurs	Durée du contrat	Plafonds de la responsabilité
RC	AGF	PZU	01/07/2009 – 30/06/2010	Sont couverts : responsabilité civile des dommages causés aux tiers. Exclusions entre autres: risques électroniques, actes de terrorisme, SIDA, matières dangereuses. Dédommagement à hauteur des limites de la Master Police. Plafond d'indemnisation (par an) : 1 000 000€, soit 10 971 000,00 UAH. Franchise : 83 380,00 UAH.

6.6 PRÉSENTATION DU MARCHÉ

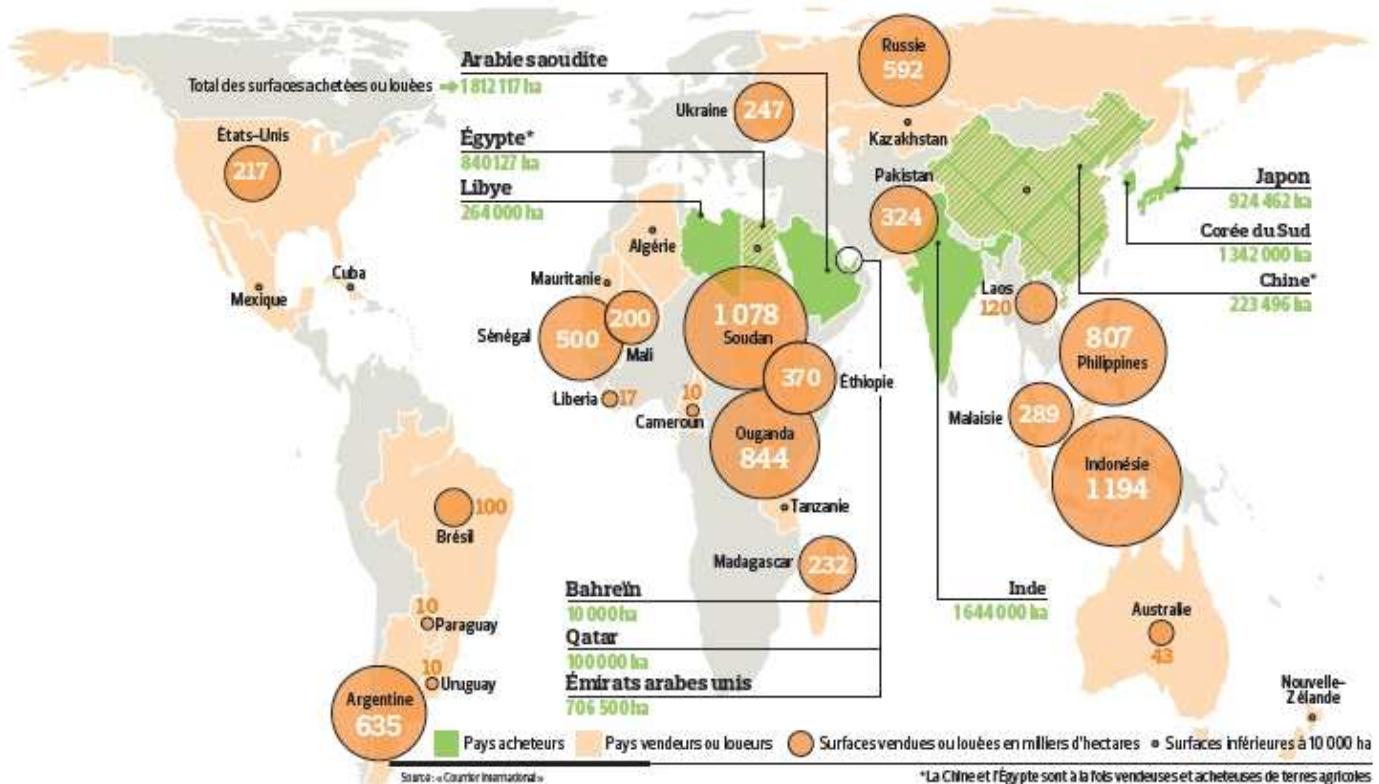
6.6.1 Marché des terres agricoles

Depuis 2007 et la forte hausse des matières premières agricole la maîtrise des terres cultivables est devenue la priorité de nombreux pays pour sécuriser leurs approvisionnements en matière de base alimentaire. Au premier rang d'entre eux la Chine qui avec 9% de surfaces agricoles exploitables au niveau mondial doit nourrir 22% de la population mondiale. Les chinois se sont donc lancés à la conquête de terres arables, conduisant ainsi à l'implantation d'une quarantaine de sociétés chinoises dans 30 nations sur les 5 continents. Depuis 2007 les chinois ont déboursé 1,5 Milliards d'euros pour acquérir des terres. Près de 40 000 ha de terres kazakhes ont ainsi été cédées récemment à Pékin. D'autres pays se sont également lancés dans des opérations d'achat ou de location de terres à grande échelle : la Corée du Sud a ainsi acquis des terres en Argentine pour se fournir en viande, le Japon s'est intéressé à l'Egypte pour son huile végétale et son sucre, l'Inde à la Malaisie pour l'huile de palme sans oublier les pays du Golfe qui participent également à ce grand marché mondial des terres agricoles.

Selon la FAO (Agence des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) pour faire face à la croissance démographique - près de 3 milliards de bouches supplémentaires à nourrir d'ici 2050 – il faudra accroître la production agricole mondiale de 70%, correspondant à une augmentation théorique (à rendement constant) des terres arables de plus de 100 M d'hectares.

Banques et fonds d'investissements ont déjà anticipé la tendance. Depuis plusieurs mois Deutsche Bank et Goldman Sachs ont acquis des fermes et des usines de viande en Chine. Morgan Stanley a acheté plusieurs milliers d'hectares de terre en Ukraine. Les hedge funds et les grandes entreprises ne sont pas en reste. Le hedge fund russe Renaissance Capital a également investi dans 300.000 hectares de terre en Ukraine. Les suédois Alpcot Agro et Black Earth Farming investissent massivement en Russie. Le fonds d'investissement américain Black Rock a mis sur pied un fonds agricole de 300 M de dollars.

Dans de nombreux endroits du monde les prix alimentaires sont élevés et le prix des terres faible. Selon l'International Land Coalition qui regroupe les ONG et les agences intergouvernementales, 30 millions d'hectares auraient déjà fait l'objet de négociations au premier trimestre 2009, soit un peu plus que la surface exploitée en France (27,5 Million d'hectares). Un mouvement qui s'accélère : en 2008, 10 Millions d'hectares avaient changé de main. L'unité de base des contrats est passée à la centaine de milliers d'hectares et le phénomène est désormais mondial. Il met sous pression les meilleures terres irriguées proches des marchés de débouchés.



6.6.2 Le marché des terres en Ukraine

L'Ukraine compte 32,5 millions d'ha de terres arables, et près d'un tiers de ces terres ne sont pas encore ou plus cultivées. Néanmoins le pays est déjà un acteur mondial majeur dans la production du blé (6^{ème} mondial), du maïs (8^{ème} mondial), de l'orge (2^{ème} mondial) et de tournesol (2^{ème} mondial).

Le tableau ci-dessous montre la répartition en Ukraine des surfaces en fonction du produit agricole cultivé.

en Mha	2008/09	2009/10
Blé	7,05	6,85
Orge	4,15	5,00
Maïs	2,40	2,10
Avoine	0,45	0,40
Colza	1,40	1,30
Soja	0,55	0,60
Tournesol	4,25	4,00
Autres	0,57	0,59
Total	20,82	20,84
Total terres arables	32,50	32,50

Source : USDA

L'agriculture est intermédiaire entre la culture intensive ouest européenne (très forts rendements sur des petites surfaces) et extensives à l'instar de l'agriculture australienne.

Le tableau ci-dessous montre la différence des rendements du blé et du maïs des terres entre pays.

en t/ha	France	Etats-Unis	Brésil	Argentine	Ukraine
Blé 2007/08	6,25	2,70	2,10	3,00	2,34
Blé 2008/09	7,10	3,02	2,48	1,98	3,67
Blé 2009/10e	7,40	2,98	1,88	2,81	2,92
Maïs 2007/08	9,67	9,46	3,99	6,45	3,89
Maïs 2008/09	9,19	9,66	3,62	5,60	4,75
Maïs 09/10e	9,11	10,30	3,85	7,37	4,29

Source: USDA

Les rendements présentés dans les tableaux sont des chiffres moyens, il faut savoir qu'en France ceux-ci peuvent atteindre les 10t/ha pour le blé tandis qu'en Ukraine sur les bonnes terres, ce chiffre approche les 5,5 t/ha.

La qualité des terres permet de mettre moins de produits phytosanitaires dans le sol. Certes les rendements sont un peu plus faibles, mais la rentabilité à l'hectare est plus élevée.

6.6.3 Le marché des céréales

En ktonnes	Céréales								
	Consommation mondiale			Production mondiale			Stocks mondiaux		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Blé	616 480	637 677	648 150	610 992	682 323	668 119	122 118	166 764	186 733
Orge	134 521	143 329	147 101	133 001	153 938	147 245	19 742	30 351	30 495
Maïs	770 724	774 716	803 137	791 870	791 285	792 545	130 270	146 839	136 247

L'année 2008 a été exceptionnellement agitée sur les marchés céréaliers. Les prix ont atteints des niveaux record avant de s'effondrer.

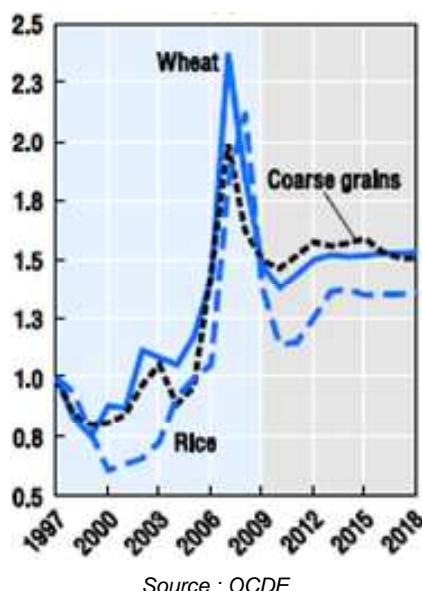
Encouragés par des prix élevés, les agriculteurs ont investi en fertilisants pour accroître les rendements et ont, de surcroît, bénéficié d'une météo clémence. Ces facteurs ont entraîné une hausse de la production mondiale.

Production de blé (source : USDA)						
En ktonnes	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Union Européenne (27)	146 886	132 356	124 870	120 870	151 474	139 085
Chine	91 952	97 445	108 466	109 298	112 500	114 500
Inde	72 150	68 640	69 350	75 810	78 600	80 580
USA	58 698	57 243	49 217	55 821	68 016	60 423
Russie	45 400	47 700	44 900	49 400	63 700	57 500
Canada	24 796	25 748	25 265	20 054	28 611	24 500
Australie	21 905	25 173	10 822	13 838	21 500	23 500
Ukraine	17 500	18 700	14 000	13 900	25 900	20 000
Mondiale	625 577	619 763	595 570	610 992	682 323	668 119
<i>Croissance annuelle</i>		-0,93%	-3,90%	2,59%	11,67%	-2,08%

La crise économique mondiale a affecté les revenus des ménages. Néanmoins leur consommation directe de blé résiste mieux que celle d'autres céréales. En revanche, la consommation indirecte de blé d'autres secteurs plus sensibles aux turbulences macroéconomiques a baissé. Il en va de même pour la demande de maïs, matière première nécessaire à la production de biocarburant qui est en baisse.

Cette augmentation de la production associée à la baisse de la demande ont permis une reconstitution des stocks et une baisse des prix. Ce dernier phénomène a également été accentué par la pénurie de crédit qui a éloigné les investisseurs des marchés des matières premières.

Début 2009, les cours ont continué à baisser. Néanmoins le prix du pétrole ainsi que celui des principaux produits de base ont augmenté, ce qui pourrait entraîner une nouvelle hausse modérée.



6.6.4 Le marché des céréales secondaires (maïs et orge)

Tout comme le blé, les céréales secondaires ont connu une année 2007 et un premier semestre 2008 exceptionnels en termes de prix et de production, suivi d'un effondrement des prix au deuxième semestre 2008.

La consommation américaine devrait augmenter dans les années à venir à cause de la loi relative à la sécurité énergétique. En effet, cette loi impose une nouvelle norme sur les carburants renouvelables qui devrait engendrer une

consommation accrue de maïs pour la production de bioéthanol. Néanmoins, l'alimentation animale devrait rester le principal débouché des céréales secondaires.

Production de Maïs (source : USDA)						
En ktonnes	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
USA	299 876	282 263	267 503	331 177	307 386	330 674
Chine	130 290	139 365	151 600	152 300	165 900	155 000
Union Européenne (27)	66 471	60 668	53 829	47 554	62 688	56 572
Brésil	35 000	41 700	51 000	58 600	51 000	52 000
Mexique	22 050	19 500	22 350	23 600	25 000	22 500
Inde	14 180	14 710	15 100	18 960	18 480	18 500
Argentine	20 500	15 800	22 500	22 000	12 600	14 000
Afrique du Sud	11 716	6 935	7 300	13 164	12 750	10 500
Ukraine	8 800	7 150	6 400	7 400	11 400	9 000
Mondiale	714 919	698 786	712 380	791 870	791 285	792 545
<i>Croissance annuelle</i>		-2,26%	1,95%	11,16%	-0,07%	0,16%

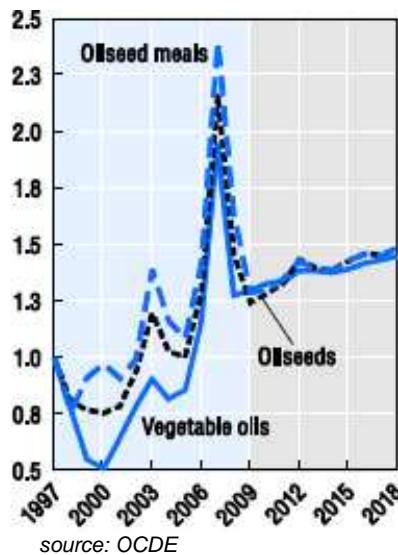
Production d'orge (source : USDA)						
En ktonnes	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Chine	3 222	3 400	3 115	2 785	3 300	3 100
Union Européenne (27)	64 085	54 752	56 220	57 461	65 554	61 462
Canada	12 557	11 678	9 573	10 984	11 781	9 200
Ukraine	11 100	9 000	11 350	6 000	12 600	12 000
USA	6 091	4 613	3 923	4 575	5 230	4 951
Russie	17 200	15 800	18 100	15 650	23 100	18 000
Mondiale	152 419	136 242	136 472	133 001	153 938	147 245
<i>Croissance annuelle</i>		-10,61%	0,17%	-2,54%	15,74%	-4,35%

6.6.5 Le marché des oléagineux

En ktonnes	Oléagineux								
	Consommation mondiale			Production mondiale			Stocks mondiaux		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Tournesol	26 567	32 631	32 260	27 024	33 095	31 684	3 380	3 640	3 290
Colza	48 873	54 330	58 579	48 294	57 891	58 110	3 450	6 950	5 460

De 2005 au premier semestre 2008, les prix des oléagineux n'ont cessé de monter, avant de s'effondrer lors du deuxième semestre 2008. Durant cette période, et plus particulièrement à partir de 2007, l'offre avait du mal à répondre à la demande. En effet, l'augmentation des prix du maïs a poussé les agriculteurs à remplacer leurs champs de soja par ceux de maïs, réduisant ainsi les superficies dédiées aux oléagineux au profit des céréales.

Début 2008, les prix des oléagineux ont tellement augmenté que les agriculteurs se sont remis à produire des oléagineux.



La crise économique ainsi que la flambée des prix de consommation de base ont engendré une baisse de la consommation alimentaire des oléagineux. En revanche, la demande destinée à la production de biocarburant se maintient, poussée par la réglementation sur les biocarburants de nombreux pays.

Production de Tournesol (source : USDA)			
En ktonnes	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Argentine	4 650	2 900	3 230
Union Européenne (27)	4 799	6 962	6 900
Russie	5 650	7 350	7 000
Ukraine	4 200	7 000	5 800
Mondiale	27 024	33 095	31 684
<i>Croissance annuelle</i>		22,47%	-4,26%

Production de Colza (source : USDA)			
En ktonnes	2007-2008	2008-2009	2009-2010
China	10 573	12 100	13 200
Union Européenne (27)	18 358	18 896	21 200
Inde	5 450	7 000	7 100
Ukraine	1 100	2 900	1 900
Mondiale	48 294	57 891	58 110
<i>Croissance annuelle</i>		19,87%	0,38%

6.7 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Il existe de très nombreuses entreprises travaillant dans le secteur de l'agriculture en Europe de l'Est. En ce qui concerne la production de céréales et d'oléagineux, on peut distinguer trois types d'acteurs principaux :

Les groupes étrangers financés par des capitaux étrangers (AgroGeneration, Trigon Agri, Landkom International...). Ces groupes sont arrivés pour la plupart au milieu des années 2000. Ils souhaitaient profiter de la qualité des terres en Ukraine et en Russie, tout en important les méthodes agricoles modernes utilisées en Europe de l'Ouest.

Les groupes locaux spécialisés dans la production de céréales et d'oléagineux (Mriya, Sintal). Ce sont des groupes qui ont été fondés après la chute du communisme et qui sont donc implantés depuis longtemps à l'Est. Ils ont remis en production les terres il y a plusieurs années, celles-ci ont ainsi des rendements, ce qui leur permet actuellement d'être

opérationnellement bien meilleurs que leurs concurrents venant de l'étranger. Cela se retrouve dans leurs résultats financiers : ces entreprises sont pour la plupart déjà rentables, contrairement à leurs contreparties étrangères.

Les groupes locaux dont la production de céréales et d'oléagineux n'est pas le cœur de métier (Astarta, MHP, Kernel). Ces groupes ont des activités variées (respectivement, la production de sucre, la production de poulets et le négoce de grain), mais toutes en rapport avec l'agriculture. Pour ces entreprises, la production de céréales et d'oléagineux se situe en général en amont de leur activité principale et fait donc l'objet d'une intégration verticale.

6.7.1 Trigon Agri – cotée au Nasdaq et sur OMX

Trigon Agri est une société ayant pour activités la production, le stockage et le négoce de matière premières agricoles et de produits laitiers. La production laitière est implantée en Estonie et la production céréalière en Ukraine et en Russie. Cette dernière est constituée de blé d'hiver et de printemps, d'orge d'hiver et de printemps, de tournesol, et de maïs.

Elle est contrôlée par Trigon Capital, un groupe d'investissement (avec des capitaux européens et américains) basé en Europe Centrale et en Europe de l'Est.

Au 30/06/2009, Trigon Agri contrôlait 146 000 hectares de terre céréalière dont 49 000 en Ukraine.

Son chiffre d'affaires total au 30/06/2009 était de 17,6 M€ dont 13,6M€ provenant de la vente de céréales.

6.7.2 Landkom International - cotée sur AIM

Landkom International est une société financée par des capitaux étrangers. Elle s'est implantée en Ukraine pour y acquérir les « terres noires ». La société a acquis de nombreux baux dans l'Ouest de l'Ukraine, à proximité de Lviv et en Crimée. Elle cultive du blé d'hiver et de printemps ainsi que du colza.

Les capacités de stockage de la société sont de 17 000 tonnes. Elle achève la construction, à Krasne, d'un complexe de stockage relié aux voies ferrées ajoutant une capacité 20 000 tonnes.

La société est contrôlée par une Holding chypriote, elle-même détenue par une Holding basée sur l'île de Man. Le chiffre d'affaires de 2008 est de 10,65M€.

En 2009, Landkom International contrôlait 91 000 hectares en Ukraine.

6.7.3 Mriya – cotée à Francfort

Mriya est une société ukrainienne qui produit du blé d'été et d'hiver, du colza, du maïs, de l'orge et du sucre, à partir de betterave.

Mriya contrôle des terres en Ukraine dans 4 régions différentes en grande partie situées dans les « terres noires ».

La société possède également des capacités de stockage de l'ordre de 220 000 tonnes, qui seront portées à 320 000 tonnes fin 2009.

Mriya a un partenariat avec Velcourt Group, un des leaders dans le domaine du conseil agricole en Angleterre.

2008	Terres agricoles (150 000 ha)	Chiffre d'affaires (125,4m USD)
Colza	13%	23%
Blé	13%	16%
Sarrasin	7%	2%
Maïs	7%	7%
Betterave	7%	33%
Orge	5%	4%
Pomme de terre	1%	11%
Autres	5%	4%
Terres nouvellement acquises	42%	

La société est contrôlée à 80% par la famille fondatrice (famille Huta), le reste étant détenu par des investisseurs institutionnels.

En 2008, le chiffre d'affaires était de 125,43M€.

En 2008, Mriya contrôlait 150 000 hectares.

6.7.4 Sintal – cotée à Francfort

Sintal est une société agricole ukrainienne produisant du sarrasin, de l'orge, du blé, du tournesol, des pois, de la betterave à sucre.

Elle opère également plusieurs usines qui lui permettent de transformer les betteraves en sucre. Sintal a aussi développé un élevage de porcs, ce qui lui offre un débouché comme fourrage, aux résidus de la production de céréales (et de la betterave).

La société est détenue à plus de 30% par des investisseurs institutionnels américains, européens et russes.

Au 30/06/2008, Sintal contrôlait 99 000 hectares de terre céréalière.
Son chiffre d'affaires total au 31/12/2008 était de 37 M\$.

6.7.5 Astarta – cotée au Warsaw stock exchange

Astarta est un des leaders ukrainiens de la production de sucre. Elle opère 6 usines qui ont produit 236,5 tonnes de sucre en 2008 et cultive autre de la betterave, de l'orge, du blé, du seigle, des tournesols, du soja, du maïs et des petits pois.

La société est contrôlée par Astarta Holding, Holding de droit néerlandais.
Astarta exploite 166 000 hectares, dont 156 000 ha de terres arables.
Son chiffre d'affaires était de 29,6M€ en 2008.

Terres mises en culture (en milliers d'ha)

Betterave	34
Blé	31
Orge	25
Cultures fourragères	16
Soja	15
Maïs	14
Tournesol	12
Jachères	8
Autres	4

6.7.6 MHP - cotée au London stock exchange

MHP est un producteur ukrainien de poulets fondé en 1998. La société cultive également du maïs, du tournesol, du colza et du blé et utilise les graines et le fourrage ainsi produits pour nourrir ses poulets. Elle récupère ensuite les déjections de ces derniers, dont elle se sert comme engrains dans les champs.

Le chiffre d'affaires du groupe en 2008 était de 802,91M\$ (dont 49,8M\$ pour l'agriculture soit 6.20% du total).
En 2008, MHP contrôlait 131 000 hectares.

6.7.7 Kernel - cotée sur Warsaw stock exchange

Kernel est la plus grosse entreprise ukrainienne dans le domaine agro-industriel. Ses activités principales sont le négoce de grains (en 2008, elle a exporté 2,2 millions de tonnes de grains) et la trituration.

Kernel produit également du blé, du tournesol, du soja, de l'orge, du maïs, des pois, du sarrasin et du colza.
Enfin, Kernel possède d'importantes capacités de stockage : 1,7 millions de tonnes.

La société est contrôlée par Kernel Holding SA, Holding contrôlé par Namsen Limited (Chypre) et Evergreen Financial Limited (BVI).

Au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires total était de 1 047,11M\$. Le négoce de grains représentait 583,1M\$ (55,69% du total), alors que la vente de sa production représentait 48,3M\$ (4,37% du total).

Terres mises en culture (en milliers d'ha)

Blé	26,57
Tournesol	14,60
Soja	14,15
Orge	9,51
Maïs	8,99
Pois	9,38
Sarrasin	0,25
Colza	0,61
Autres	1,14

6.8 REGLEMENTATION APPLICABLE

6.8.1 Un système de droit civil en pleine modernisation

Le 24 août 1991 l'Ukraine, une des anciennes Républiques de l'Union Soviétique, a obtenu son indépendance. Le système juridique ukrainien s'est inspiré des principes légaux qui existaient au sein de l'Union Soviétique. Cependant, depuis l'indépendance, la législation ukrainienne a évolué et des modifications considérables ont été introduites dans le système juridique ukrainien. Ainsi, de nombreux textes ont été adoptés dans un but d'harmonisation de la législation ukrainienne avec les législations de l'Union Européenne, de l'Organisation Mondiale du Commerce ainsi qu'avec les standards internationaux.

Le système juridique ukrainien est un système de droit civil. La Constitution est au sommet de la hiérarchie des normes ukrainiennes, suivie par les traités internationaux auxquels l'Ukraine est partie, les lois adoptées par le Parlement ukrainien (la Verkhovna Rada) et les règlements adoptés par les ministères ou autorités exécutives locales. Les décisions de justice ne sont pas considérées comme sources de loi mais constituent une orientation et une interprétation importante de la loi par les tribunaux.

6.8.2 Droit foncier

Le Code foncier de l'Ukraine prévoit trois formes de propriété foncière en Ukraine: (i) la propriété privée; (ii) la propriété municipale; (iii) la propriété d'Etat.

Les terrains en Ukraine sont divisés en 9 catégories, allant des terrains agricoles aux terrains industriels. A l'intérieur de chaque catégorie, il existe des désignations fonctionnelles liées à l'objet du terrain. Chaque catégorie fait l'objet de dispositions particulières.

Les terrains agricoles font l'objet d'un régime juridique spécifique.

La privatisation des terres agricoles

Après l'indépendance, un vaste chantier de privatisation des terres a été entrepris. La terre a été attribuée à partir de 1995 aux citoyens ukrainiens qui ont travaillé dans les anciens kolkhozes de l'Union Soviétique.

Chaque travailleur a reçu une parcelle de 2 à 4 ha faisant partie d'un champ pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines d'hectares.

Ce mouvement de privatisation s'est fait en deux temps. Dans un premier temps, avant la mise en place d'un registre cadastral, chaque propriétaire terrien est devenu titulaire d'un droit indivis dit « Paï ».

Dans un second temps, Chaque propriétaire a reçu un acte de propriété précisant les délimitations de sa propriété.

Classification des titres de propriété de terrains agricoles

Les terres agricoles en Ukraine peuvent être classifiées de la façon suivante :

- Appartenant aux personnes physiques titulaires d'un **Certificat de propriété indivise** (dit « paï »): ces personnes ont un droit virtuel sur x hectares non arpentés, situés sur le territoire d'un département déterminé. Ce dispositif est une situation temporaire avant l'obtention de l'acte de propriété. Cette catégorie tend à disparaître et représente aujourd'hui moins de 5% des surfaces agricoles.
- Appartenant aux personnes physiques titulaires d'un **Acte de propriété**: l'Acte étatique donne un droit de propriété à une personne, sur une parcelle déterminée et délimitée, sur la surface d'une commune. Ce document contient le numéro cadastral de la parcelle, sa valeur, sa surface, le schéma et le plan cadastral, descriptif des limites de la parcelle avec les noms des voisins, les servitudes éventuelles.
- Les terres dites « **non réclamées** », constituées par :
 - les païs dont les propriétaires n'ont pas encore obtenu les Certificats de propriété ou qui ne se sont pas fait connaître d'une autre façon,
 - les parcelles ou les païs, dont les propriétaires sont décédés et dont les héritiers éventuels ne se sont pas encore manifestés.
- Les terres communales/municipales ou étatiques, appelées en général **les terres d'Etat**.

Toutes les catégories des terres peuvent faire l'objet de location ou de sous-location (sous certaines conditions).

Les terres non réclamées sont mises en location par les autorités municipales, qui collectent le fermage à la place des personnes physiques. Si la personne vient à réclamer sa part de propriété, le loyer perçu lui est reversé entièrement pour toutes les années de location. La majorité des terres non réclamées est louée sous des contrats de courte durée (1-5 ans).

En pratique, les exploitations agricoles louent auprès des autorités municipales des terres non réclamées qui peuvent représenter jusqu'à 20% de leur superficie.

Depuis l'année 2008, les terres d'Etat ne peuvent faire l'objet de location que suite aux enchères publiques.

Acquisition de droits d'usage ou de propriété sur les terres agricoles

Il doit être noté qu'il existe une interdiction temporaire (un «moratorium») sur l'achat et la vente de terres agricoles. Le moratorium sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier, mais pas avant le 1er janvier 2010 officiellement et plus probablement dans quelques années.

Ce moratoire ne vise que les terres agricoles et touche les personnes physiques, morales, citoyens ukrainiens ou non. Cependant le Moratoire n'interdit pas la vente de terres agricoles appartenant à une municipalité ou à l'Etat. Depuis 2008, le Code foncier de l'Ukraine pose une obligation pour les autorités locales ou d'Etat de mener une enchère publique pour octroyer un droit de bail, un droit de surface (droit d'utiliser le terrain dans un but de construire sur celui-ci ou droit d'emphytéose; ou droit d'utiliser le terrain dans un but de production agricole) et un droit de propriété sur un terrain municipal ou d'Etat.

Il doit être précisé que l'acquisition de terrains municipaux ou d'Etat par des entités étrangères est relativement complexe. En plus de l'interdiction de posséder directement un terrain agricole, la vente de terrains d'Etat à des étrangers est conduite par le Cabinet des Ministres ukrainiens après consentement du Parlement ukrainien. Les terrains municipaux sont vendus par l'autorité municipale compétente après consentement du Cabinet des Ministres.

Précisons par ailleurs, qu'au-delà de ce moratoire, les personnes physiques et morales étrangères ainsi que les joint ventures ukraino-étrangères créées en Ukraine n'ont pas la possibilité d'acquérir de titre de propriété sur des terrains agricoles. Les terrains agricoles reçus en héritage par des personnes physiques ou morales étrangères doivent être aliénés dans un délai d'un an. N'est pas considérée, au regard de cette exclusion, comme une société étrangère, la filiale ukrainienne d'une société ukrainienne détenue par une société étrangère.

Cependant, les personnes physiques ou morales étrangères peuvent conclure des contrats de bail sur des terrains agricoles sous certaines limitations.

La location de terres agricoles en Ukraine

La durée du contrat de bail agricole est déterminée par l'accord entre les deux parties contractantes, mais **ne saurait excéder 50 ans**.

Le bail agricole est revêtu d'un formalisme très strict et doit être obligatoirement **enregistré auprès des autorités locales du Cadastre National** du lieu de la situation du terrain. Le contrat type est approuvé par le Cabinet de Ministres ukrainiens.

Le contrat de bail doit contenir les mentions suivantes :

- l'objet de la location (emplacement et dimensions de la parcelle),
- la durée du contrat de bail,
- le loyer (montant, indexation, formes de paiement, délais et mode de paiement, révision des loyers, responsabilité en cas de non paiement),
- les conditions de jouissance et la définition du type d'usage spécifique de la parcelle pris à bail,
- la qualité de l'objet de bail,
- les conditions et les délais du transfert de la parcelle au preneur,
- les conditions de reprise de la parcelle par le bailleur,
- les restrictions existantes quant à l'utilisation de la parcelle,
- la définition de la partie qui supporterait le risque d'une détérioration fortuite ou d'une destruction de l'objet du bail ou de sa partie,
- les responsabilités des parties.

Le locataire ne peut commencer l'exploitation du terrain qu'après l'enregistrement du contrat au Cadastre.

Le loyer peut être versé en numéraire, en nature et en travail. Les terres d'Etat et les terres non réclamées sont payables mensuellement et exclusivement en numéraire.

Le loyer est égal à un pourcentage de la valeur administrative de la parcelle. Ce pourcentage est fixé par le gouvernement ukrainien et il est actuellement de 3%. La valeur administrative d'une parcelle de très bonne qualité varie de 500 à 800 € par hectare, soit un loyer annuel de 15 à 25 €.

Le montant du loyer pour les terres d'Etat peut être révisé tous les trois ans. Les loyers des terres appartenant aux personnes physiques ou morales peut être révisé par accord entre les parties.

Les modifications des contrats de bail sont faites suite à l'accord des deux parties.

Protection des droits des preneurs

Le locataire qui satisfait à ses obligations contractuelles a, à l'expiration du contrat, un droit de priorité sur les autres personnes physiques et morales qui souhaitent conclure un nouveau contrat de bail.

De plus, en cas de vente d'un tel terrain, le locataire a un droit de préemption. En cas d'enchère, le locataire a un droit de préemption pour acquérir le terrain à un prix égal à l'offre la plus élevée (article 9 de la loi « Sur la location des terres »).

La loi garantit au preneur le même niveau de protection de ses droits sur le terrain pris à bail que pour la propriété sur le terrain.

Les différends concernant le foncier doivent être tranchés par une instance judiciaire (article 35 de la loi « Sur la location des terres »).

6.8.3 Législation sur la protection de l'environnement

Dès l'indépendance en 1991, le système juridique a prôné la protection de l'environnement et de la santé. Ainsi la loi « Sur la protection de l'environnement » a vu le jour le 25 juin 1991. Il y a eu ensuite une profusion de textes traitant de l'eau, de l'air, des économies d'énergie ou de la gestion des déchets radioactifs. Malgré une activité législative assez faible depuis 1995, seules quelques initiatives concernant la faune ou la gestion des terres ayant été ajoutées aux mesures initiales. Le gouvernement considère l'arsenal juridique comme complet.

Le Ministère en charge de l'Environnement tente depuis des années de mettre en œuvre ces mesures et de sensibiliser les populations, par exemple en organisant des conférences sur des sites très pollués ou en essayant de promouvoir le principe du « pollueur-payeur ».

De nombreuses taxes ont été instaurées en faveur de la protection de l'environnement :

- taxe spécifique sur l'utilisation de ressources naturelles.
- taxe pour la pollution de l'environnement: cette taxe se traduit pour les entreprises agricoles par le paiement d'une taxe qui dépend de la quantité de carburant consommé par les véhicules à caractère agricole, notamment les tracteurs, les moissonneuses et les camions. la consommation de carburant est enregistrée par l'entreprise et communiquée aux services fiscaux.
- taxe pour la détérioration de la qualité des ressources naturelles.
- un impôt sur l'utilisation des ressources naturelles, comme l'eau, doit être acquitté par toutes personnes utilisatrices. cette taxe est évaluée selon la consommation de la ressource qui est systématiquement enregistrée et déclarée aux services fiscaux.

6.8.4 Droit fiscal

L'Ukraine a un système fiscal relativement complexe et une législation fiscale perçue comme plutôt sophistiquée et parfois même controversée. Un Code fiscal devrait être adopté prochainement, même si les réflexions et efforts au sujet de son adoption datent maintenant des années 90. En mars 2008, un nouveau projet de Code a été soumis à la Verkhovna Rada de l'Ukraine (le Parlement). Ce projet fait actuellement l'objet d'un débat public.

Il existe en Ukraine un système d'imposition locale et d'imposition nationale. Il existe également d'autres cotisations et paiements, comme les versements obligatoires au fonds de pension et au fonds de sécurité sociale, etc.

Au total, la loi prévoit une liste de 28 impôts et taxes au niveau national et 14 au niveau local. Les principales impositions nationales sont:

- l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS);
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- les droits d'accise;
- l'impôt sur le revenu personnel (IRP);
- le timbre fiscal (pour les frais de notaires, procédures juridiques, mariages, etc.);
- la taxe foncière;
- la taxe à l'importation;
- la taxe sur les propriétaires de véhicules motorisés;
- les taxes pour pollution environnementale, etc.

Les principes généraux du système fiscal ukrainien et les règles de base qui s'appliquent en matière d'imposition sont déterminés par les Lois de l'Ukraine «Sur le Système d'Imposition» du 25 juin 1991, et «Sur la Fixation de la Responsabilité des Contribuables devant les Fonds Budgétaires et les Fonds Spéciaux de l'Etat» du 21 décembre 2000. Les taux d'imposition, les principes de base et procédures d'engagement et de paiement des impôts locaux sont régulés par le Décret du Cabinet des Ministres de l'Ukraine «Sur les Impôts et Droits Locaux» du 20 mars 1993.

La législation fiscale englobe actuellement un certain nombre de lois spécifiques qui régulent et établissent les règles pour certains impôts spéciaux, comme par exemple la Loi de l'Ukraine «Sur l'Imposition du Bénéfice des Sociétés» du 28 décembre 1994, la Loi de l'Ukraine «Sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée» du 3 avril 1997 ou encore la Loi de l'Ukraine «Sur L'Imposition des Revenus Personnels» du 22 mai 2003, etc.

L'Ukraine est partie et a ratifié un certain nombre de conventions avec d'autres pays afin d'éviter la non double imposition et de prévenir l'évasion fiscale. En particulier, l'Ukraine a conclu de tels accords avec la France, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Pologne et encore bien d'autres pays. L'Ukraine conserve des conventions datant de l'URSS, en particulier avec Chypre. Le principe de primauté des textes internationaux sur les textes nationaux est valable en Ukraine.

Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS)

Depuis le 1er janvier 2004, l'IBS est payable à un **taux standard de 25%** appliqué sur les bénéfices imposables. A l'heure actuelle, la Loi sur l'imposition des entreprises prévoit l'imposition des bénéfices des sociétés à participation étrangère en tant que les sociétés de droit commun.

La Loi ne prévoit pas de possibilité de compensation des pertes d'IBS. Selon la règle générale, les pertes fiscales peuvent être reportées pour une période illimitée jusqu'à report total.

Selon la Loi IBS, les revenus non commerciaux des non-résidents et dont la source se trouve en Ukraine font l'objet **d'une retenue à la source**.

La Loi IBS impose, notamment, une retenue à la source sur les revenus suivants:

- les revenus d'intérêts et d'escomptes reçus par des non-résidents, y compris les intérêts de dettes et d'obligations émises par des résidents;
- les dividendes payés (accumulés) par des résidents;
- les royalties;
- le fret;
- les services d'ingénierie;
- les loyers (bail) payés par des résidents ou des bureaux de représentation permanente de non-résidents en faveur de non-résidents;
- les revenus issus de l'aliénation de propriétés immobilières situées en Ukraine et possédées par des non-résidents, y compris la propriété des bureaux de représentation permanente;
- les gains issus d'actions et obligations et autres droits sociaux (actions) etc.

Le taux standard de la retenue à la source, prévu par la Loi IBS, et applicable à la majorité des revenus est de 15%. Toutefois, si les dispositions des traités de non double imposition et la prévention de l'évasion fiscale établissent des conditions plus favorables au niveau de ces taux, ceux-ci vont prévaloir sur les taux fixés par la législation nationale.

Imposition spécifique des entreprises agricoles

Le secteur agricole, l'un des piliers de l'économie ukrainienne bénéficie d'un régime fiscal particulièrement favorable, à travers 2 mesures phares, l'impôt forfaitaire agricole et la TVA agricole.

L'impôt forfaitaire agricole (IFA)

Les personnes morales qui peuvent opter pour le paiement de l'IFA sont les sociétés agricoles, peu importe leur forme juridique, qui produisent elles-mêmes, transforment et vendent les produits agricoles ou les produits de pisciculture et à condition que le montant du chiffre d'affaires tiré de la réalisation de ces produits dépasse les 75% de leur chiffre d'affaires annuel brut. L'estimation du chiffre d'affaires est faite pour l'année N-1. Ce qui veut dire, que la première année de son existence la société nouvellement créée ne peut opter qu'à l'impôt unique ou bien rester dans l'imposition du droit commun.

L'objet d'imposition est la surface des terres exploitées ou bien la surface piscicole.

L'assiette de l'IFA n'est pas le résultat de l'exploitation agricole mais un faible pourcentage (environ 0,15%) de la valeur des terres prises en location, soit en pratique un impôt fixe qui ne dépasse jamais quelques milliers d'euros par an pour une exploitation de 5,000 ha.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'Ukraine dispose d'un régime de TVA très proche du système français. Le taux d'imposition de droit commun est de 20%, avec une exonération pour les exportations.

Régime spécial d'imposition à la TVA de l'activité des entreprises agricoles

Tout comme le régime de l'impôt forfaitaire agricole, le régime de TVA dérogatoire pour lequel peuvent opter les entreprises agricoles est extrêmement favorable. Ce régime équivaut à une privatisation de la TVA.

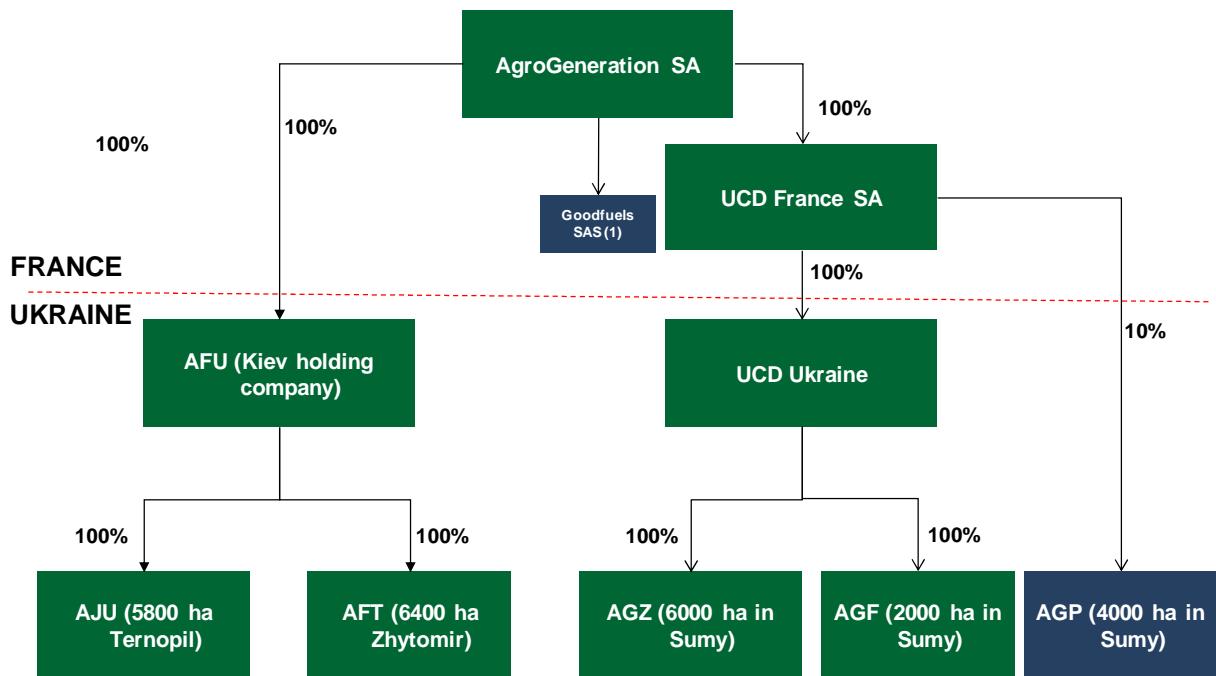
Selon ce régime, la TVA collectée calculée par l'entreprise agricole sur le montant de la production/service vendu, n'est pas à payer à l'administration fiscale. Elle reste à la disposition de l'entreprise afin de lui permettre d'imputer les sommes de la TVA acquittées auprès de ses fournisseurs.

Ainsi, le solde de « TVA à payer » qui devrait être acquitté auprès des services fiscaux ukrainiens est conservé par l'entreprise agricole et considéré comme un produit imposable. Si l'entreprise agricole bénéficie du régime de l'impôt forfaitaire agricole, elle n'est pas soumise à l'impôt sur ce produit.

A l'inverse, si la société est créitrice de TVA (Chiffre d'affaires taxable inférieur à ses achats soumis à TVA), le crédit de TVA correspondant ne peut être remboursé par l'administration fiscale ukrainienne et doit être passé en charges. Les entreprises agricoles exportatrices bénéficient d'un crédit de TVA dont elles peuvent demander le remboursement auprès des services fiscaux ukrainiens.

7. ORGANIGRAMME

7.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE AU 15 JANVIER 2010



(1) : Société non active, en cours de cession ou de liquidation

7.2 PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Unité monétaire	Nominal	Prime d'émission	Date de création	date d'acquisition	Nationalité	Forme	Actionnaire	Numéro d'identification	CA 2008 (k€)	2008 Profit (k€)
Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine (AJU)	UAH	101 690,00	-	05-mars-05	09-juil-08	Ukrainienne	SARL	AgroGeneration 100%	33438080	146	-215
UCD France	EUR	2 400 000,00	300 000,00	17-août-06	créée	Française	SA	100% AgroGeneration	491525929	25	-810
AGROZIOM (AGZ)	UAH	3 535 000,00	-	11-sept-06	créée	Ukrainienne	SARL	UCD Ukraine 100%	34171584	569	-1969
Agro Fund Tereschenko (AFT)	UAH	100 000,00	-	08-juin-07	18-janv-08	Ukrainienne	SARL	Agrofuel Ukraine 100%	34868532	156	-548
AGROFITEK (AGF)	UAH	42 000,00	-	20-juin-07	25-juil-08	Ukrainienne	SARL	UCD Ukraine 100%	35051420	0	-11
UCD Ukraine (UCD UA)	UAH	252 500,00	-	08-nov-07	créée	Ukrainienne	SARL	UCD France 100%	35530623	206	-402
AGROFUEL Ukraine (AFU)	UAH	373 320,00	-	10-déc-07	créée	Ukrainienne	SARL	AgroGeneration (99,9%), Charles Vilgrain (0,01%)	35625517	1879	-3189
Goodfuels	EUR	250 000,00	-	22-déc-08	créée	Française	SAS	AgroGeneration 100%	509621249		

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS IMPORTANTES

Il est renvoyé au paragraphe 5.2.

8.2 PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

Néant.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

9.1.1 Bilan simplifié

Consolidated balance sheet 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Non-current assets	8 985	6 772	9 594	1 214
including Intangible asset and land use rights	2 166	1 805	2 480	524
including Property, plant and equipment	5 784	4 111	3 936	647
including Other current asset	0	0	3 004	0
Current assets	10 442	7 308	16 004	2 030
including Biological assets	3 919	1 436	961	286
including Trade and other receivable	4 073	1 950	1 942	778
including Cash and cash equivalent	1 994	2 777	12 047	676
Total assets	19 427	14 080	25 598	3 244
Equity	8 524	5 268	13 725	-669
Non-current liabilities	1 170	422	345	569
including Borrowings	1 165	390	345	0
Current liabilities	9 733	8 390	11 528	3 344
including Borrowings	2 588	2 903	2 060	507
including Trade and other payables	5 890	4 798	7 213	2 833
including Bank overdraft	1 039	10	2 214	0
Total equity and liabilities	19 427	14 080	25 598	3 244

9.1.2 Compte de résultat simplifié

Consolidated Income Statement 30/06/2009				
In k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
Revenue	771	3 235	701	0
Changes in fair value	-1 884	0	0	0
Cost of sales	-1 008	-4 695	-448	0
Gross profit	-2 082	-1 422	310	0
General and administrative expenses	-1 368	5 657	-2 533	-938
Profit and loss before income tax	-3 435	-8 979	-3 037	-924
Profit and loss	-3 267	-8 750	-2 924	-776

9.2 COMPARAISON COMPTABLE DES PERIODES DE DOUZE MOIS CLOSES AUX 31 DECEMBRE 2007 ET 31 DECEMBRE 2008

9.2.1 Le bilan

Les immobilisations

Au 31 décembre 2008, les immobilisations ont fortement augmenté du fait de l'accroissement des surfaces exploitées et des investissements massifs en matériel d'exploitation. La valeur des immobilisations incorporelles (essentiellement acquisition de baux agricoles) a été multipliée par 3,4 (524 k€ en 2007 vs 1805k€ en 2008) et les immobilisations corporelles par 6,3 (647k€ en 2007 vs 4111k€ en 2008).

Le Besoin en Fond de Roulement d'exploitation (BFR)

Le BFR est structurellement négatif à la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre: -2052 k€ au 31/12/2007 et de -978 k€ au 31/12/2008 car les actifs biologiques (à l'état de semis à cette date) sont naturellement de faible valeur tandis que les crédits de campagne sont en place.

Fonds Propres

Au 31 décembre 2008, les fonds propres ont été impactés négativement (i) par les pertes de l'exercice (8 750 k€) et (ii) par un écart de conversion monétaire euro contre hryvnia (-2701 k€).

Au 31 décembre 2007, les fonds propres étaient négatifs en raison d'un résultat net négatif (-776 k€) pour un capital social de 100 k€.

Position Financière Nette (PFN)

La PFN était légèrement positive au 31 décembre 2007 (169 k€) en raison d'une dette financière modeste (507 k€) face à une trésorerie disponible de 676 k€. Cette situation s'est inversée au 31 décembre 2008, la PFN est devenue négative (-526 k€) car la dette a augmenté (2 796 k€) contre une augmentation de seulement 2101 k€ pour les disponibilités.

9.3 COMPARAISON COMPTABLE DES PERIODES DE DOUZE MOIS CLOSES AUX 30 JUIN 2008 ET 30 JUIN 2009

9.3.1 Le bilan

Les immobilisations

Au 30 juin 2008, les immobilisations marquent une très forte augmentation en raison (i) de l'accroissement des surfaces exploitées (ii) de l'acquisition en cours de la ferme AJU (sous la forme, à cette date, d'un dépôt de 3 004 k€ consigné pour garantir la bonne fin du projet d'acquisition, compensé par une dette sur immobilisation de 2 801 k€ figurant au passif sous la rubrique *Trade and others payables*).

Au 30 juin 2009, les immobilisations sont inférieures à la valeur du 30 juin 2008, après être passées par un point bas au 31 décembre 2008 malgré l'acquisition de la ferme AJU. En effet, en novembre 2008, une dévaluation de 40% de la Hryvnia a affecté l'ensemble des actifs et passifs de la société et les valeurs ont été réduites d'autant mais cet effet est particulièrement voyant sur les immobilisations.

On peut relever à cet égard que les valeurs comptables de certains matériels ne reflètent pas toujours leurs valeurs économiques, particulièrement en ce qui concerne les équipements importés.

Le Besoin en Fond de Roulement d'exploitation (BFR)

Le BFR d'exploitation, au 30 juin 2008, est négatif à hauteur de - 456 k€ (après correction de la dette sur immobilisation à concurrence de 2 801 k€) et avant et devient légèrement positif au 30 juin 2009 à 137 k€ (après retraitement du capital non appelé figurant pour 2 200k€ à l'actif dans la rubrique *others receivables*) malgré une forte progression des actifs biologiques (récoltes sur pieds ou en cours de croissance) multipliée par 4 sur la période traduisant la forte croissance des terres mises en culture partiellement compensée par une diminution des stocks.

Fonds Propres

Au 30 juin 2008, les Fonds Propres ont fortement progressé suite à une augmentation de capital de plus de 10 000 k€ et par l'émission d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions pour 6 883 k€ réalisées au premier semestre 2008.

Au 30 juin 2009, les Fonds Propres ont été fortement impactés par le résultat net négatif du deuxième semestre 2008 (-5 826 k€) ainsi que celui du premier semestre 2009 (-3 267 k€).

L'augmentation des capitaux propres (capital + prime d'émission) au 30 juin 2009 reflète différentes augmentations de capital en numéraire (hors conversions des obligations convertibles et des obligations remboursables en actions) réalisées à hauteur de 6 500 k€ et dont 2 200 k€ n'étaient pas encore libérés au 30 juin 2009.

Position Financière Nette (PFN)

La Position Financière Nette (PFN) s'alourdit entre le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009, en passant d'une position nette "cash" de 7 428 k€ (provisoirement gonflée par l'émission d'obligations convertibles, l'émission d'obligations remboursables en actions et l'augmentation de capital du premier semestre 2008 pour plus de 16 000 k€) à une position nette négative 2 798 k€, soit une consommation nette de cash de 10 226 k€ sur la période.

A noter qu'un montant de 2 200 k€ de capital souscrit non libéré figure dans les "trade and others receivables". Cette somme a été encaissée dans les premiers jours de juillet 2009 améliorant ainsi la PFN après le 30 juin 2009.

9.4 COMPTES DE RESULTAT

9.4.1 Compte de résultat 30 juin 2009 et 30 juin 2008

Chiffre d'Affaires

Ventes au 30 juin 2008 et 30 juin 2009 sont marginales car l'essentiel du Chiffre d'Affaires est réalisé durant le S2 après les moissons. Les ventes du S1 2008 sont essentiellement constituées de trading d'huile végétale. Cette activité a été abandonnée. Les ventes du S1 2009 concernent pour l'essentiel un reliquat ensilé de récolte 2008.

Coût des ventes

Il s'agit des coûts d'achat et de production des ventes enregistrées sur le S2 de chaque exercice. On note que sur le S1 2009 les ventes réalisées dégagent une perte sur coûts directs.

Variation de juste valeur

Au 30/06/2009 la variation de juste valeur reflète la différence entre :

- la valeur des actifs biologiques au 31/12/2008 (il s'agit des semis d'hiver valorisés au prix de revient) et
- la valeur des actifs biologiques au 30/06/2009 (il s'agit de la valeur estimée de la récolte future au prix du marché 30/6/2009 pour les grains non vendus et au prix de vente pour les grains vendus, déduction faite des coûts de moisson et de l'acheminement de la moisson au point de collecte).

La variation négative constatée au 30 juin 2009 s'explique essentiellement comme suit :

- le prix de marché utilisé au 30 juin 2009 est particulièrement bas car il correspond au pic de l'offre (toutes les moissons sont mises sur le marché en même temps). Ce phénomène est structurel, seul un ensilage et un décalage de la vente permet d'espérer toucher des prix plus élevés.
- les intrants des semis d'hivers 2008 (blé + colza) et des semis de printemps 2009 (tournesol, maïs, orge) ont été acquis dans des conditions particulièrement défavorables puisque l'on observe en moyenne une différence de prix de 20% avec le coût des intrants négociés pour les semis d'hiver 2009 et de printemps 2010 et ce, malgré un coût de crédit de campagne nettement inférieur.
- Les rendements obtenus sont encore faibles (essentiellement parce que la Société exploite des terres jusque là en jachère) et en conséquence le poids relatif des coûts de production du S1 2009 - qui participent à la variation de juste valeur des actifs biologiques - est encore anormalement élevé par rapport à la valeur estimée de la moisson.

La marge brute résultante est fortement négative au 30 juin 2009 contre une marge brute positive au 30 juin 2008; toutefois cette dernière ne reflète pas l'activité actuelle de la Société.

On constate qu'au 30 juin 2009 les frais généraux ont substantiellement diminués par rapport au 30 juin 2008 à cause d'une forte réduction de l'équipe suite à l'arrêt des projets industriels et de recherche et développement.

9.4.2 Compte de résultat 31/12/2008

Ventes

Au 31/12/2008 la Société enregistre des ventes pour un montant de 3.235 K€ dont 2.132 K€ sont constitués par de l'achat / revente d'huiles végétales. Cette activité est désormais abandonnée.

Le compte de résultat au 31/12/2008 et sa structure ne reflète donc pas l'activité actuelle de la Société dans la mesure où elle se trouve à cette date dans une phase de gestation de sa moisson future après la période de semis d'hiver réalisés en T4 2007.

Comme rappelé précédemment les actifs biologiques sont évalués à cette date à leur prix de revient (intrants plus coûts directs de mise en œuvre).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMETTEUR

Données consolidées en K€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Capitaux Propres consolidés	8 524	5 268	13 725	-669
Dette financière	4 792	3 303	4 274	507
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 994	2 777	12 047	676
Endettement financier net	2 798	526	-7 773	-169
Endettement financier Net sur capitaux propres	32,82%	9,98%	NS	NS

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie issus des comptes consolidés au 30 juin 2009

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Profit / (loss) for the period	(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
Less depreciation on fixed assets	628	1 125	259	1
Less other provisions movements	(440)	673	(3)	-
Less capital gain or loss from assets disposals	(1)	16	16	-
Less deferred taxes	(168)	(229)	-	-
Less impairment of inventories	(637)	848	-	-
Less loss arising from changes in fair value of biological	1 884	-	-	-
Less others income and expenses	890	63	-	(17)
Cash flows from operating activities	(1 111)	(6 254)	(2 652)	(792)
Account receivables and other receivables - movement	430	(259)	(4 050)	1 184
Inventories – movement	(2 342)	(3 745)	(1 262)	-
Account payables and other payables – movement	639	25	896	396
Other movements	(910)	284	2 012	-
Cash generated from working capital	(2 183)	(3 695)	(2 404)	1 580
Net cash flows from operating activities	(3 294)	(9 949)	(5 056)	788
Cash flows from investing activities				
Acquisition of subsidiary, net of cash acquired	-	(3 079)	(3 079)	(195)
Purchase of property, plant and equipment	(1 173)	(4 491)	61	(16)
Purchase of intangible assets	17	(23)	(11)	(1)
Purchase of financial assets	-	(325)	(47)	-
Sales of property, plant and equipment	3	143	143	-
Sales of intangible assets	-	-	-	-
Sales of financial assets	5	41	41	-
Net cash used in investing activities	(1 148)	(7 734)	(2 892)	(212)
Cash flows from financing activities				
Net proceeds from issue of share capital	2 193	10 451	10 451	100
Net proceeds from issue of bonds	-	6 883	6 883	-
Proceeds from long-term borrowings	1 264	3 072	371	-
Repayments of borrowings	(798)	(508)	(587)	-
Net cash generated from financing activities	2 659	19 898	17 118	100
Effect of change in methods		(10)		
Effects of exchange rate changes on cash and cash equivalents	(19)	(124)	(13)	-
Net movement in cash and cash equivalents	(1 812)	2 091	9 157	676
Cash and cash equivalents at beginning of period	2 767	676	676	-
Cash and cash equivalents at end of period	955	2 767	9 833	676

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS

10.3.1 Dettes bancaires et comptes courants d'actionnaires

Bénéficiaires	Montants empruntés en k€	Monnaie	Prêteurs	Périodicité des échéances	Date d'emprunt	Échéance	30/06/2009 en k€	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	à + 5 ans	Taux
UCD France	2 300	EUR	Champagne Céréales	Trimestrielle	11/12/2006	31/12/2009	2 248	2 248	0	0	Libor 3M+1%
UCD France	800	USD	Champagne Céréales	Trimestrielle	18/12/2007	30/06/2010	769	0	769	0	Libor 3M+1%
Agroziom	340	UAH	Calyon Ukraine	Trimestrielle	25/01/2008	25/01/2009	340	340	0	0	Kibor + 2,75%
UCD Ukraine	400	EUR	Champagne Céréales	Trimestrielle	26/03/2009	2015	396	0	198	198	Euribor 3M+4%
Total	3 840					Total	3 753	2 588	967	198	

10.3.2 Dettes en crédit Bail

Néant.

10.3.3 Concours bancaires

Bénéficiaires	Montants empruntés en k€	Monnaie	Prêteurs
UCD France	1 039	Euro	Crédit Agricole
Total	1 039		

10.3.4 Synthèse des dettes au 30 juin 2009

Nature Emprunts (en k€)	Taux fixe	Taux variable
Emprunts	0	1 165
Sous total passif financier non courant	0	1 165
Emprunts	0	2 588
Concours bancaires	0	1 039
Autres dettes financières	0	0
Sous total passif financier courant	0	3 627
Total	0	4 792

10.3.5 Dettes obligataires

Néant.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Depuis le 30 juin 2009, la Société a réalisé les opérations de financement suivantes :

- En application du contrat de prêt conclu le 12 juin 2009 entre la Société et Champagne Céréales, la Société a souscrit auprès de Champagne Céréales le 2 juillet 2009 un prêt d'actionnaires de 1,9 M€. Ce prêt libellé en Euros porte intérêt au taux Euribor 3 mois plus 100 points de base et est remboursable pour moitié en 2014, et pour le solde, en 2015 ;
- Par ailleurs, UCD Ukraine a augmenté le montant du prêt d'actionnaire souscrit auprès de Champagne Céréales de 0,4 M€ au 30 juin 2009 à 0,9 M€ à fin juillet 2009. Ce prêt d'actionnaire est libellé en Euros et porte intérêt au taux de Euribor 3 mois plus 400 points de base ;
- Conformément à l'accord de renforcement du partenariat conclu entre la Société et Champagne Céréales le 18 janvier 2010, les prêts accordés par Champagne Céréales à UCD France (2,25 M€ libellés en Euros et 0,75 M€ libellés en dollars américains, cf. § 10.3.1) ont été cédés à AgroGeneration, cession assortie d'un crédit vendeur. La créance en résultant a été convertie en capital par décision du Directoire de la Société en date du 26 janvier 2010 (Cf. paragraphe 12.2.1). Préalablement à cette conversion en capital, le prêt d'actionnaire de 0,9 M€ mentionné au paragraphe précédent et accordé par Champagne Céréales à UCD Ukraine a été racheté par la Société à Champagne Céréales.

Enfin, l'accord de renforcement du partenariat conclu entre la Société et Champagne Céréales le 18 janvier 2010, prévoit également l'émission d'ici au 30 juin 2010 par la Société au profit de Champagne Céréales de 1 463 414 obligations convertibles d'une valeur nominale de 2,05 Euros soit un montant total émis de 3 M€. Les obligations convertibles seront souscrites par Champagne Céréales pour un montant de 1,9 M€ par compensation avec le prêt d'actionnaires mentionné plus haut et pour le solde, soit un montant de 1,1 M€ par un apport en numéraire. Cet apport en numéraire permettra à la Société de rembourser l'autorisation de découvert du Crédit Agricole du Nord-Est (soit 1,0 M€ plus intérêts courus, Cf. paragraphe 10.3.3) qui est arrivée à échéance et à laquelle le groupe Champagne Céréales s'est substitué en décembre 2009.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 BREVETS ET LICENCES

La Société n'est titulaire d'aucun brevet. Dans le cadre de son activité, elle n'a conclu aucun contrat de licence portant sur des brevets appartenant à des tiers.

11.2 MARQUES ET LICENCES

La Société est titulaire des marques et logos suivants:

MARQUE	Titulaire	N°du dépôt	Organisation	Date du dépôt	Classes	Couverture	Type de marque
AGROGENERATION	AgroGeneration	08 3 581 700	INPI Paris	12/06/2008	1,4, 29, 30, 31, 35, 40, 42,44	France	verbale
AGROGENERATION	AgroGeneration	09 3 630 457	INPI Paris	17/02/2009	36	France	Semi-figurative couleurs
AGROGENERATION	AgroGeneration	En cours*	OHMI	08/12/2008	35, 31,42, 44	Union Européenne	verbale
AGROGENERATION	AgroGeneration	1003775	OMPI Genève	09/12/2018	31, 35, 42, 44	Ukraine, Fédération de Russie	verbale
AGROGENERATION	AgroGeneration	1003775	OMPI Genève	20/07/2009	31, 35, 42, 44	Kazakhstan	verbale
AGROGENERATION	AgroGeneration	En cours*	OAPI	09/12/2008	35, 31,42, 44	Pays membre de l'OAPI	verbale
TERRA FARMERS	AgroGeneration	08 3 570 040	INPI Paris	16/04/2008	1,4,31,40	France	verbale
AGROFUEL	AgroGeneration	06 3 442 590	INPI Paris	24/07/2006	1,4,31,40	France	verbale
AGROFUEL	AgroGeneration	946 641	OMPI Genève	29/10/2007	1,4,31,40	Maroc, Ukraine, Etats-Unis	verbale
JATROFUEL	AgroGeneration	08 3 570 041	INPI Paris	16/04/2008	1,4,31,40	France	verbale
U (logo)	UCD	07 3 525 020	INPI Paris	18/09/2007	35,36,45	France	Logo, figurative couleurs
U (logo)	UCD	956 341	OMPI Genève	22/02/2008	35,36,45	Ukraine	Logo, figurative couleurs
U - UCD	UCD	07 3 525 023	INPI Paris	18/09/2007	35,36,45	France	Semi-figurative couleurs
U - UCD	UCD	956 053	OMPI Genève	22/02/2008	35,36,45	Ukraine	Semi-figurative couleurs
Ukraine Crops Development	UCD	07 3 530 430	INPI Paris	11/10/2007	31, 40	France	Verbale

* Dépôt réalisé, numéro en cours d'attribution

11.3 NOMS DE DOMAINE

La Société a enregistré les noms de domaine suivants : AgroGeneration.com et Agrofuel.com

11.4 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Au regard de son activité, la Société ne conduit aucune action de recherche et développement et n'est titulaire d'aucun brevet et licence.
Par ailleurs la Société n'estime ne pas être dépendante à l'égard d'une quelconque marque, brevet ou licence pour son activité ou sa rentabilité.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COUTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LE 30 JUIN 2009

Récolte 2008-2009

A la date de signature des comptes consolidés au 30 juin 2009, 50 000 tonnes de produits avaient déjà été récoltés et la récolte du maïs était encore en cours. La récolte 2008-2009 devrait être achevée début décembre. La production totale estimée de celle-ci est de 54 000 tonnes.

AgroGeneration avait déjà vendu 61% (en valeur) de cette récolte.

Semis d'hiver 2010

AgroGeneration a mis en culture 8 579 ha avec des semences d'hiver qui sont à comparer avec 6 604 ha en 2008 et 1 624 ha en 2007.

Nouvelles unités de séchage

AgroGeneration a commencé à construire deux unités de séchage dans les fermes d'AFT et AGZ. Ces unités ont une capacité de séchage de 30 tonnes par heure et seront utilisés pour le maïs récolté en octobre/novembre 2010.

12.2 EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

12.2.1 Accord de restructuration juridique signé entre Champagne Céréales et la Société

La Société a conclu le 18 janvier 2010 un accord de renforcement de son partenariat avec le groupe Champagne Céréales. Aux termes de cet accord, le groupe Champagne Céréales aura investi 5 M€ en capital d'AgroGeneration et, avant le 30 juin 2010, 3 M€ supplémentaires en obligations convertibles en actions AgroGeneration sur la base d'un prix de 2,05 Euros par action.

Conformément à cet accord, une restructuration juridique a été réalisée selon les 3 étapes suivantes :

1. La société UCD France était initialement détenue à parts égales par AgroGeneration et Champagne Céréales. Le 18 janvier 2010, Champagne Céréales a cédé l'intégralité de sa participation dans la société UCD France à AgroGeneration pour un montant de 1 662 635 €, et a consenti un crédit vendeur à due concurrence de ce prix de cession.
2. Champagne Céréales possédait initialement des créances sur UCD France pour un montant de 2 980 440,85 €. Le 18 janvier 2010, Champagne Céréales a cédé, pour leur valeur nominale, à AgroGeneration, ses créances sur UCD France, et a consenti un crédit vendeur à due concurrence de ce prix de cession.
3. Le Directoire de la Société en date du 26 janvier 2010, agissant sur délégation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 7 décembre 2009, a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 108 727,80 €, par émission de 2 174 556 actions ordinaires à bons de souscription d'actions ordinaires (les « **ABSA** »), au prix de 2,05 € par ABSA (prime d'émission comprise), soit une augmentation de capital de 4.457.839,80 € (prime d'émission comprise), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Champagne Céréales. Le prix de souscription aux ABSA a été intégralement libéré par compensation avec les crédits vendeurs accordés par Champagne Céréales à la Société. Parallèlement à cette augmentation de capital, le solde des crédits vendeurs (185.236,05 €), et le prêt d'actionnaire accordé par Champagne Céréales à UCD Ukraine (900.000 €) ont été respectivement remboursé et racheté par AgroGeneration à Champagne Céréales.

Les bons de souscription d'actions ordinaires attachés aux actions ordinaires souscrites ont les principales caractéristiques suivantes:

- A chaque action est attaché un BSA, soit un total de 2 174 556 BSA
- La période d'exercice est de 18 mois.
- Dans le cas où AgroGeneration réalise dans les 18 mois une introduction en bourse à un prix par action supérieur ou égal à 2,05 €, les BSA ne seront pas exercables.

- Dans le cas où AgroGeneration réalise dans les 18 mois une admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris à un prix par action inférieur à 2,05 €, chaque BSA donnera droit à la souscription, à la valeur nominale (soit 0,05 €) d'un nombre N d'actions ordinaires nouvelles d'AgroGeneration calculé comme suit :

$$N = \frac{([542\ 160 \text{ €} + 4\ 457\ 839,80 \text{ €}] / \text{Prix Ajusté}) - 216\ 000}{2\ 174\ 556}$$

où le Prix Ajusté est égal au prix de l'action AgroGeneration retenu lors de l'introduction en bourse.

Les BSA permettront ainsi à Champagne Céréales d'obtenir pour la totalité de ses titres détenus un prix de revient moyen par action égal à la valeur d'introduction en bourse de l'action AgroGeneration.

L'accord conclu le 18 janvier 2010 prévoit enfin l'émission d'ici le 30 juin 2010 par la Société au profit de Champagne Céréales de 1 463 414 obligations convertibles d'une valeur nominale de 2,05 Euros chacune, soit un montant total émis de 3 M€. Les obligations convertibles seront libérées par Champagne Céréales à hauteur de 1.900.000,00 Euros par compensation avec le Prêt d'Actionnaires (Cf. paragraphe 10.5) et pour le solde par un apport en numéraire de 1.099.998,70 Euros en numéraire. Cet apport en numéraire permettra à la Société de rembourser l'autorisation de découvert consentie par le Crédit Agricole du Nord-Est (soit 1 M€ plus intérêts courus, Cf. paragraphe 10.3.3) qui est arrivée à échéance et à laquelle le groupe Champagne Céréales s'est substitué en décembre 2009.

Chaque obligation convertible sera convertible en une action AgroGeneration à la main du porteur, à une échéance de 5 ans après la date d'émission et portera un taux d'intérêt annuel égal à Euribor 3 mois + 200 points de base, payable trimestriellement.

12.2.2 Acquisition de nouvelles fermes

AgroGeneration étudie actuellement plusieurs dossiers d'acquisitions de fermes dont la superficie varie entre 5.000 et 30.000 ha.

AgroGeneration est en particulier en discussion avancée avec les actionnaires d'une société ukrainienne exploitant 3 fermes totalisant 25.000 ha à l'ouest de l'Ukraine, dans les régions cibles d'AgroGeneration. Un mandat a été confié par AgroGeneration à une banque d'affaires de premier plan. La Société dispose de baux d'une durée de 5 à 10 ans, de 2 silos homologués par l'administration compétente, d'une capacité totale de 38 000 tonnes et de matériels agricoles récents de marques occidentales. La Société a récolté en 2009 près de 24.000 ha pour une production totale de plus de 73 000 tonnes.

AgroGeneration étudie également l'acquisition de deux autres sociétés. La première exploite 25 000 ha (18 000 ha dans l'Ouest et 7 000 ha dans le Sud de l'Ukraine) et est aujourd'hui contrôlée par deux fonds d'investissement. La deuxième exploite 10 000 ha dans l'Ouest de l'Ukraine et dispose de 60 000 tonnes de capacité de stockage neuve.

13. PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société ne fait pas de prévision publique ou d'estimation du bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

14.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Charles Beigbeder	AGE 12/03/08	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Constantin Pellissier			Vice Président et membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jérôme Knaepen			Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Niels Court-Payen, représentant A Plus Finance SA	AGM 19/05/08	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jean-Pascal Tranié			
Monsieur Olivier Tonneau			
Monsieur Vivek Tandon représentant Aloe Private Equity SAS	AGM 14/05/09	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	
Monsieur Pascal Prot	AGM 14/05/09		
Monsieur Alain Mallart	AGM 07/12/09		

Il est précisé que, conformément au pacte d'actionnaire existant, Gravitation a désigné 5 membres sur les 9 que compte le Conseil de Surveillance de la Société : en dehors de Charles Beigbeder, Constantin Pellissier et Olivier Tonneau (collaborateurs du groupe Gravitation), Gravitation a également proposé les candidatures de Monsieur Alain Mallart et de Monsieur Jérôme Knaepen qui ont été acceptées.

14.1.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance

Charles Beigbeder – Président du Conseil de Surveillance

En 1988, Charles Beigbeder est diplômé de l'Ecole Centrale Paris.

En 1989, il débute sa carrière d'Ingénieur chez Matra Marconi Space. Entre 1990 et 1991, il devient chargé d'affaires chez Paribas. De 1991 à 1994, Il est banquier d'affaires chez Crédit Suisse First Boston. Entre 1994 et 1997, il exerce en tant que trader chez MC-BBL Securities à Londres. Entre 1997 et 2001, sur le modèle de l'américain E-trade, Charles Beigbeder fonde SELFTRADE, société de courtage en ligne à destination du grand public qui se développe puis est cédée à la banque allemande DAB. Depuis 2002, Charles Beigbeder a fondé POWEO et en préside le Conseil d'Administration. POWEO est aujourd'hui le premier intervenant indépendant sur le marché français du gaz et de l'électricité (600 M€ de CA en 2008).

Pascal Prot - Membre du Conseil de Surveillance

Pascal PROT est Chevalier du Mérite Agricole et Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Il est Ingénieur agricole diplômé de l'I.S.A.B à Beauvais en 1979

Après un passage de 18 mois à Londres, il intègre la société Thomson en 1981 pour développer la télécopie numérique. En 1985, il reprend l'exploitation familiale : Grande Cultures et Elevage de moutons. Il devient en 1991 Président du Syndicat des Betteraviers de Champagne. Il préside de 1989 à 1996 une coopérative de déshydratation de Luzerne et accède en 1992 à la Vice-présidence de la Confédération Générale des Betteraviers. Pascal PROT cesse toute fonction dans la filière betteravière en 2003. Auditeur des comptes de la Coopérative Champagne Céréales à Reims en 2001, administrateur puis vice-président il prend la tête de la première Coopérative de céréales de France fin 2004.

Alain Mallart - Membre du Conseil de Surveillance

Alain Mallart a commencé sa carrière au Crédit Vendôme qui deviendra la banque de Jimmy Goldschmidt. En 1970, il investit dans une société de recyclage de déchets industriels et miniers, filiale de Vendôme, qu'il dirige jusqu'à sa revente à Schneider puis à la Compagnie Française des Ferrailles au début des années 80. En 1983, il crée le groupe

Novalliance qui deviendra un des premiers groupes de logistique terrestre en France (Mory, Stockalliance, Transalliance) avec près de 5.000 camions et 1.500.000 m² d'entrepôts (dont les 400.000 m² de GARONOR). Il cède le groupe Novalliance en 1995.

Il fonde, fin 1994, la société informatique GFI. Cette société, qu'il a quittée en 1999, compte aujourd'hui plus de 8.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de € 550 mm.

Depuis 2000, Externalis, sa Holding belge, est très active dans le domaine du capital risque.

Fin des années 1990, Alain Mallart s'associe avec le Groupe Suez Environnement et devient partenaire à 50-50 de diverses sociétés de traitement de déchets dans l'Océan Indien. Il entame, en 2007, un recentrage de ses activités d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables, au sein du groupe Energipole, en collaboration avec divers partenaires industriels.

Alain Mallart accompagne Charles Beigbeder depuis de nombreuses années. Il a ainsi notamment siégé au conseil d'administration de Poweo et est membre du comité stratégique de Gravitation Power SAS, la holding de tête du groupe Gravitation. Il est par ailleurs membre du comité stratégique et actionnaire à 34%, via son holding Energipole, de Gravitation Développement, actionnaire de référence d'AgroGeneration, Gravitation Power SAS détenant les 66% restants. Energipole envisage de renforcer dans le futur sa participation dans Gravitation Développement, étant précisé que ce renforcement se ferait par augmentation de capital et que Charles Beigbeder conserverait via Gravitation Power SAS le contrôle de Gravitation Développement.

Constantin Pellissier – Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance

En 1993, Constantin Pellissier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

En 1994, il débute sa carrière en audit et conseil financier chez Arthur Andersen. En 1999, il devient conseiller en stratégie au sein de Boston Consulting Group. En 2000, il cofonde l'agence de communication interactive E-Win. En 2002, il devient Directeur Stratégie & Développement chez Bouygues puis chez SCDM, le Holding personnel de Martin et Olivier Bouygues. Fin 2006, il rejoint Gravitation en tant que Directeur Général.

Olivier Tonneau - Membre du Conseil de Surveillance

Olivier Tonneau est diplômé de l'ESSEC en 1997. Il a passé 10 ans en conseil en stratégie chez A.T. Kearney et a rejoint Gravitation en tant que Directeur en 2007.

Jean-Pascal Tranié - Membre du Conseil de Surveillance

Jean-Pascal Tranié est diplômé de l'école Polytechnique.

Il démarre sa carrière en 1985 au Ministère des Finances. Entre 1989 et 1995, il occupe des postes de direction opérationnelle au sein de Veolia en France et à l'étranger. En 1995, il devient directeur général de la division Media et Multimédia de Vivendi, directeur général de Numéricâble, membre du comité exécutif de Cegetel, responsable du lancement de l'intranet de Vivendi, membre des conseils d'administration de Havas et de UGC. En 1997, il crée et dirige le fonds d'investissement Viventures Partners, qui investira en six ans dans 76 sociétés high tech. Après avoir quitté le groupe Vivendi, il co-fonde en 2004, Aloe Private Equity et se consacre à des investissements dans le secteur de la protection de l'environnement, des énergies propres et du développement durable, en Europe, en Chine et en Inde.

Dr Vivek Tandon - Représentant permanent d'Aloe Private Equity SAS au Conseil de Surveillance

Il est cofondateur de plusieurs sociétés dans le domaine de la haute technologie telle que VICOM Group International. Il a occupé plusieurs postes de manager au sein de groupes tels que Viventures, CIENA, Kymata, British Telecommunications PLC and Motorola. Il est vice-président d'Allied Technology Group, un groupe de 140 personnes spécialisé dans le secteur de l'environnement.

Vivek Tandon est diplômé en physique de l'Imperial College et possède un doctorat d'University of London (UCL).

Il est l'un des cofondateurs d'Aloe Private Equity.

Niels Court-Payen - Représentant permanent d'A Plus Finance SA au Conseil de Surveillance

Il est diplômé de l'ESCP en 1984 et a travaillé pour Paribas de 1984 à 1998.

Il a rejoint Paribas Affaires Industrielles (PAI) en 1989 comme gestionnaire du fonds Cofimer. De 1989 à 1998, il a été successivement responsable d'opérations de fusions et acquisitions, gestionnaire de participations industrielles de PAI dans les secteurs de la Communication et des Médias, puis responsable du Réseau France (PME) pour l'activité de Financement d'Acquisition (LBO) de Paribas. Il a cofondé A Plus Finance en 1998.

Jérôme Knaepen - Membre du Conseil de Surveillance

Il est diplômé de l'ISG (Institut Supérieur de Gestion) et du MIP (Management Institut of Paris, Executive MBA).

Jérôme Knaepen débute sa carrière en 1984 comme trader sur le Marché Monétaire Court Terme dans la société Maison Knaepen SA à Paris. En 1986, il rejoint la Société de Bourse Nouailhetas en tant que Responsable du Trading sur Emprunts Obligataires et des Marchés à Termes et Produits Dérivés. En 1990, il devient gérant majoritaire au sein de Francial Finance, société de Trading sur les Marchés à Termes et Produits Dérivés. En 1992, il devient Responsable du Trading et de la Gestion pour Compte Propre sur Actions Françaises, Dérivés et Futures au sein de CS First Boston. En 1994, il devient Directeur des activités Arbitrage, Trading et de la Gestion pour Compte Propre sur Actions Européennes et Dérivés au sein de CIC-Securities. En 2003, il cofonde Poweo, fournisseur d'électricité et de gaz dont il était jusqu'à récemment le Directeur Général Délégué et le Directeur du Département Trading Optimisation.

14.1.3 Liste des autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés actuellement dans toutes sociétés
Monsieur Charles Beigbeder	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Gravitation Power SAS - Président de Gravitation Développement SAS - Administrateur de Televista - Président de la Commission Recherche et Innovation du MEDEF - Censeur de Voluntis - Président d'Audacia SAS - Président du Conseil de Surveillance de Poweo
Monsieur Pascal Prot	<ul style="list-style-type: none"> - Président du groupe Champagne Céréales - Président de Molitor - Président de Cofimalt - Président de Sicom S.A.S. - Président de SOFAGRI - Administrateur de Champagne Céréales Trésorerie – C.C.T. - Administrateur de Chamtor - Président de Bletanol - Membre du Conseil de Direction de TRANSALIM - Membre du Conseil de Direction d'Agriliance - Administrateur de MALTEUROP France représentant Cofimalt - Administrateur de MALTEUROP Groupe représentant Cofimalt - Président et Administrateur de CHAMPAGNE CEREALES représentant RP de la S.C.E.A. LA NEAU DE SAULX - Administrateur de U.C.D. – Ukraine Céréales représentant Champagne Céréales - Membre du Conseil de Surveillance et Vice-président de Sévéal SA représentant Champagne Céréales - Administrateur de SÉVÉAL Union représentant Champagne Céréales - Gérant de Champagne Céréales Gestion – C.C.G.G.E.I.E.représentant Champagne Céréales - Administrateur d'INVIVO représentant Champagne Céréales
Monsieur Alain Mallart	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil – Administrateur délégué jusqu'au 30 juin 2006 de Externalis - Administrateur délégué de Energipole Holding - Membre du comité stratégique de Gravitation Power SAS - Membre du comité stratégique de Gravitation Développement SAS - Administrateur de Vision IT Group représentant Externalis - Président d'Energipole Caraïbes SAS (Dom-France) - Président d'AER SAS (Dom-France) - Directeur de Sita Espérance SAS (Dom-France) - Président d'Energipole Réunion SAS (Dom-France) - Président d'ECODEC SAS (Dom-France) - Administrateur d'IMALYS S.A. (Suisse) - Membre du Conseil de Surveillance de Laboratoire Bertin S.A. (France) - Administrateur DCLM (République Sud Africaine)
Monsieur Constantin Pellissier	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Gravitation Power SAS - Directeur Général de Gravitation Développement SAS - Administrateur de ISF Sécurité 2008 SA, Audacia ISF 2014 SA et Audacia ISF 2015 SA - Administrateur de U C D - Ukraine Céréales Développement SA - Administrateur d'APEX International SAS - Administrateur de Quantam SA

Monsieur Olivier Tonneau	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de Gravitation Développement SAS - Administrateur de ISF Sécurité 2008 SA - Administrateur d'Audacia ISF 2014 SA
Monsieur Jean-Pascal Tranié	<ul style="list-style-type: none"> - Président d'Aloe Private Equity SAS - Membre du Conseil d'Administration d'Aloe Energie SAS - Membre du Conseil d'Administration de CS Communication & Systèmes - Membre du Conseil d'Administration de Valorca SAS - Membre du Conseil de Surveillance d'Assystem Brime - Membre du Conseil d'Administration de Recupyl SAS - Gérant de l'EURL Edenworld - Président du comité de surveillance de Vertaris SAS
Monsieur Vivek Tandon, représentant Aloe Private Equity	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Aloe Private Equity SAS - Administrateur de Massys - Vice Président du Conseil Consultatif de Allied Technology Group - Administrateur et Président du Comité des Rémunérations de Greenko (Lux) - Administrateur de Greenko (Mauritus) - Administrateur de Recupyl - Administrateur d'EnvironCom limited - Fondateur et Administrateur de Green Investment Group Limited - Fondateur et Administrateur de Green Investment Asia Sustainability - Président et Administrateur d'Alpha PET Ltd - Fondateur et Administrateur Next Gen Ltd - Membre du Conseil d'Administration Qilong Ltd - Fondateur et Administrateur Green Investment Group Ltd - Fondateur et Administrateur Aloe Private Equity UK Ltd - Administrateur EnvironCom England Ltd
Monsieur Niels Court-Payen, représentant A Plus Finance	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil d'Administration de Trace One SA - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Oxatis SA - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Brandalley SA - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Infinancials SA - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de NetEven SA - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance d'Intrasense SAS - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance d'Ipnotic Telecom SAS - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Lorience Paris SAS - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Novalys SAS - Représentant d'A Plus Finance, Membre du Conseil de Surveillance de Spartoo SAS - Membre du Conseil de Surveillance de Televista SA - Censeur de Traqueur SA - Censeur de Imagination SA - Censeur de RSI SA - Conseil de Direction de Prylos SA
Monsieur Jérôme Knaepen	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Francial Finance - Administrateur de Groupe TSF

14.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil de Surveillance

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.2 DIRECTOIRE

14.2.1 Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Charles Vilgrain	Conseil de Surveillance du 12/03/2008	12/03/2012	Président du Directoire
Monsieur Alexandre Joseph	Conseil de Surveillance du 25/11/2009	12/03/2013	Membre du Directoire

14.2.2 Liste des autres mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes autres sociétés

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés actuellement dans toutes sociétés
Monsieur Charles-Edouard Vilgrain	– Administrateur d'UCD – Ukraine Céréales Développement SA (en tant que représentant d'AgroGeneration),
Monsieur Alexandre Joseph	– Gérant de W-Press.com

14.2.3 Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire

Charles Vilgrain – Président du Directoire

Charles Vilgrain est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie.

Charles Vilgrain a débuté sa carrière chez Coca Cola Entreprises, puis a été consultant pour Alcimed, société de conseil spécialisée en agroalimentaire. En 2007, il est cofondateur d'AgroGeneration.

Alexandre Joseph - Membre du Directoire

Alexandre Joseph est diplômé de l'ESSEC, titulaire du CAPA, DECF et du magistère de Juriste d'Affaires de l'université Paris II-ASSAS.

Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young Paris. Il a par la suite fondé E-local, société financée par Suez et La Poste. Alexandre Joseph compte plus de 10 ans d'expérience dans la création et le développement de sociétés à forte croissance (internet, Telecom, B to C...) financées par les plus grands groupes français.

Alexandre Joseph est Directeur Administratif et Financier d'AgroGeneration et dirige l'équipe dédiée à la recherche de nouvelles terres arables.

14.2.4 Déclarations concernant les membres du Directoire

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.3 PRESENTATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Charles Vilgrain – Président du Directoire

Il est renvoyé au paragraphe 14.2.3 du présent Offering Circular.

Alexandre Joseph – Membre du Directoire

Il est renvoyé au paragraphe 14.2.3 du présent Offering Circular.

Pierre Bordenave – Directeur de la production

Pierre Bordenave est ingénieur agronome.

Il a débuté sa carrière en dirigeant des fermes au Brésil, en Afrique de l'Ouest et en Amérique Centrale. Il a ensuite rejoint Ralston Purina Group, comme Responsable des ventes et du marketing, puis comme Directeur des Opérations.

Il a par la suite été Responsable de la Production alimentaire au sein du Groupe Roullier et était en charge développer un réseau mondial de fermes pilotes en Europe Centrale, en Amérique du Sud et en Afrique.

Pierre Bordenave a une expérience de trente ans dans l'industrie agro-alimentaire. Ses principales responsabilités chez AgroGeneration sont de superviser la production agricole des fermes, assister les fermes dans l'ensemble de leurs opérations et valider les opportunités de croissance externe sur le plan agricole.

Asad Lapsh – Directeur des filiales ukrainiennes

Asad Lapsh est ingénieur agronome d'origine russe.

Il compte 15 ans d'expérience dans la gestion de fermes et le business développement.

En tant que Directeur de la société Agrimatico (distribution de matériel agricole et d'intrants), il a mis en place un réseau de distribution en Biélorussie, puis en Ukraine. Il a par la suite géré la filiale française d'un fabricant de semences français en Ukraine (Euralis), ce qui lui a permis de nouer des relations avec de nombreuses fermes ukrainiennes.

14.4 CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

14.4.1 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Conseil de Surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés autres que ceux mentionnés ci-dessus.

14.4.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Directoire

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et leurs intérêts privés autres que ceux mentionnés ci-dessus.

14.4.3 Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire a été sélectionné

Conformément au pacte d'actionnaires entre (i) Aloe Environment Fund II, (ii) Gravitation Développement SAS, (iii) LESS Agro Ltd, (iv) A Plus Planet, (v) A Plus Proximité, (vi) A Plus Innovation 6, (vii) A Plus Innovation 7, (viii) Champagne Céréales et Charles Vilgrain, qui entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, il a été convenu que le conseil de surveillance de la Société serait limité à 9 membres, que Gravitation sera en mesure de désigner cinq représentants au Conseil de surveillance, qu'Aloe Environment Fund II sera en mesure de désigner deux représentants et qu'A Plus Finance et Champagne Céréales seront chacun en mesure de désigner un représentant.

14.4.4 Restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur

Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain (tant qu'il sera salarié et/ou mandataire social de la Société) s'engagent irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration, et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. 80% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus. Il est toutefois précisé que pendant ces 6 mois, Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain pourront vendre 20% des actions qu'ils détenaient avant le 31 janvier 2010 à la condition express que lesdites cessions soient réalisées à un cours supérieur à 120% du cours d'introduction.

Aloe Environment Fund II, A Plus Finance, Champagne Céréales et LESS Agro Ltd, se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. aucun engagement à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Ces engagements ne s'appliquent pas à toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

En euros	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jeton de présence (1)	Avantages en nature	Autres éléments de rémunération
Monsieur Charles Beigbeder	Président du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Pascal Prot	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Alain Mallart	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Constantin Pellissier	Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Jérôme Knaepen	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
A Plus Finance, représentée par Monsieur Niels Court-Payen	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Jean-Pascal Tranié	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Olivier Tonneau	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Aloe Private Equity, représentée par Monsieur Vivek Tandon	Membre du Conseil de Surveillance	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €
Monsieur Charles Vilgrain	Président du Directoire	110 000 €	30 000 €*	0 €	0 €	2 400 €	0 €
Monsieur Alexandre Joseph	Membre du Directoire	82 500 €	7 500 €	0 €	0 €	2 400 €	0 €

* Au titre de l'année 2008

(1) Les jetons de présence sont abandonnés jusqu'à l'atteinte de l'équilibre financier de la Société.

Le Conseil de Surveillance du 24 février 2010 a décidé de modifier la rémunération des membres de la Direction Générale de la manière suivante:

En euros	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	Autres éléments de rémunération
Monsieur Charles Vilgrain	Président du Directoire	130 000 €	35 000 €	0 €	0 €	2 400 €	0 €
Monsieur Alexandre Joseph	Membre du Directoire	95 000 €	17 500 €	0 €	0 €	2 400 €	0 €

Monsieur Charles Vilgrain bénéficie d'un contrat de couverture sociale que la Société s'est engagée à mettre en œuvre dans les meilleurs délais, indemnisant Monsieur Vilgrain à hauteur d'une année de salaire brute en cas de licenciement. Pendant le délai de carence de 12 mois de mise en œuvre de cette couverture, la Société s'engage à verser à Monsieur Charles Vilgrain une indemnité transactionnelle de 12 mois de salaire en cas de licenciement. Au-delà de ces 12 mois de délai de carence, la société s'engage à verser à M. Charles Vilgrain une indemnité transactionnelle de 6 mois de salaire en cas de licenciement.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

La Société et/ou l'une quelconque de ses filiales n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus ainsi que d'un ou plusieurs censeurs.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués de leurs fonctions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les censeurs sont nommés, renouvelés et révoqués de leurs fonctions dans les mêmes conditions que les membres du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance et des censeurs est de six (6) années. Par exception, le premier mandat des premiers membres du Conseil de Surveillance aura une durée de trois (3) ans. Tout membre du Conseil de Surveillance ou censeur est rééligible. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance et des censeurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice social écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonctions.

16.1.2 Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un président, personne physique, qui est chargé de convoquer le conseil et d'en diriger les débats, ainsi qu'un vice-président, personne physique, remplissant les mêmes fonctions que le président et jouissant des mêmes prérogatives en cas d'empêchement du président ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président ou, à défaut, de son vice-président, effectuée par tous moyens et même verbalement. Les censeurs sont convoqués selon les mêmes conditions que les membres du Conseil de Surveillance et ont droit aux mêmes informations que les membres du Conseil de Surveillance pour préparer les séances.

Le président doit convoquer le Conseil de Surveillance dans les quinze (15) jours lorsqu'un (1) membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent convoquer le Conseil de Surveillance en mentionnant l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social de la Société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. La présence du censeur n'est pas exigée pour que le quorum soit réuni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Les censeurs participent aux débats du Conseil de Surveillance mais n'ont pas voix délibératives.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par un procès-verbal établi, conformément à la législation en vigueur, sur un registre spécial et signé par le président de séance ainsi que par l'un des membres du Conseil de Surveillance ayant pris part aux délibérations.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective, et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice du droit d'information accordé par la loi et les statuts de la Société, il sera remis à chacun des membres du Conseil de Surveillance et censeurs, pour l'exercice de leurs missions, les informations suivantes :

- au plus tard dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la clôture de chaque exercice social, les comptes sociaux et consolidés annuels de la Société ;
- au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque trimestre civil, les comptes sociaux trimestriels de la Société et la table de capitalisation à jour et certifiée par un membre du Directoire.

16.1.3 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme annuelle, à titre de jetons de présence ou de défraitements, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil de Surveillance peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur sont confiés.

Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération du fait de leurs fonctions.

16.1.4 Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Seront soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, qu'elles concernent la Société ou l'une de ses filiales, les décisions suivantes :

- i. toute opération et convention visées aux articles L.225-68 alinéa 2 et L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- ii. toute augmentation de capital et émission de nouvelles valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, droit ou non à une quote-part du capital et/ou à des droits de vote et la fixation des conditions et modalités d'émission desdites valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- iii. toute modification des statuts ;
- iv. toute mise en œuvre d'une délégation de pouvoir à l'effet d'émettre et/ou d'attribuer des valeurs mobilières et autres titres de la Société ou de ses filiales (et notamment les BSPCE ou stock-options) ;
- v. toute modification des termes des valeurs mobilières déjà émises, et autres titres, de la Société ou de ses filiales (et notamment les BSPCE ou stock-options) ;
- vi. toute réduction du capital de la Société, quelle que soit sa forme, que la réduction de capital soit motivée par des pertes ou non ;
- vii. toute acquisition par la Société ou ses filiales de leurs propres actions ou valeurs mobilières ;
- viii. toute décision relative au statut, à la rémunération ou à l'intéressement (notamment sous forme de BSPCE ou de stock-options) des membres du Directoire ;
- ix. toute fusion, scission, apport partiel d'actif, dissolution ou autre restructuration ;
- x. toute modification des principes et méthodes comptables ;
- xi. toute nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Seront également soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, qu'elles concernent la Société ou l'une de ses filiales, les décisions suivantes dès lors qu'elles ne figureront pas déjà dans le budget annuel approuvé par le Conseil de Surveillance :

- i. tout contrat ou transaction avec une filiale ;
- ii. toute cession d'un actif significatif (et notamment la cession de participations) ;
- iii. tout développement de nouvelle activité non conforme à l'objet figurant dans les statuts et tout investissement, dépense, contrat ou autre opération relative à cette nouvelle activité ;
- iv. tout changement ou cessation d'une activité ;
- v. tout prêt ou avance au profit d'une personne morale ou de toute autre entité dont la Société ne détiendrait pas le contrôle ;
- vi. toute acquisition d'actions ou de valeurs mobilières émises par une personne morale ou de toute autre entité dont la Société ne détiendrait pas le contrôle ;
- vi. tout prêt ou avance au profit d'une personne physique à l'exception de prêts en faveur des salariés conformes aux dispositions du Code du travail ;
- viii. tout endettement dont le montant global est supérieur à un million d'euros (1.000.000 €) ;
- ix. tout octroi de sûretés ou garanties, quelle que soit leur forme, à l'exception de celles consenties pour garantir des dettes commerciales dans le cours normal des affaires ;
- x. tout investissement financier à l'exception de ceux sous forme d'instruments garantis, d'instruments monétaires ou certificats de dépôts et dont l'échéance est inférieure à six (6) mois ;
- xi. toute cession, transfert, licence ou nantissement d'un savoir-faire, d'un droit de propriété intellectuel ou d'un droit de propriété industriel, à l'exception des licences non-exclusives consenties dans le cours normal des affaires.

L'ensemble de ces décisions ne peuvent ni être adoptées par le Directoire, ni faire l'objet de résolutions soumises aux délibérations de l'assemblée générale sans une autorisation préalable expresse écrite du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance pourra éventuellement être assisté par un ou plusieurs comités ayant des compétences spécifiques.

Le Conseil de Surveillance reçoit un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par trimestre.

Dans le délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'exercice social, le Directoire doit présenter au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, ainsi que son projet de rapport de gestion à l'assemblée générale.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice social.

16.2 FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

16.2.1 Composition du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux (2) à cinq (5) membres qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques, actionnaires de la Société ou non, nommées par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) ans. Tout membre du Directoire est rééligible.

Les fonctions de membre du Directoire prennent fin à l'issue de la première réunion du Conseil de Surveillance suivant l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice social écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir dans les deux mois au remplacement du poste vacant.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Dans l'hypothèse où l'intéressé a conclu un contrat de travail avec la Société, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de soixante-cinq (65) ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de Surveillance.

16.2.2 Fonctionnement du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président.

Le président du Directoire peut être révoqué de ses fonctions de président par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut également désigner un ou plusieurs Directeurs généraux choisis parmi les membres du Directoire conformément à l'article L. 225-66 du Code de commerce dont les fonctions consistent à présider les séances du Directoire en l'absence du président du Directoire et à représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, quatre fois par an. Les réunions se tiennent au siège social de la Société, ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Il est convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au moins, par tous moyens et même verbalement. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

Toutefois, si le Directoire se réunit en présence de deux membres seulement, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations sont constatées par des procès verbaux signés par les membres ayant pris part à la séance, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Le procès verbal mentionne le nom des membres présents ou représentés et celui des membres absents. Ces procès verbaux sont soit reproduits sur un registre spécial, soit enliassés. Ils sont adressés au président du Conseil de Surveillance dans les quinze (15) jours de la tenue de la réunion du Directoire. Les copies ou extraits de ces procès

verbaux sont certifiés par le président du Directoire ou par l'un de ses membres et, en cours de liquidation, par un liquidateur.

Les membres du Directoire peuvent, après autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction conformément aux dispositions du Code de commerce.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur l'activité de la Société et de ses filiales.

16.2.3 Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance (et en particulier son droit d'autorisation préalable) et aux assemblées générales d'actionnaires.

Le président du Directoire et, le cas échéant, chacun du ou des Directeurs généraux représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

16.3 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE A LA SOCIETE OU L'UNE DE SES FILIALES

Ces informations figurent au paragraphe 19.1 du présent Offering Circular.

16.4 COMITES

16.4.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit fait partie des Comités permanents créés par le Conseil de Surveillance pour l'assister dans ses fonctions.

Le Comité d'Audit a pour but de :

- vérifier la fiabilité et la qualité des informations fournies dans les comptes d'AgroGeneration (et qui seront fournies aux actionnaires) et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre ;
- suivre les interventions de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées suite à leurs travaux.

Composition du Comité d'Audit

Les membres du Comité d'Audit sont nommés ou renommés par le Conseil de Surveillance.

Il est composé de :

- M. Constantin Pellissier,
- M. Jean-Pascal Tranié.

Les membres du Comité se réunissent autant de fois que le souhaitent ses membres et au minimum avant les Conseils de surveillance dont l'ordre du jour comporte l'arrêté ou l'examen des comptes annuels et semestriels. Le Comité peut inviter à ses séances les Commissaires aux comptes et toute personne employée au sein de la Société notamment le Directeur Financier ou le Directeur de l'Audit Interne.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

- examiner les comptes sociaux et consolidés intérimaires et annuels avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- vérifier les conditions de nomination des Commissaires aux comptes (appel d'offres, honoraires) et émettre un avis sur le programme et les conditions de l'accomplissement de leur mission ;
- examiner la démarche développée par les Commissaires aux comptes, l'étendue de leurs travaux, leurs recommandations et conclusions et les suites données à leurs recommandations au sein de la Société ;
- disposer des rapports de missions de contrôle et des rapports annuels sur le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de l'Audit Interne d'AgroGeneration et se les faire présenter ;

- étudier tout dossier de nature financière, comptable ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la Société.

Pouvoirs du Comité d'Audit

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le Comité peut :

- Communiquer avec les employés et la Direction de la Société ;
- Inviter des membres de la Direction, des employés ou toute autre personne à assister à ses réunions et à participer aux délibérations du Comité ;
- Procéder à des examens ou à des enquêtes et donc avoir accès à tous les renseignements qu'il juge pertinents pour s'acquitter de son rôle, de ses fonctions et de ses responsabilités ;
- Choisir et engager des conseillers juridiques, comptables ou autres conseillers externes spéciaux, aux frais de la Société, au moment et selon les modalités qu'il juge appropriés ;
- Etablir un ou plusieurs sous-comités dont chacun peut prendre les mesures que lui délègue le Comité.

16.4.2 Le Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération fait partie des Comités permanents créés par le Conseil de Surveillance pour l'assister dans ses fonctions.

Le Comité de Rémunération a principalement pour but de définir :

- la rémunération des dirigeants ;
- les grandes orientations de la politique salariale.

Composition du Comité de Rémunération

Les membres du Comité de Rémunération sont nommés ou renommés par le Conseil de Surveillance.

Il est composé de :

- M. Constantin Pellissier,
- M. Jean-Pascal Tranié,
- M. Olivier Tonneau.

Les membres du Comité se réunissent autant de fois que le souhaitent ses membres et au moins 1 fois par exercice. Le Comité peut demander à des membres de la Direction ou à des tiers d'assister à des réunions ou de lui fournir des renseignements.

Missions du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération a les fonctions et responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que la Société offre un ensemble de prestations conformes au marché et à la performance pour attirer et garder les personnes possédant les compétences et les qualités nécessaires.
- Veiller à ce que la rémunération soit en rapport évident avec le succès de l'entreprise sur la durée et la contribution personnelle.
- S'assurer que la politique et les pratiques de rémunération (catégories de haute direction, échelles de salaire, directive sur les primes de performance, ...) récompensent la création de valeur pour les actionnaires et reflètent un équilibre approprié entre le rendement à court terme et à long terme de la Société.
- Passer en revue et approuver les principes régissant la rémunération des membres du Conseil et de la Direction.
- Examiner la performance du Président du Directoire (en tenant compte des objectifs de la Société établis par le Conseil) par rapport à leur rémunération et présenter des recommandations au conseil.
- Examiner au besoin la rémunération des membres du Conseil de Surveillance en leur qualité de membre du Conseil de Surveillance pour s'assurer qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques en jeu pour un membre dudit conseil efficace et présenter des recommandations au conseil.
- Présenter des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet des octrois d'options d'achat d'actions et d'autres types de rémunération incitative à long terme (y compris les incitatifs accordés hors des programmes existants). Revoir la gestion de tout régime de ce genre adopté par le Conseil de Surveillance. Vérifier périodiquement auprès des membres de la Direction que ces programmes de rémunération atteignent leurs objectifs et sont conformes aux lois, aux règlements et aux pratiques exemplaires.
- Se pencher sur toute autre question relative aux ressources humaines qu'il considère appropriée ou dont il est saisi par le Conseil de Surveillance.

Pouvoirs du Comité de Rémunération

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le Comité peut :

- Communiquer avec les employés et la Direction de la Société ;
- Inviter des membres de la Direction, des employés ou toute autre personne à assister à ses réunions et à participer aux délibérations du Comité ;

- Procéder à des examens ou à des enquêtes et donc avoir accès à tous les renseignements qu'il juge pertinents pour s'acquitter de son rôle, de ses fonctions et de ses responsabilités ;
- Choisir et engager des conseillers juridiques, comptables ou autres conseillers externes spéciaux, aux frais de la Société, au moment et selon les modalités qu'il juge appropriés ;
- Etablir un ou plusieurs sous-comités dont chacun peut prendre les mesures que lui délègue le Comité

16.5 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne suit pas les recommandations du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, provenant des rapports Vienot et Bouton. La Société se conforme toutefois en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées.

L'organisation et le fonctionnement des organes de direction et de surveillance sont décrits aux paragraphes 14 et 16 du présent Offering Circular.

17. SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES

	31/10/2009	31/12/2008	31/12/2007
<i>Cadres</i>	25	33	7
<i>Non cadres</i>	105	84	22
Total	130	117	29

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS

17.2.1 Capital et droits de vote détenus par les mandataires sociaux

A la date du présent Offering Circular, la situation des participations des mandataires sociaux sur les 26 420 684 actions composant le capital social est la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance suivants bénéficient de prêts d'actions de la Société, qui leur ont été prêtées pour la durée de leur mandat :

- Monsieur Charles Beigbeder, Président du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Gravitation Développement,
- Monsieur Pascal Prot, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Champagne Céréales,
- Monsieur Alain Mallart, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Gravitation Développement,
- Monsieur Constantin Pellissier, Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Gravitation Développement,
- Monsieur Jean-Pascal Tranié, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Aloe Environment Fund II,
- Aloe Private Equity, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Aloe Environment Fund II,
- A Plus Finance, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par A Plus Planet,
- Monsieur Olivier Tonneau, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie du prêt d'une action par Gravitation Développement,

Monsieur Jérôme Knaepen, membre du Conseil de Surveillance de la Société, détient directement 120 000 actions de la Société représentant 0,45% du capital et des droits de vote.

Membres du Directoire

Monsieur Charles Vilgrain, Président du Directoire, détient directement 160 000 actions représentant 0,61% du capital et des droits de vote de la Société, 280 000 stock-options et 320 000 BSPCE.

Monsieur Alexandre Joseph, membre du Directoire, détient directement 20 000 actions représentant 0,08% du capital et des droits de vote de la Société, 220 000 stock-options et 20 000 BSPCE.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et depuis le début de l'exercice en cours la Société n'a procédé à aucune acquisition d'actions destinées aux salariés.

A la date du présent Offering Circular, la Société n'a mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société.

17.3.2 Options consenties aux salariés

Le tableau ci-dessous récapitule les options et BSPCE consentis aux salariés par la Société.

Bénéficiaires	Total	dont BSPCE	dont options
Charles Vilgrain	600 000	320 000	280 000
Alexandre Joseph	240 000	20 000	220 000
Pierre-Antoine Grislain*	200 000	200 000	0
Asad Lapsh	200 000	0	200 000
Pierre Bordenave	120 000	20 000	100 000
David Douglas*	50 000	0	50 000
Edouard Renault	20 000	0	20 000
Inna Ulitina	20 000	0	20 000
Nathalie Bondarchuk	20 000	0	20 000
Olivier Saint Girons*	13 320	13 320	0
Fabien Klecha	13 000	0	13 000
Dmytro Stoyanov	10 000	0	10 000
Total	1 506 320	573 320	933 000

* Anciens salariés de la société

BSPCE

L'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 6 décembre 2007 a décidé l'attribution de 50 000 BSPCE. Suite à la division du nominal par 20, le nombre et les modalités d'exercice ont été modifiés, chaque BSPCE donnant droit à une action au prix de 12,5 centimes d'€. A la date du présent Offering Circular, il reste 573 320 BSPCE.

Cependant, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 7 décembre 2009 a délégué, à sa douzième résolution, sa compétence au Directoire à l'effet de procéder, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance, à la modification de tout ou partie des conditions d'exercice de ces BSPCE.

En conséquence, suite aux réunions du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010 et du Directoire du 26 janvier 2010, les conditions d'exercice des BSPCE ont été modifiées de la manière suivante :

- Pour les anciens salariés (213 320 BSPCE), les BSPCE restent exercables à partir du 1^{er} janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par Gravitation Développement sur son investissement au sein de la Société.
- Pour les salariés actuels (360 000 BSPCE), les BSPCE seront exercables par tranche de 50% sans condition hormis une condition de présence du bénéficiaire en qualité de salarié et/ou de mandataire social au sein de la Société à chacune des dates ci-après mentionnées : 1^{er} juillet 2010 et 1^{er} juillet 2011

Stock-Options

Sur proposition du Directoire en date du 26 janvier 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, la Société a distribué à ses salariés 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix de 2,02 euros. Ces stock-options sont validées par tiers sur 3 ans et exercables au bout de la quatrième année par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 7 décembre 2009 a en outre délégué, à ses dixième et onzième résolutions, sa compétence au Directoire, à l'effet d'émettre et d'attribuer, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, des stock-options et/ou des bons de souscription d'actions de la Société, ces stock-options et/ou bons pouvant donner droit à un nombre total maximum de 883.000 actions nouvelles de la Société.

Suite aux réunions du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010 et du Directoire du 26 janvier 2010, il a été décidé concernant le plan existant de 533 000 stock-options que :

- les stock-options des anciens salariés (soit 50 000) sont maintenues dans leurs conditions d'exercice actuelles ;
- les stock-options des salariés actuels (soit 483 000) seront annulées postérieurement à la réalisation de l'introduction en bourse de la Société et réémises (sur le quota de 883 000 sus-mentionné) à un prix égal au prix de l'introduction en bourse moins 5% assorti du calendrier de validation par 1/6^{ème} suivant : 1^{er} juillet 2010, 1^{er} janvier 2011, 1^{er} juillet 2011, 1^{er} janvier 2012, 1^{er} juillet 2012, 1^{er} janvier 2013 (le « Nouveau Plan ») ;

Le Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010 a, par ailleurs, autorisé le Directoire à augmenter de 400 000 le nombre de stock-options allouées dans le cadre du Nouveau Plan. Le Directoire du 23 février 2010 a émis 400 000 nouveaux stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au 483 000 précédemment émis (cf ci-dessus).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 30 JUIN 2009

Actionnaires	30/06/2007				30/06/2008				30/06/2009			
	Capital existant		Fully diluted		Capital existant		Fully diluted		Capital existant		Fully diluted	
	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital
Charles Vilgrain	5 000	5,00%	5 000	5,00%	8 000	1,61%	24 000	4,38%	160 000	0,91%	630 000	3,37%
Gravitation Power SAS	75 000	75,00%	75 000	75,00%	0	0,00%		0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Gravitation Développement SAS	0	0,00%	0	0,00%	325 000	65,24%	325 000	59,29%	6 599 000	37,57%	6 599 000	35,35%
Jérôme Knaepen	0	0,00%	0	0,00%	5 000	1,00%	5 000	0,91%	120 000	0,68%	120 000	0,64%
Alexandre Joseph	0	0,00%	0	0,00%	1 000	0,20%	2 000	0,36%	20 000	0,11%	140 000	0,75%
Pierre Bordenave	0	0,00%	0	0,00%	1 000	0,20%	2 000	0,36%	20 000	0,11%	140 000	0,75%
Asad Lapsh	0	0,00%	0	0,00%	1 000	0,20%	1 000	0,18%	20 000	0,11%	120 000	0,64%
Edouard Renault	0	0,00%	0	0,00%	200	0,04%	200	0,04%	4 000	0,02%	24 000	0,13%
Pierre-Antoine Grislain*	15 000	15,00%	15 000	15,00%	9 000	1,81%	24 000	4,38%	180 000	1,02%	380 000	2,04%
Olivier Duverdier*	5 000	5,00%	5 000	5,00%	8 000	1,61%	24 000	4,38%	160 000	0,91%	160 000	0,86%
Olivier Saint Girons*	0	0,00%	0	0,00%	1 000	0,20%	2 000	0,36%	0	0,00%	13 320	0,07%
Philippe Sirugue*	0	0,00%	0	0,00%	400	0,08%	400	0,07%	8 000	0,05%	8 000	0,04%
Benoît Tissu*	0	0,00%	0	0,00%	200	0,04%	200	0,04%	0	0,00%	0	0,00%
Loons SA	0	0,00%	0	0,00%	5 000	1,00%	5 000	0,91%	100 000	0,57%	100 000	0,54%
Gravitation Développement SAS	0	0,00%	0	0,00%	13 104	2,63%	13 104	2,39%	2 233 955	12,72%	2 233 955	11,97%
Aloe Environment Fund II	0	0,00%	0	0,00%	78 796	15,82%	78 796	14,37%	5 059 323	28,81%	5 059 323	27,10%
LESS Agro Ltd	0	0,00%	0	0,00%	8 296	1,67%	8 296	1,51%	531 221	3,02%	531 221	2,85%
A Plus Planet FCPI	0	0,00%	0	0,00%	8 372	1,68%	8 372	1,53%	533 955	3,04%	533 955	2,86%
A Plus Proximité FIP	0	0,00%	0	0,00%	9 117	1,83%	9 117	1,66%	544 285	3,10%	544 285	2,92%
A Plus Innovation 6 FCPI	0	0,00%	0	0,00%	7 888	1,58%	7 888	1,44%	470 954	2,68%	470 954	2,52%
A Plus Innovation 7 FCPI	0	0,00%	0	0,00%	7 823	1,57%	7 823	1,43%	582 510	3,32%	582 510	3,12%
Champagne Céréales	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	216 000	1,23%	216 000	1,16%
David Douglas*	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 000	0,27%
Fabien Klecha	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	13 000	0,07%
Total	100 000	100%	100 000	100%	498 196	100%	548 196	100%	17 563 203	100%	18 669 523	100%

* anciens collaborateurs

Actions de préférence de type A1

Actions de préférence de type A2

Il est précisé que lors du Directoire du 16 février 2010, les actions de préférence ont toutes été converties en actions ordinaires.

18.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES A LA DATE DU PRESENT OFFERING CIRCULAR

Post admission	Capital existant		Jour de la 1ère cotation		Dans les 3 mois suivants la 1ère cotation		Fully diluted	
Actionnaires	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital	Nbre d'actions	%DDV et capital
Gravitation Développement SAS	8 832 955	44,75%	10 777 405	40,79%	10 777 405	39,00%	10 777 405	34,77%
Aloe Environment Fund II	5 059 323	25,63%	5 562 089	21,05%	5 562 089	20,12%	5 562 089	17,95%
Champagne Céréales	2 390 556	12,11%	2 390 556	9,05%	2 390 556	8,65%	4 241 192*	13,68%
A Plus Planet	533 955	2,71%	811 755	3,07%	811 755	2,94%	811 755	2,62%
A Plus Proximité	544 285	2,76%	544 285	2,06%	544 285	1,97%	544 285	1,76%
A Plus Innovation 6	470 954	2,39%	470 954	1,78%	470 954	1,70%	470 954	1,52%
A Plus Innovation 7	582 510	2,95%	582 510	2,20%	582 510	2,11%	582 510	1,88%
Charles Vilgrain	160 000	0,81%	160 000	0,61%	160 000	0,58%	760 000	2,45%
LESS Agro Ltd	531 221	2,69%	584 010	2,21%	584 010	2,11%	584 010	1,88%
Pierre-Antoine Grislain	180 000	0,91%	180 000	0,68%	180 000	0,65%	380 000	1,23%
Olivier Duverdier	160 000	0,81%	160 000	0,61%	160 000	0,58%	160 000	0,52%
Alexandre Joseph	20 000	0,10%	20 000	0,08%	20 000	0,07%	260 000	0,84%
Pierre Bordenave	20 000	0,10%	20 000	0,08%	20 000	0,07%	140 000	0,45%
Asad Lapsh	20 000	0,10%	20 000	0,08%	20 000	0,07%	220 000	0,71%
Jérôme Knaepen	120 000	0,61%	120 000	0,45%	150 000	0,54%	150 000	0,48%
Loons SA	100 000	0,51%	100 000	0,38%	100 000	0,36%	100 000	0,32%
David Douglas	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 000	0,16%
Edouard Renault	4 000	0,02%	4 000	0,02%	4 000	0,01%	24 000	0,08%
Olivier Saint Girons	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	13 320	0,04%
Fabien Klecha	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	13 000	0,04%
Philippe Sirugue	8 000	0,04%	8 000	0,03%	8 000	0,03%	8 000	0,03%
Benoît Tissu	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Inna Ulitina	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	20 000	0,06%
Nathalie Bondarchuk	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	20 000	0,06%
Dmytro Stoyanov	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	10 000	0,03%
Investisseurs qualifiés (1)	0	0,00%	3 905 120	14,78%	3 905 120	14,13%	3 905 120	12,60%
Investisseurs qualifiés (2)	0	0,00%	0	0,00%	1 187 199	4,30%	1 187 199	3,83%
Total	19 737 759	100,00%	26 420 684	100,00%	27 637 883	100,00%	30 994 839	100,00%

* Après la conversion des BSA donnant 387 222 actions calculée sur la base d'un prix d'introduction en bourse de 1,80 €, et en tenant compte des 1 463 414 actions pouvant résulter de la conversion des obligations convertibles que la société s'est engagée à émettre au profit de Champagne Céréales (cf. paragraphe 12.2.1).

Investisseurs qualifiés (1): Investisseurs ayant souscrit lors de l'augmentation de capital du 23 février 2010 6 682 925 actions nouvelles pour un montant de 12 029 265 €.

Investisseurs qualifiés (2): Investisseurs ayant donné des engagements fermes et définitifs pour:

- 255 474 € représentant 141 930 actions nouvelles au prix de 1,80 €/ action
- 2 000 000,34 € représentant 1 075 269 actions nouvelles au prix de 1,86 €/action

18.3 DROITS DE VOTE DOUBLE

Néant.

18.4 CONTROLE DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

18.5 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Pacte d'actionnaires

Conformément au pacte d'actionnaires entre (i) Aloe Environment Fund II, (ii) Gravitation Développement SAS, (iii) LESS Agro Ltd, (iv) A Plus Planet, (v) A Plus Proximité, (vi) A Plus Innovation 6, (vii) A Plus Innovation 7, (viii) Champagne Céréales et Charles Vilgrain, qui entrera en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris :

- à titre général, les parties déclarent ne pas agir de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce ;
- les parties se sont accordé mutuellement des droits de représentation au conseil de surveillance comme précisé au paragraphe 14.4.3 ;
- les parties se sont accordées sur des décisions du conseil de surveillance à prendre à la majorité qualifiée de l'unanimité moins 2 voix ;
- certaines parties ont accordé à d'autres parties des droits de sortie conjointe total et partiel, qui prévoient notamment que Gravitation ne pourra céder (au delà d'une certaine proportion) ses titres AgroGeneration sans obtenir du tiers acquéreur qu'il se porte également acquéreur des actions AgroGeneration appartenant aux autres parties et ce dans des proportions et conditions au moins équivalentes.

Par ailleurs, AgroGeneration va appliquer par anticipation le projet de loi de régulation bancaire et financière du 16 décembre 2009 introduisant sur Alternext l'obligation de lancer une offre publique lors du passage du seuil du tiers du capital ou des droits de vote, telle que celle-ci existe déjà pour les sociétés cotées sur un marché réglementé. Les actionnaires actuels se sont ainsi engagés à voter lors de la prochaine assemblée générale en faveur d'une modification des statuts de la Société en ce sens qui s'imposera donc à tout actionnaire.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

19.1.1 Contrat d'animation et d'assistance signé avec Gravitation Power

Un contrat d'animation et d'assistance a été signé le 13 novembre 2007 entre AgroGeneration et Gravitation Power. Ce contrat permet à AgroGeneration de bénéficier de l'assistance de Gravitation Power pour :

- l'orientation de la politique générale relative aux marchés, aux investissements et au budget de fonctionnement,
- la validation et la recommandation de grands projets de croissance externe
- la mise en œuvre de recommandations au travers de la présence de Monsieur Charles Beigbeder et des personnes désignées par lui au sein des organes sociaux d'AgroGeneration,
- la fourniture de toute autre assistance ponctuelle par exemple dans la négociation de grands contrats, dans la recherche de financements, dans la prospection de nouveaux marchés.

Pour cette assistance, le contrat prévoit une rémunération annuelle minimum de 60 000 € HT à laquelle pourront s'ajouter des dépenses supplémentaires dûment justifiées par Gravitation Power et majorées de 3%. Ce contrat, d'une durée de 4 ans, se poursuit par tacite reconduction par période de 4 ans. Ce contrat peut être résilié de plein droit par la Société si Gravitation Power venait à détenir directement ou indirectement moins de 5% du capital de la Société.

Le niveau de rémunération actuellement en vigueur est de 10 000 Euros HT par mois.

en k€	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Honoraires de Gravitation Power	67	453	210	105

En 2008, Gravitation a facturé à AgroGeneration 453 K€ au titre des frais d'animation.

Ces frais se décomposent de la façon suivante :

Frais d'animation de T1 à T3 (105 k€ par trimestre) : 315 k€

Frais d'animation T4 : 65 k€

Rappel frais d'animation 2008 : 15 k€

Refacturation de frais de conseils et frais de déplacement : 58 k€

De plus, les loyers et charges afférentes aux locaux sous-loués par AgroGeneration auprès de Gravitation en 2009 étaient de 19 k€ par trimestre.

19.1.2 Partenariat stratégique signé avec le Groupe Champagne Céréales

Il est renvoyé au paragraphe 6.2.8 du présent Offering Circular.

19.2 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008)



ERNST & YOUNG

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92976 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél. : +33 (0)1 155 61 00 00
www.ey.com/fr

Agrogénération
(Anciennement Agrofuel S.A.S.)
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Gravitation Power

Nature et objet

Contrat d'animation et d'assistance entre Gravitation Power et votre société signé le 17 novembre 2007. Gravitation Power définit la stratégie de votre société. Elle lui recommande les actions à mettre en œuvre et s'assure de leur suivi effectif.

Modalités

En rémunération de sa prestation de conseil et d'assistance courante, Gravitation Power est rétribuée par un honoraire sur une période de douze mois, d'un montant minimum de € 5.000 hors taxes par mois. Les parties peuvent convenir d'un commun accord de réviser ce montant minimum annuel en fonction du développement de votre société et de l'adaptation corrélative de la mission de Gravitation Power. A ce forfait peuvent s'ajouter la quote-part des dépenses supplémentaires exposées par Gravitation Power dans l'intérêt de votre société, dont il justifie à la demande de ce dernier. Il s'agit principalement des dépenses de toute nature engagées dans le cadre de projets spécifiques, impliquant une mobilisation plus importante des équipes dont dispose Gravitation Power en interne ou le recours à des conseils extérieurs, à l'exception des dépenses engagées par Gravitation Power pour sa propre gestion. Ces dépenses sont majorées de 3 %.

La durée est convenue à compter de sa création, le 13 novembre 2007, et jusqu'au 31 décembre 2011. Le contrat se poursuivra ensuite par facite reconduction par période de quatre ans. Le contrat pourra être résilié de plein droit par votre société dans l'hypothèse où Gravitation Power viendrait à contrôler directement ou indirectement moins de 5 % du capital de votre société.

Un montant de € 453.153 hors taxes a été facturé au 31 décembre 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pascal Macioce

19.3 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)



ERNST & YOUNG

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 61 00 00
www.ey.com/fr

Agrofuel

Premier exercice du 8 mars au 31 décembre 2007

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

1. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.
2. Nous vous présentons également notre rapport sur la convention visée à l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il nous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Gravitation Power

Membres du conseil de surveillance concernés :

MM. Charles Beigbeder et Constantin Pellissier.

Nature et objet

Contrat d'animation et d'assistance entre Gravitation Power et votre société signé le 13 novembre 2007. Gravitation Power définit la stratégie de votre société. Il lui recommande les actions à mettre en œuvre et s'assure de leur suivi effectif.

SAS à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Siège social : 41, rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.1.1 Comptes consolidés au 30 juin 2009

 ERNST & YOUNG

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 61 00 00
www.ey.com/fr

AgroGeneration
Period from January 1 to June 30, 2009

Statutory Auditors' review report on the consolidated interim financial statements

To the Chairman,

In our capacity as statutory auditors of AgroGeneration and in accordance with your request in connection with the contemplated capital increase, we have performed a review of the accompanying consolidated interim financial statements of AgroGeneration for the period from January 1 to June 30, 2009.

Please note that your company prepared its consolidated interim financial statements for the first time at June 30, 2009 in accordance with IFRS as adopted by the European Union. The comparative information relating to the period from January 1 to June 30, 2008 has not been audited or reviewed.

The preparation of these consolidated interim financial statements is the responsibility of your executive board. Our role is to express a conclusion on these financial statements based on our review.

We conducted our review in accordance with professional standards applicable in France. A review consists of making inquiries, primarily of persons responsible for financial and accounting matters and applying analytical and other review procedures. A review is substantially less in scope than an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France and consequently does not enable us to obtain assurance that the consolidated interim financial statements, taken as a whole, are free from material misstatement, as we would not become aware of all significant matters that might be identified in an audit. Accordingly, we do not express an audit opinion.

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the consolidated interim financial statements do not give a true and fair view of the assets, liabilities and financial position of the consolidated group at June 30, 2009, and the results of its operations for the period then ended in accordance with IFRS as adopted by the European Union.

Neuilly-sur-Seine, le 30 novembre 2009

The Statutory Auditors
ERNST & YOUNG et Autres

Pascal Macioce

SAS à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes



AgroGeneration

Consolidated Interim Financial Statements
June 30, 2009

AgroGeneration S.A.
45-47 rue de Monceau
75008 Paris

Contents

Consolidated Statement of Financial Position.....	3
Consolidated Income Statement - by destination.....	4
Statement of Comprehensive Income	4
Consolidated Statement of Changes in Equity	5
Consolidated Statement of Cash Flows	6
Notes to the Consolidated Interim Financial Statements	7
1. General information	7
2. Summary of significant accounting policies	12
3. Financial risk management	20
4. Critical accounting estimates and judgments	22
5. Intangible assets and land use rights	24
6. Property, plant and equipment	25
7. Financial assets	26
8. Income tax	26
9. Deferred income tax	27
10. Inventories	28
11. Biological assets	29
12. Trade and other receivables	29
13. Cash and cash equivalents	30
14. Share capital	30
15. Trade and other payables	31
16. Borrowings	32
17. Provisions for other liabilities and charges	33
18. Revenue	34
19. Functional costs	34
20. Net financial income	35
21. Earnings / loss per share	35
22. Segment reporting	36
23. Commitments	36
24. Business combinations	37
25. Related party transactions	37
26. Share based payments	37
27. Retirement	38
28. Fees to the auditors appointed by the shareholders	38
29. Events after the balance sheet date	38

Consolidated Statement of Financial Position

(In thousands of Euros)

ASSETS	Note	June 30,	December	June 30,	December
		2009	31, 2008	2008	31, 2007
<i>Non-current assets</i>					
Intangible assets and land use rights	5	2 166	1 805	2 480	524
Property, plant and equipment	6	5 784	4 111	3 936	647
Financial assets	7	118	102	61	43
Other non current assets		-	-	3 004	-
Deferred tax assets	9	917	754	113	-
<i>Current assets</i>					
Inventories	10	456	1 145	1 054	290
Biological assets	11	3 919	1 436	961	286
Trade and other receivables	12	4 073	1 950	1 942	778
Cash and cash equivalents	13	1 994	2 777	12 047	676
Total assets		19 427	14 080	25 598	3 244
 <i>EQUITY AND LIABILITIES</i>					
EQUITY AND LIABILITIES	Note	June 30,	December	June 30,	December
		2009	31, 2008	2008	31, 2007
Equity		8 524	5 288	13 725	(689)
Capital	14	878	502	498	100
Share premium	14	22 815	10 049	9 836	-
Retained earnings		(9 526)	(776)	(747)	-
Share base payment		326	61	48	7
Currency translation differences		(2 502)	(2 701)	97	-
Others reserves		(200)	-	-	-
Bonds		-	6 883	6 917	-
Net Income		(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
<i>Non-current liabilities</i>					
Provisions	17	5	-	-	-
Borrowings	16	1 165	390	345	-
Trade and other payables	15	-	-	-	569
Deferred tax liabilities	9	-	32	-	-
<i>Current liabilities</i>					
Provisions	17	216	679	41	4
Borrowings	16	2 588	2 903	2 060	507
Trade and other payables	15	5 890	4 798	7 213	2 833
Bank Overdraft	13	1 039	10	2 214	-
Total equity and liabilities		19 427	14 080	25 598	3 244

Consolidated Income Statement - by destination

(in thousands of Euros)	Note	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Revenue	18	771	3 235	701	-
Other income		39	38	57	-
Gain / (loss) arising from changes in fair value less estimated point-of-sale costs of biological assets		(1 884)	-	-	-
Cost of sales	19	(1 008)	(4 695)	(448)	-
Gross profit / (loss)		(2 082)	(1 422)	310	-
R&D expenses	19	-	(208)	(55)	-
Selling expenses	19	(42)	(515)	(144)	-
General and administrative expenses	19	(1 368)	(5 657)	(2 533)	(938)
Other expenses	19	(100)	(893)	(447)	-
Financial net income	20	157	(434)	(168)	(11)
Grants		-	150	-	25
Profit / (loss) before income tax (*)		(3 435)	(8 979)	(3 037)	(924)
Income tax	8	168	229	113	148
Profit / (loss) for the period		(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)

(*) Thereof discontinued operations (R&D, trading of oils and fats and production of fuels): EUR 465 thousands as of June 30, 2009 and EUR (2 848) thousands as of December 31, 2008 (see Note 22 Segment reporting).

Statement of Comprehensive Income

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Profit / (loss) for the period	(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
Currency translation differences	158	(2 701)	(42)	-
Equity-settled share-based transactions	265	54	27	7
Other comprehensive income for the year, net of tax	(97)	-	-	-
Other reserves	(160)	-	-	-
Total comprehensive income for the period	(3 101)	(11 397)	(2 939)	(769)
Total comprehensive income attributable to:				
owners of the parent	(3 101)	(11 397)	(2 939)	(769)
minority interests	-	-	-	-

Consolidated Statement of Changes in Equity

(in thousands of Euros)	Share capital	Share Premium	Other reserves	Retained earnings	Total	Minority interest	Total equity
Balance at December 31, 2007	100	-	7	(776)	(669)	-	(669)
<i>Contributions by owners</i>							
Issue of subordinated loan-notes/subscription	-	-	6 883	-	6 883	-	6 883
Equity-settled share-based transactions	-	-	27	-	27	-	27
Issue of new shares	402	10 049	-	-	10 451	-	10 451
Total contributions by owners	402	10 049	6 910	-	17 361	-	17 361
<i>Net income recognized directly in equity</i>							
Currency translation differences	-	-	(42)	-	(42)	-	(42)
Loss for the year	-	-	-	(2 924)	(2 924)	-	(2 924)
Total recognized income and expenses for the year	-	-	(42)	(2 924)	(2 967)	-	(2 967)
Balance at June, 30 2008	502	10 049	6 875	(3 700)	13 725	-	13 725
<i>Contributions by owners</i>							
Issue of subordinated loan-notes/subscription	-	-	-	-	-	-	-
Equity-settled share-based transactions	-	-	27	-	27	-	27
Issue of new shares	-	-	-	-	-	-	-
Total contributions by owners	-	-	27	-	27	-	27
<i>Net income recognized directly in equity</i>							
Currency translation differences	-	-	(2 659)	-	(2 659)	-	(2 659)
Loss for the year	-	-	-	(5 826)	(5 826)	-	(5 826)
Total recognized income and expenses for the year	-	-	(2 659)	(5 826)	(8 485)	-	(8 485)
Balance at December, 31 2008	502	10 049	4 243	(9 526)	5 267	-	5 267
<i>Contributions by owners</i>							
Issue of subordinated loan-notes/subscription	-	-	-	-	-	-	-
Equity-settled share-based transactions	-	-	265	-	265	-	265
Issue of new shares	376	12 767	(6 883)	-	6 280	-	6 280
Total contributions by owners	376	12 767	(6 618)	-	6 525	-	6 525
<i>Net income recognized directly in equity</i>							
Currency translation differences	-	-	158	-	158	-	158
Others reserves	-	-	(160)	-	(160)	-	(160)
Loss for the year	-	-	-	(3 267)	(3 267)	-	(3 267)
Total recognized income and expenses for the year	-	-	(2)	(3 267)	(3 269)	-	(3 269)
Balance at June, 30 2009	878	22 816	(2 377)	(12 793)	8 523	-	8 523

Consolidated Statement of Cash Flows

(in thousands of Euros)

	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Profit / (loss) for the period	(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
Less depreciation on fixed assets	628	1 125	259	1
Less other provisions movements	(440)	673	(3)	-
Less capital gain or loss from assets disposals	(1)	16	16	-
Less deferred taxes	(168)	(229)	-	-
Less impairment of inventories	(637)	848	-	-
Less loss arising from changes in fair value of biological	1 884	-	-	-
Less others income and expenses	890	63	-	(17)
Cash flows from operating activities	(1 111)	(6 254)	(2 652)	(792)
Account receivables and other receivables - movement	430	(259)	(4 050)	1 184
Inventories - movement	(2 342)	(3 745)	(1 262)	-
Account payables and other payables – movement	639	25	896	396
Other movements	(910)	284	2 012	-
Cash generated from working capital	(2 183)	(3 695)	(2 404)	1 580
Net cash flows from operating activities	(3 294)	(9 949)	(5 056)	788
 Cash flows from investing activities				
Acquisition of subsidiary, net of cash acquired	-	(3 079)	(3 079)	(195)
Purchase of property, plant and equipment	(1 173)	(4 491)	61	(16)
Purchase of intangible assets	17	(23)	(11)	(1)
Purchase of financial assets	-	(325)	(47)	-
Sales of property, plant and equipment	3	143	143	-
Sales of intangible assets	-	-	-	-
Sales of financial assets	5	41	41	-
Net cash used in investing activities	(1 148)	(7 734)	(2 892)	(212)
 Cash flows from financing activities				
Net proceeds from issue of share capital	2 193	10 451	10 451	100
Net proceeds from issue of bonds	-	6 883	6 883	-
Proceeds from long-term borrowings	1 264	3 072	371	-
Repayments of borrowings	(798)	(508)	(587)	-
Net cash generated from financing activities	2 650	19 898	17 118	100
 Effect of change in methods	(10)			
Effects of exchange rate changes on cash and cash equivalents	(19)	(124)	(13)	-
Net movement in cash and cash equivalents	(1 812)	2 091	9 157	676
Cash and cash equivalents at beginning of period	2 767	676	676	-
Cash and cash equivalents at end of period	955	2 767	9 833	676

Notes to the Consolidated Interim Financial Statements

1. General information

AgroGeneration ("the Group") is an agricultural commodities producer, based in Paris, with operations centered in Eastern Europe and more specifically in Ukraine in 2009. The Group's strategy is to put fallow land, or former kolkhozes which have suffered from acute under-investment for the last 15 years, back into efficient production.

The Group was established in February 2007 with the aim at developing biofuels production. The Group was structured around three main activities: (i) agricultural production in Ukraine, (ii) R&D on third generation biofuels, (iii) oils and fats trading and production of biofuels. The last two activities were stopped end of 2008 and early 2009 (see Note 22 Segment Reporting).

At the request of its current shareholders, and for the purpose of the contemplated capital increase, AgroGeneration prepared a Consolidated Statement of Financial Position, a Consolidated Income Statement, a Consolidated Statement of Changes in Equity, a Consolidated Statement of Cash Flows and accompanying notes of AgroGeneration for the 8-month period ended June 30, 2009, the 6-month period ended June 30, 2008, the 12-month period ended December 31, 2008 and the 12-month period ended December 31, 2007 ("the Consolidated Interim Financial Statements").

The current set of Consolidated Interim Financial Statements is presented in thousands of euros for all the periods. The translation from functional currency (UAH) hyrynia to presentation currency euros (EUR) is made based on the National Bank of Ukraine prevailing rates.

The parent company is a limited liability company incorporated and domiciled in France. The address of its registered office is 45-47 rue de Monceau - 75008 Paris. The Group's owners are legal and physical persons and no sole shareholder has control over the Group's activities.

These financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on November 27, 2009.

1.1 Group structure

AgroGeneration already controls 3 farms in Ukraine with a combined surface of over 20,000 ha: Agro Fund Tereschenko ("AFT"), Agrodruzstvo Jesovice ("AJU") and Agroziom ("AGZ"). AGZ farm operates its own lands (5 880 ha) as well as the contiguous fields of Agrofitek ("AGF") entity (2 024 ha). Thus, agricultural activities performed on the lands of these two entities are reported under AGZ farm.

The Group employs 130 permanent employees and about 80 seasonal workers.

Each farm is equipped with handheld GPS and European software ISAMARGE for economic and agronomic monitoring of each crop and each parcel. All parcels are GPS delimited and compared to official cadastre and data is essential for precise input application and reliable yield determination.

Work progress, inputs consumption, stocks inventories, crop production by varieties and by parcel are reported in ISAMARGE software. On each farm, all data is entered by farm manager on Pocket PC and sent weekly to national office in Kiev and headquarter in Paris to follow progress, crop production, stocks inventories and actual versus budget cost.



1.2 Shareholders and Corporate Governance

The Group was founded by the current management team and by Gravitation, itself controlled by Charles Beigbeder French entrepreneur and founder of Selftrade (online broker) and Poweo (Utility company).

In March 2008, AgroGeneration raised EUR 2.7 million of capital increase on existing shareholders and management.

In April 2008, AgroGeneration undertook a capital increase and an issue of bonds for a total of EUR 17.0 million. This resulted in Aloe Private Equity (a leading private equity firm dedicated to investing in companies with a positive impact on climate change), A Plus Finance and L.E.S.S. Agro joining the shareholder base.

In May 2009, a further capital increase of EUR 4.5 million enabled Champagne Céréales, the strategic partner of AgroGeneration, to become one of our shareholders. As of June 30, 2009 only EUR 2.3 million were paid. The remaining amount of EUR 2.2 million was paid on July 7, 2009.

Then, the Group has raised a total of EUR 24.2 million over the last 18 months and, to date, AgroGeneration operations are financed mainly by equity and by working capital financing (in the form of seasonal credits).

The Group runs separate Management and Supervisory Boards and is committed to operating with the highest standards of corporate governance.

1.3 Agricultural expertise

(a) Strategy

Group' strategy is based on a standard farm model of 5 to 10,000 ha which allows economies of scale. Each farm is co-managed by a Western European (so far French) farmer and a former kolkhoz manager. We use modern agricultural techniques and machinery, in particular state-of-the-art international large-scale farming practices.

In addition to in-house agricultural expertise, AgroGeneration benefits from a strategic partnership with Champagne Céréales, a French cereal cooperative present in Ukraine for almost 10 years. Desnagrain, Champagne Céréales' local wholly-owned subsidiary supplies the seeds and fertilizers with 100% financing (seasonal credits) and provides storage capacity via its network of 30 silos in Ukraine.

The Group works with a genuine spirit of sustainable development including non-intensive farming practices and the enhancement of fallow land. We do not use ploughing leading to better soil management and lower use of fuel (so called "no-till" approach). We use the soil's natural fertility and reduced amounts of fertiliser and phytosanitary treatments, which together, nonetheless, allow above-average outputs and profitability.

(b) Land lease portfolio

AgroGeneration operates a prime quality land bank (Chernozem) of 19 882 ha as of June 30, 2009 (14 980 ha in 2008). New lands gathered since acquisitions of AJU, AFT, AGZ and AGF are contiguous to the original fields. Land bank as of November 27, 2009 represents 20,619 ha.

As of June 30, 2009, the land bank comprises over 5 383 signed leases, payables to individual land plots owners or local authorities. Individual land plots owners are former kolkhoz workers who obtained after Ukraine independence in 1991 a 2 to 4ha-land plot, called "Pai", after Ukraine independence in 1992. Local authorities' plots correspond to either State land or unclaimed Pai. The leases for these unclaimed Pai ("nevyytrebuvali") are entered into with local authorities until landowners have formalised their right to the relevant land plot.

Under the terms of the various land leases AgroGeneration has a pre-emptive right to buy the land. The land leases for individual land plots or State land run for an original term between 6.9 to 40 years. The original term of the land leases for unclaimed Pai is between 1 year and 40 years. As of June 30, 2009 the weighted average residual term of land leases is 18 years.

The Group's internal database is regularly updated and provides up to date analysis of the number of land leases at different stages of registration.

(in hectares)	AFT	AJU	AGZ	Total
<i>Individual land plots</i>				
40 year duration			1 647	1 647
30 year duration	4 001			4 001
20 year duration			468	468
10 year duration	1 017	3 886	684	5 586
less than 10 year duration		1 520	997	2 517
Total	5 017	5 406	3 796	14 219
<i>State land</i>				
40 year duration			499	499
Total			499	499
<i>Unclaimed Paï</i>				
40 year duration			1 363	1 363
30 year duration			791	791
20 year duration			984	984
10 year duration	1 429	400	418	2 247
less than 10 year duration				
Total	1 429	400	3 556	5 385
Total hectares	8 446	5 806	7 851	20 103
(in years)	AFT	AJU	AGZ	Total
Individual land plots	24,40	7,03	23,70	19,11
State land			40,00	40,00
Unclaimed Paï	1,00	0,10	23,14	9,39
Weighted average residual term	19,20	6,62	24,48	17,63

(c) *New & modern agricultural equipment*

AgroGeneration uses modern agricultural techniques and machinery, in particular state-of-the-art international large-scale farming practices:

- Chemicals sprayers and fertilizers spreaders are GPS-assisted for precise control of inputs,
- Seeders, spreaders, sprayers, and combines are equipped with embedded computer to check actual consumption or actual gross production by ha,
- All agricultural equipment is Western selected for its reliability (maintenance cost), productivity (fuel & lubricants consumption, working speed).

Total machinery valuation as of June 30, 2009 amounts to EUR 7.3 million. Two thirds of our machinery pool is less than one-year-old.

Equipment	Number	Trademarks
Tractors		
<200HP	11	Belorus, Case, Fendt, John Deere, Zetor
-300HP	13	Case, Fendt, John Deere
>500HP	4	Case, Caterpillar
Cultivator	17	Farmet, Grégoire & Besson, Kockerling, Kuhn, Vaderstad, Vogel Noot
Seeder	9	Vaderstad, Horsch, Kinze
Sprayer	10	Berthoud, Brandt, HydroPulvé, Mamut, Tecnomar
Combine	10	Case, Moreau, New Holland
Truck	20	Gaz, Kamaz, Kraz, Tatra, Ural, Zil

(d) Storage and drying strategy

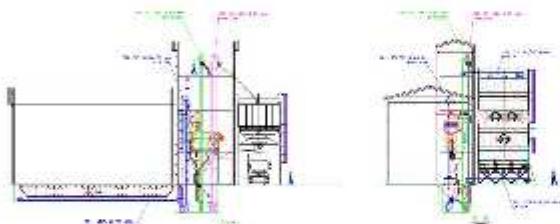
All farms are to be autonomous for harvest treatment: cleaning, drying and storage. In order to reduce moisture from 30% to 15%, 2009 investments are the following:

Harvest treatment	AJU		AFT		AGZ	
	Capacity	Valuation	Capacity	Valuation	Capacity	Valuation
Drying capacity						
Existing as of December 31, 2008	10T/h	0,2ME	0	0	0	0
Investments budgeted for 2009	0	0	20T/h	0,35ME	24T/h	0,5ME
Storage capacity						
Existing as of December 31, 2008	10kt	0,13ME	0	0	10kt	0,2ME
Investments budgeted for 2009	5kt	0,1ME	6kt	0,2ME	3kt	0,1ME

During the half year 2009, the Group launched the building of new flat storage capacity as well as the building of a cleaning & drying project for a total of EUR 1.2 million (thereof EUR 0.9 million incurred as of June 30, 2009).

For economic reasons (lower investment, low labour cost), most storage is flat storage. Nevertheless vertical silos, with higher handling capacity, are planned on AGZ farm to make use of its strategic location with a railway connection and to gain high loading capacity on wagons.

A cleaning & drying project in AFT farm is under construction with a final delivery date as of October 2009:



1.4 Main events of first half of 2009

(a) UCD Joint venture reorganization

Late 2007, AgroGeneration took a 50% stake in UCD group, founded by Champagne Céréales. UCD was holding 100% of AGZ farm and AGF entity, located in Sumy Oblast. UCD Group was jointly controlled by both parties.

Beginning 2009, Champagne Céréales and AgroGeneration decided to move forward in their partnership by implementing the following key steps:

- transfer the operational control of UCD Group to AgroGeneration group;
- participation of Champagne Céréales in AgroGeneration capital for 1.2 %, to be increased to 6.3 % in case of conversion of Champagne Céréales shareholder loan to AgroGeneration (maximum capital increase of EUR 4.5 million).

(b) 2008-09 campaign

AgroGeneration has started its second year of crop production in Ukraine. Cultivated area has more than doubled in 2008/09 in comparison to 2007/08 campaign, to reach almost 20,000 ha.

(in hectares)	June 30, December		June 30, December	
	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Winter wheat	4 216	4 216	1 183	1 364
Winter rape	2 344	2 388	153	260
Spring barley	4 162	-	2 786	-
Corn	4 023	-	3 440	-
Sunflower	1 712	-	538	-
Spring wheat	1 040	-	181	-
Buckwheat	887	-	716	-
Oat	752	-	-	-
Spring rape	530	-	107	-
Total	19 668	6 604	9 104	1 624

While it takes up to several years to restructure a farm and improve soil properties, AgroGeneration has improved its average yield by more than 20% between 2007/08 and 2008/09 harvest, while 2009 average Ukrainian yields were down after 2008 good results.

However, April serious drought have altered 2008/09 harvest yields. Indeed, the drought did not enable proper fertilizers' absorption and alternate hot and wet periods after drought have promoted weeds infestation.

For 2009/10 spring crop, the Group has already planned to correct this by an increase of the fertilization and split for spraying, with a first "plane" fertilization in February 2010 and a second "tractor" fertilization in April 2010.

2. Summary of significant accounting policies

2.1 Basis of preparation

AgroGeneration Consolidated Interim Financial Statements are prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS"), issued by the International Accounting Standards Board ("IASB") and as endorsed by the European Union ("EU"). They comprise (i) IFRS, (ii) International Accounting Standards ("IAS") and (iii) Interpretations originated by the International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") or former Standing Interpretations Committee ("SIC").

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Group's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the consolidated financial statements are disclosed in note 4 Critical accounting estimates and judgements.

The consolidated financial statements of the Group include the financial statements of AgroGeneration and those of its subsidiaries at June 30, 2009. The financial statements of the subsidiaries are prepared for the same accounting period as those of the parent company and are based on the same accounting policies.

The accounting policies used in the preparation of these Interim Consolidated Financial Statements are consistent with those used for the preparation of the Consolidated Financial Information for the year ended December 31, 2008.

The group presents its cash-flow statement using the indirect method.

(a) Financial reporting rules applied for the first time in the first half-year 2009

The following Standards and revised Standards were applied for the first time in the first half-year 2009 and are effective for AgroGeneration as of January 1, 2009. If not otherwise stated the following standards and revised standards did not have a material impact on AgroGeneration' Interim Consolidated Financial Statements.

- The Amendment to IAS 23 "Borrowing Costs" removes the option of recognising borrowing costs that are directly attributable to the acquisition, construction or production of a qualifying asset as an expense and therefore requires capitalising such borrowing costs as part of the cost of the asset prospectively. The application of the amended IAS 23 results in the mandatory capitalisation of borrowing costs related to qualifying assets and thus increases the amount of total costs capitalised and thus the basis of depreciations of such qualifying assets.
- IFRS 8 "Operating Segments" replaced IAS 14 "Segment Reporting" for accounting periods beginning on or after January 1, 2009.
- The Amendment to IAS 1 "Presentation of Financial Statements: A revised presentation" introduces among other notes disclosures the term total comprehensive income, which represents changes in equity during a period other than those changes resulting from transactions with owners in their capacity as owners.
- The Amendments to IAS 32 and IAS 1 "Puttable Financial Instruments".
- The Amendments to IFRS 1 "First-time Adoption of International Financial Reporting Standards" and IAS 27 "Consolidated and Separate Financial Statements".
- The Amendments to IFRS 2 "Share Based Payments - Vesting Conditions and Cancellations".
- Finally, in May 2008 the IASB issued its omnibus of amendments to its standards primarily with a view to removing inconsistencies and clarifying wording. There are separate transition rules for each amended standard.

The majority of these amendments, being effective from January 1, 2009 onwards, did not have a material impact on AgroGeneration' Consolidated Financial Statements.

The following endorsed Interpretations were also required to be applied for the first time beginning of January 1, 2009:

- IFRIC 13 "Customer Loyalty Programmes" (issued 2007, endorsed in December 2008).
- IFRIC 14 "IAS 19 – The Limit of a Defined Benefit Asset Minimum Funding Requirements and their Interaction" (issued 2007, endorsed in December 2008 resulting in an effective date as of January 1st, 2009).

These Interpretations did not have a significant impact on AgroGeneration' Consolidated Financial Statements.

IFRIC 12 "Service Concession Arrangements" (issued 2006, endorsed in March 2009) will be effective from January 1, 2010 onwards. The potential impacts from its application are currently under investigation.

(b) *New financial reporting rules issued during the first half-year 2009*

The following amendments were published during the first half-year 2009:

- The IASB published in March 2009 Amendments to IFRS 7 "Financial Instruments: Disclosures: Improving Disclosures about Financial Instruments" which are mandatory for the first time for annual periods beginning on or after January 1, 2009.
- Further, the IASB issued Amendments to IFRIC 9 and IAS 39 "Embedded Derivatives" to clarify the accounting treatment of embedded derivatives. The amendments are mandatory (retrospective application) for the first time for annual periods ending on or after June 30, 2009.
- In April 2009, the IASB issued its second omnibus of amendments to its standards containing 15 amendments to 12 standards. The amendments refer to IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 18, IAS 38, IAS 39, IFRIC 9 and IFRIC 18. Most of the amendments are mandatory for annual periods beginning on or after January 1, 2010 with separate transition rules for each amendment.
- Finally, the IASB issued in June 2009 an amendment to IFRS 2 "Share-based Payments - Group Cash-settled Share-based Payment Transactions" which amends the definitions in IFRS 2 for transactions and arrangements, and the scope of the standard. In addition, guidance is given for accounting for share-based payment transactions amongst group entities. The amendment is mandatory for annual periods beginning on or after January 1, 2010.

The following Interpretation was also issued:

IFRIC 18 "Transfers of Assets from Customers". The Interpretation is mandatory (prospective application) for annual periods beginning on or after July 1, 2009. Retrospective application is also permitted to a limited extent.

The potential impacts from the application of those new issued amendments and interpretations are currently under investigation.

2.2 Consolidation

All intercompany balances and transactions as well as income, expenses and unrealised gain/losses, which are included in the net book value of assets, which derive from intercompany transactions, are fully eliminated. Subsidiaries are consolidated with effect from the date of acquisition, which corresponds to the date on which the Group obtained control, and they continue to be consolidated until the date when the Group loses control. Companies wholly owned held by Agrogénération are fully consolidated under the full consolidation method. Companies in joint venture are consolidated under proportionate consolidation method.

There were no minority interests as at December 31, 2008. The Group hold minority interests as of June 30, 2009 for UCD Group. However, negative minority interests as of June 30, 2009 are considered attributable to the Group.

(a) *Subsidiaries*

Subsidiaries are all entities (including special purpose entities) over which the Group has the power to govern the financial and operating policies generally accompanying a shareholding of more than one half of the voting rights. The existence and effect of potential voting rights that are currently exercisable or convertible are considered when assessing whether the Group controls another entity. Subsidiaries are fully consolidated from the date on which control is transferred to the Group. They are de-consolidated from the date that control ceases.

The purchase method of accounting is used to account for the acquisition of subsidiaries by the Group. The cost of an acquisition is measured as the fair value of the assets given, equity instruments issued and liabilities incurred or assumed at the date of exchange, plus costs directly attributable to the acquisition. Identifiable assets acquired and liabilities and contingent liabilities assumed in a business combination are measured initially at their fair values at the acquisition date, irrespective of the extent of any minority interest. The excess of the cost of acquisition over the fair value of the Group's share of the identifiable net assets acquired is recorded as goodwill. If the cost of acquisition is less than the fair value of the net assets of the subsidiary acquired, the difference is recognized directly in the income statement.

Inter-company transactions, balances and unrealized gains on transactions between Group companies are eliminated. Unrealized losses are also eliminated but considered an impairment indicator of the asset transferred. Accounting policies of subsidiaries have been changed where necessary to ensure consistency with the policies adopted by the Group.

Name	Headquarter	June 30, 2009		December 31, 2008		June 30, 2008		December 31, 2007		Social Closing period
		% of control	% of interest	Consolidation method	% of control	% of interest	Consolidation method	% of control	% of interest	
AgroGeneration	Paris - France	TOP consolidation	Full consolidation	TOP consolidation	Full consolidation	TOP consolidation	Full consolidation	TOP consolidation	Full consolidation	December 31
UCD France	Reims - France	100%	50%	Full consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation June 30
UCD Ukraine	Kiev - Ukraine	100%	50%	Full consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation June 30
Agroftek (AGF)	Kiev - Ukraine	100%	50%	Full consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation June 30
Agroatom (A32)	Kiev - Ukraine	100%	50%	Full consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation	50%	50%	Proportionate consolidation June 30
Agrofvel Ukraine	Kiev - Ukraine	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation December 31
Agro Fund Tereshchenko (AFT)	Kiev - Ukraine	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation December 31
Agrozavod Jelevske Ukraine (AJU)	Kiev - Ukraine	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation	100%	100%	Full consolidation December 31
Goodfuel (*)	Paris - France	100%	100%	Net consolidated	100%	100%	Net consolidated	100%	100%	Net consolidated December 31

(*) Goodfuels is a shell company with no activity

(b) Transactions and minority interests

The Group applies a policy of treating transactions with minority interests as transactions with parties external to the Group. Disposals to minority interests result in gains and losses for the Group that are recorded in the income statement. Purchases from minority interests result in goodwill, being the difference between any consideration paid and the relevant share acquired of the carrying value of net assets of the subsidiary.

2.3 Foreign currency translation

(a) Functional and presentation currency

Items included in the financial statements of each of the Group's entities are measured using the currency of the primary economic environment in which the entity operates ('the functional currency').

The functional currency of the parent company and French subsidiaries is the euro (EUR) and for the Ukrainian subsidiaries the Ukrainian hryvnia (UAH).

The presentation currency of the Consolidated Interim Financial Statements is euro (EUR).

(b) Transactions and balances

Foreign currency transactions are translated into the functional currency using the exchange rates prevailing at the dates of the transactions. Foreign exchange gains and losses resulting from the settlement of such transactions and from the translation at year-end exchange rates of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are recognized in the income statement as financial income, except when deferred in equity as qualifying cash flow hedges and qualifying net investment hedges.

Changes in the fair value of monetary securities denominated in foreign Currency classified as available for sale are analyzed between translation differences resulting from changes in the amortized cost of the security and other changes in the carrying amount of the security. Translation differences related to changes in the amortized cost are recognized in profit or loss, and other changes in the carrying amount are recognized in equity.

Translation differences on non-monetary financial assets and liabilities are reported as part of the fair value gain or loss. Translation differences on non-monetary financial assets and liabilities such as equities held at fair value through profit or loss are recognized in profit or loss as part of the fair value gain or loss. Translation differences on non-monetary financial assets such as equities classified as available for sale are included in the available-for-sale reserve in equity.

(c) *Group companies*

The results and financial position of all the Group entities (none of which has the currency of a hyperinflationary economy) that have a functional currency different from the presentation currency are translated into the presentation currency as follows:

- a) assets and liabilities for each balance sheet presented are translated at the closing rate at the date of that balance sheet;
- b) income and expenses for each income statement are translated at average exchange rates and
- c) all resulting exchange differences are recognized as a separate component of equity.

The exchange rates used for the translation of the financial statements of Ukrainian subsidiaries is based on the National Bank of Ukraine prevailing rates:

	at June 30, 2009		at December 31, 2008		at June 30, 2008		at December 31, 2007	
€ for 1 monetary unit	average	closing	average	closing	average	closing	average	closing
Ukrainian hryvnia (UAH)	10,2705	10,7556	7,7114	10,8555	7,6920	7,6360	N/A	7,4298

On consolidation, exchange differences arising from the translation of the net investment in foreign operations and of borrowings are taken to shareholders' equity. When a foreign operation is partially disposed of or sold, exchange differences that were recorded in equity are recognized in the income statement as part of the gain or loss on sale. Goodwill and fair value adjustments arising on the acquisition of a foreign entity are treated as assets and liabilities of the foreign entity and translated at the closing rate.

2.4 Intangible asset

The main intangible asset recognized is land used rights. These have been recognized as part of the business combination process. Depreciation of this asset is calculated on a linear basis using average residual useful lives until the term of the lease contract.

See Note 1.3 Agricultural expertise for average residual terms by farm.

2.5 Property, plant and equipment

All property, plant and equipment is stated at historical cost less depreciation and impairment provision, where required.

Historical cost includes expenditure that is directly attributable to the acquisition of the items.

The carrying amount of the replaced part is derecognized. All other repairs and maintenance are charged to the income statement during the financial period in which they are incurred.

Land is not depreciated. Depreciation on other assets is calculated using the straight-line method to allocate their cost to their residual values over their estimated useful lives, as follows:

- Buildings 10-20 years
- Production facilities, Machinery and vehicles 3-7 years

Production facilities represent immobile agricultural production equipment, mainly dryers. Machinery and vehicles include other mobile agricultural equipment.

The assets' residual values and useful lives are reviewed, and adjusted if appropriate, at each balance sheet date.

An asset's carrying amount is written down immediately to its recoverable amount if the asset's carrying amount is greater than its estimated recoverable amount.

2.6 Impairment of non-financial assets

Assets that are subject to depreciation are reviewed for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized for the amount by which the asset's carrying amount exceeds its recoverable amount. The recoverable amount is the higher of an asset's fair value less costs to sell and value in use. For the purposes of assessing impairment, assets are grouped at the lowest levels for which there are separately identifiable cash flows (cash-generating units). Non-financial assets other than goodwill that suffered impairment are reviewed for possible reversal of the impairment at each reporting date.

2.7 Financial assets

The Group has financial assets in the following categories: (a) loans and receivables and (b) available for sale. The classification depends on the purpose for which the financial assets were acquired. Management determines the classification of its financial assets at initial recognition. Regular purchases and sales of financial assets are recognized on the trade-date – the date on which the Group commits to purchase or sell the asset.

(a) Loans and receivables

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. They are included in current assets, except for maturities greater than 12 months after the balance sheet date. These are classified as non-current assets. Loans and receivables are classified as trade and other receivables in the balance sheet. See Note 2.11 for measurement of trade receivables.

(b) Available-for-sale financial assets

Available-for-sale financial assets are non-derivatives that are either designated in this category or not classified in any of the other categories. They are included in non-current assets unless management intends to dispose of the investment within 12 months of the balance sheet date.

Investments are initially recognized at fair value plus transaction costs for all financial assets not carried at fair value through profit or loss. Financial assets are derecognized when the rights to receive cash flows from the investments have expired or have been transferred and the Group has transferred substantially all risks and rewards of ownership.

Available-for-sale financial assets are subsequently carried at fair value. Loans and receivables are carried at amortized cost using the effective interest method.

2.8 Agriculture

(a) Definitions

Agricultural activity is defined by the management as an activity which consists in the biological transformation of biological assets into agricultural produce or into additional biological assets. Biological assets are defined as living crops grown for sale.

Agricultural produce is defined as the harvested product of the Group's biological assets.

(b) Biological assets

Biological assets are measured on initial recognition and at each balance sheet date at its fair value less estimated point-of-sale cost, except for the case where the fair value cannot be measured reliably on initial recognition.

If an active market exists for a biological asset or agricultural produce, the quoted price in that market is the appropriate basis for determining the fair value of that asset. If an active market does not exist the most recent market transaction price, provided that there has not been a significant change in economic circumstances between the date of that transaction and the balance sheet date, is used in determining fair value.

Cost is used as an approximation of fair value when little biological transformation has taken place since initial cost incurrence, e.g. within short time after seeding the crop. As of December 31, 2008 this is the case for all crops that were sown for the winter 2008/09 campaign.

A gain or loss arising on initial recognition of a biological asset at fair value less estimated point-of-sale costs and from a change in fair value less estimated point-of-sale costs of a biological asset shall be included in profit or loss for the period in which it arises as "Gain/(loss) arising from changes in fair value less estimated point-of-sale costs of biological assets".

The biological assets are recorded as current biological assets based on the operational cycle of the biological assets.

(c) Agricultural produce

Agricultural produce harvested by the Group is initially measured at its fair value less estimated point-of-sale costs at the time of harvest and subsequently recorded as inventories in 'finished goods'. The fair value of agricultural produce is determined based on Ukrainian local prices or if multiple markets are available, of the market where the Group's company expects to sell the produce.

2.9 Government grants

An unconditional government grant is recognized as income when the government grant becomes receivable.

If a government grant is conditional, including whereby a government grant requires a Group company not to engage in specified agricultural activity, the Group recognizes the government grant as income when the conditions attaching to the government grant are met (area-aid environmental subsidies) and until then aid received is recognized as a liability.

2.10 Inventories

(a) Raw material and other supplies

Inventories are stated at the lower of cost and net realizable value. Cost is determined using the first-in, first-out (FIFO) method. The cost of finished goods and work in progress comprises raw materials, direct labor, other direct costs and related production overheads (based on normal operating capacity). It excludes borrowing costs. Net realizable value is the estimated selling price in the ordinary course of business, less applicable variable selling expenses.

(b) Finished goods

See Note 2.8 Agriculture.

2.11 Trade receivables

Trade receivables are recognized initially at fair value and subsequently measured at amortized cost using the effective interest method, less allowance for impairment. An allowance for impairment of trade receivables is established when there is objective evidence that the Group will not be able to collect all amounts due according to the original terms of the receivables. Significant financial difficulties of the debtor, probability that the debtor will enter bankruptcy or financial reorganization, and default or delinquency in payments are considered indicators that the trade receivable is impaired. The delinquency of payment is estimated separately on each market where the Group operates. The amount of the allowance is the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows, discounted at the original effective interest rate. The carrying amount of the asset is reduced through the use of an allowance account, and the amount of the loss is recognized in the income statement within selling and marketing costs. When a trade receivable is uncollectible, it is written off against the allowance account for trade receivables. Subsequent recoveries of amounts previously written off are credited against selling and marketing costs in the income statement.

2.12 Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents includes cash in hand, deposits held at call with banks, other short-term highly liquid investments with original maturities of three months or less, and bank overdrafts.

2.13 Share capital

Ordinary shares are classified as equity. Incremental costs directly attributable to the issue of new shares or options are shown in equity as a deduction, net of tax, from the proceeds.

2.14 Trade payables

Trade payables are recognized initially at fair value and subsequently measured at amortized cost using the effective interest method.

2.15 Borrowings

Borrowings are recognized initially at fair value, net of transaction costs incurred. Borrowings are subsequently stated at amortized cost; any difference between the proceeds (net of transaction costs) and the redemption value is recognized in the income statement over the period of the borrowings using the effective interest method. Borrowing costs are not capitalized to the costs of a qualifying asset.

Borrowings are classified as current liabilities unless the Group has an unconditional right to defer settlement of the liability for at least 12 months after the balance sheet date.

2.16 Current and deferred income tax

(a) Corporate income tax

The current income tax charge is calculated on the basis of the tax laws enacted or substantively enacted at the balance sheet date in the countries where the Group's subsidiaries operate and generate taxable income. Management periodically evaluates positions taken in tax returns with respect to situations in which applicable tax regulations is subject to interpretation and establishes provisions where appropriate on the basis of amounts expected to be paid to the tax authorities.

The effective income tax rate in France is 33,33% and in Ukraine is 25%. Agricultural producers in Ukraine are exempted from the ordinary corporate income tax system if they meet the requirements to be recognized as agricultural producers (See Note 2.16 (b) Agricultural tax regimes in Ukraine).

Deferred income tax is provided in full, using the liability method, on temporary differences arising between the tax bases of assets and liabilities and their carrying amounts in the consolidated financial statements. However, the deferred income tax is not accounted for if it arises from initial recognition of an asset or liability in a transaction other than a business combination that at the time of the transaction affects neither accounting nor taxable profit nor loss. Deferred income tax is determined using tax rates (and laws) that have been enacted or substantially enacted by the balance sheet date and are expected to apply when the related deferred income tax asset is realized or the deferred income tax liability is settled.

Deferred income tax assets are recognized to the extent that it is probable that future taxable profit will be available against which the temporary differences can be utilized.

Deferred income tax is provided on temporary differences arising on investments in subsidiaries and associates, except where the timing of the reversal of the temporary difference is controlled by the Group and it is probable that the temporary difference will not reverse in the foreseeable future.

(b) Agricultural tax regimes in Ukraine

In Ukraine companies are exempt from ordinary corporate income tax regime if they meet criteria to be recognized as agricultural producers. In Ukraine, a company is automatically considered to be an agricultural producer if at least 75% of its revenue in the previous tax year derived from the sales of self-produced agricultural product. Simplified agricultural tax means that the agricultural producer pays tax based not on its profits, but on the total area used for agricultural production.

AFT and AJU benefit from ordinary corporate income tax exemption.

2.17 Employee benefits

(a) Pension obligations

The Group does not operate pension schemes. The Group has legal obligation to pay contributions to the state pension funds according to the local regulations of each country of location. The contributions to the local pension funds are treated as defined contribution benefits.

(b) Termination benefits

Termination benefits are payable when employment is terminated by the Group before the normal retirement date, or whenever an employee accepts voluntary redundancy in exchange for these benefits. The Group recognizes termination benefits when it is demonstrably committed to either: terminating the employment of current employees according to a detailed formal plan without possibility of withdrawal; or providing termination benefits as a result of an offer made to encourage voluntary redundancy. Benefits falling due more than 12 months after the balance sheet date are discounted to present value.

2.18 Provisions

Provisions for environmental restoration, restructuring costs and legal claims are recognized when: the Group has a present legal or constructive obligation as a result of past events; it is probable that an outflow of resources will be required to settle the obligation; and the amount can be reliably estimated. Restructuring

provisions comprise contract termination penalties and employee termination payments. Provisions are not recognized for future operating losses.

Where there are a number of similar obligations, the likelihood that an outflow will be required in settlement is determined by considering the class of obligations as a whole. A provision is recognized even if the likelihood of an outflow with respect to any one item included in the same class of obligations may be small.

Provisions are measured at the present value of the expenditures expected to be required to settle the obligation using a pre-tax rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the obligation. The increase in the provision due to passage of time is recognized as interest expense.

2.19 Revenue recognition

Revenue comprises the fair value of the consideration received or receivable for the sale of goods and services in the ordinary course of the Group's activities. Revenue is shown net of value-added tax, returns, rebates and discounts and after eliminating sales within the Group.

The Group recognizes revenue when the amount of revenue can be reliably measured, it is probable that future economic benefits will flow to the entity and specific criteria have been met for each of the Group's activities as described below. The amount of revenue is not considered to be reliably measurable until all contingencies relating to the sale have been resolved. The Group bases its estimates on historical results, taking into consideration the type of customer, the type of transaction and the specifics of each arrangement.

The Group's main revenue arises from the sales of agricultural produce. The agricultural produce is subject to quality control at the point of sale. Revenue from sales of agricultural produce is recognized after the results of quality control are available.

Dividend income is recognized when the right to receive payment is established.

2.20 Leases - The Group as a lessee

Leases in which a significant portion of the risks and rewards of ownership are retained by the lessor are classified as operating leases. Payments made under operating leases (net of any incentives received from the lessor) are charged to the income statement on a straight-line basis over the period of the lease. Land lease is considered to be operating lease unless the title of the land passes to the lessee at the end of the lease period.

Leases in which the risks and rewards incidental to the ownership of an asset are transferred substantially to the lessee are classified as finance leases. At the commencement of the lease term, the Group recognizes the asset purchased on finance lease term on its balance sheet at the amount lower of the present value of future rent payments or fair value of the leased asset.

Each lease payment is allocated between the liability and finance charges so as to achieve a constant rate on the finance balance outstanding. The corresponding rental obligations, net of future finance charges, are included in borrowings. The interest cost is charged to the income statement over the lease period using the effective interest method. The assets acquired under finance leases are depreciated over the shorter of their useful life or lease term if the Group is not reasonably certain that it will obtain ownership by the end of the lease term.

2.21 Dividend distribution

Dividend distribution to the Group's shareholders is recognized as a liability in the Group's financial statements in the period in which the dividends are approved by the Group's shareholders.

2.22 Segment reporting

A business segment is a Group of assets and operations engaged in providing products or services that are subject to risks and returns that are different from those of other business segments. A geographical segment is engaged in providing products or services within a particular economic environment that are subject to risks and returns that are different from those of segments operating in other economic environments.

Operating segments are reported in a manner consistent with the internal reporting provided to the Board of Directors to make strategic decisions. The Board of Directors considers the business from an activity perspective.

Segments are presented to the management on activity bases, as the management monitors segment revenue and total non-current assets (which is measure of total prepayments for the land under control and property, plant and equipment) on activity basis.

In 2008 and 2009, the Group has presented:

- the discontinued operations (R&D, trading of oils and fats and production of biofuels)
- the continuing operations represent the crop producing segment.

2.23 Share-based payments

The fair value of services assumed to have been received in exchange for the equity instruments (warrants) issued is recognized as an expense in the income statement and in other reserves in equity during the vesting period (from the grant date of warrants until the vesting date). The fair value of the services received is determined by reference to the fair value (market value) of equity instruments granted at the grant date.

3. Financial risk management

3.1 Financial risk factors

The Group's activities expose it to a variety of financial risks: market risk (including currency risk, commodity price risk, cash flow interest rate risk, fair value interest rate risk), credit risk, liquidity risk and capital repatriation risk. The Group's overall risk management program acknowledges the unpredictability of financial markets and on the basis of the current business operations of the Group the management is following financial risk management policies to minimize potential adverse effects on the Group's financial performance from unpredictable fluctuations in the financial markets. The Group has been focusing to acquire and to start business in the target countries of operation (Ukraine and Kazakhstan) through committing the equity capital invested into the Group by its shareholders. Since the Group is looking to actively expand its operations in the two target countries in the next few years, the management will seek to adjust the financial risk management policies on a continuous basis in order to correspond to the ongoing development of the Group's business operations.

The Group's centralized controlling and risk management function carries out risk management activities on a day-to-day basis in close cooperation with the regional management members by providing continuous support and knowledge base to meet the challenges of international markets.

The Group's revenues and costs are to some extent exposed to movements in exchange rates, principally the Euro, US dollar and UAH hryvnya. The UAH exchange rate during first half of 2009 was pretty much stable and was even reevaluated against dollar on June 30, 2009. This is reflected on the decrease of EUR 188 thousand of the exchange rate reserve translation.

The Group has some contractually-determined cash flows such as machinery orders. These are often made several months before delivery. Typically the contracts are written so the amount is fixed (or quasi-fixed) in a determined foreign currency even if the Group pays UAH against delivery. This is achieved by adjusting the amount of UAH the Group needs to pay based on a foreign exchange rate formula. The Group manages this risk through the terms of the underlying contracted sales of grains and oilseeds forward. At present the Group does not have such contracts however the Group is actively looking at putting them in place. These can be fixed in either UAH or Euro with or without foreign exchange adjustment clauses. Such contracts have the potential to reduce the Group's foreign exchange risk although they may expose us to additional operational risk.

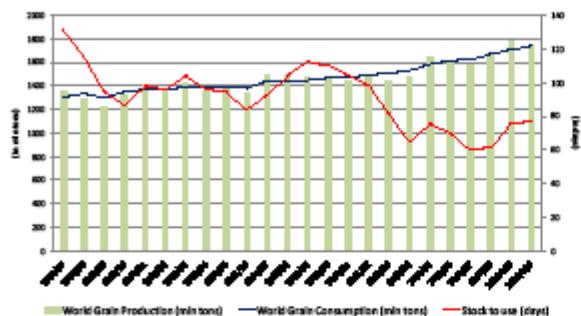
As concerns the UAH, Ukrainian law and regulation forbid the use of most common financial foreign exchange hedging tools available elsewhere. There is therefore no forward foreign exchange, foreign exchange futures or swaps or foreign exchange options available. Therefore AgroGeneration does not actively hedge UAH exposure in the financial markets. There are restrictions on the movements on UAH in and out of Ukraine.

(a) Market risk

The Group is exposed to commodities price risk because of the significant size of its business operations in the production of cereals. Cereals to be produced by the Group in Ukraine may be exported in future, which will expose a significant share of the Group's revenues to global fluctuations in agricultural commodity prices. The Group's ability to hedge commodity prices in the Black Sea region is constrained by lack of available contracts and instruments.

The demand for agricultural commodities has resulted in a significant reduction in global cereal stocks. In 2007/08 stocks of many grain varieties and oilseeds hit the lowest levels since 1980 according to the USDA and

today represent only around 2 to 3 months of global consumption, notwithstanding the good harvest in 2008 and 2009. Grain consumption is rising steadily on the back of demographic changes, increasing global wealth and new demand for biofuels. The risk of food shortages has been flagged by recent FAO and OECD reports, as production would have to be increased by 70 to 100% by 2050, thus leading to higher global cereal prices in the long run.



Source: USDA statistical data

As the Group has no significant interest-bearing assets, the Group's income and operating cash flows are substantially independent of changes in market interest rates, except for cash and cash equivalents. Cash is invested in short term deposits and thus interest rate risk does not affect significantly the Group.

The Group's interest rate risk arises from long-term borrowings. Borrowings issued at variable rates expose the Group to cash flow interest rate risk. The Group's investment strategy has been to commit the equity capital contributed by its shareholders to finance the Group's investment activities. This implied that the Group did not incur significant bank borrowings as part of its investment financing strategy.

The Group is not exposed to price risk with respect to financial instruments as it does not hold material equity securities.

(b) Credit risk

Credit risk for the Group arises from cash and cash equivalents, deposits with banks and financial institutions, as well as credit exposures to suppliers (in the form of pre-payments) and customers, including outstanding receivables and committed transactions. There are no significant risk concentrations with any single counterparty with whom the credit risk would be concentrated. Credit limits are not normally set for individual companies, as all balances are closely monitored specifically. For banks and financial institutions, the Group's policy is to work only with institutions, which have an internationally reputable strategic shareholder as the majority investor.

(c) Liquidity risk

The Group's main liquidity risks derive from the cyclical nature of agricultural production. Field-works in spring and harvest in autumn entails concentration of costs and working capital need in the winter and spring seasons and concentration of revenues in the autumn season. The cyclicity is stronger in cereals production. The Group has been lowering the cyclicity also in cereals production by acquiring its own storage infrastructure to store grain for longer time periods and to be able to sell cereal products more evenly throughout the year. In addition, the management monitors the liquidity risk by following the main key performance indicators on a continuous basis, including cash flows.

Most of the Group's working capital and investment needs of the Group were financed through shareholder investments. If this is not possible, however, the management will hold back new acquisitions and seek to finance the required investment and working capital need of the existing operations from bank borrowings if available.

(d) Capital repatriation risk

The capital repatriation risk derives from the Group's investments into Ukrainian subsidiaries. Potential changes in the political environment in Ukraine, may impose restrictions on repatriating capital invested into these countries.

The Group's policy is to make investments into Ukraine on a as-needed basis in order to keep the capital in our Holding company in France and held in Euros.

3.2 Capital risk management

The Group's objective has been to commit the equity capital invested to the Group by its shareholders to actual investments. For 2009 and 2010, the Group is aiming to raise further equity capital in order to finance the expansion of its business operations. Once the newly raised equity capital has been committed, the Group will start to look to increase its bank borrowing for further financing the expansion and the ongoing business operations. All significant bank borrowings of the Group will be approved by the Supervisory Board of the Group prior to being drawn upon. The Supervisory Board will also approve the leveraging strategy to be worked out by the management, keeping in mind (i) safeguarding the Group's ability to continue as a going concern in order to provide returns for shareholders and benefits for other stakeholders and (ii) development of an optimal capital structure so as to reduce the cost of capital. As of June 30, 2009, the Group was still financed mostly with the owners' equity.

3.3 Fair value estimation

The fair value of financial instruments traded in active markets (such as trading and available-for-sale securities) is based on quoted market prices at the balance sheet date. The quoted market price used for financial assets held by the Group is the current bid price.

The fair value of financial instruments that are not traded in an active market is determined by using valuation techniques. The Group uses a variety of methods and makes assumptions that are based on market conditions existing at each balance sheet date. Quoted market prices or dealer quotes for similar instruments are used for longterm debt. Other techniques, such as estimated discounted cash flows, are used to determine fair value for the remaining financial instruments.

The carrying value less impairment provision of trade receivables and payables are assumed to approximate their fair values. The fair value of financial liabilities for disclosure purposes is estimated by discounting the future contractual cash flows at the current market interest rate that is available to the Group for similar financial instruments.

4. Critical accounting estimates and judgments

Estimates and judgments are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances.

4.1 Critical accounting estimates and assumptions

The Group makes estimates and assumptions concerning the future. The resulting accounting estimates will, by definition, rarely equal the related actual results. The estimates and assumptions that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year are outlined below.

(a) Fair value of biological assets

The Group's biological assets are measured at fair value less point-of-sale costs at each balance sheet date.

The fair value of biological assets is determined based among other estimates on weather conditions, growth potential, harvesting, price development and discount rate. Changes in any estimates could lead to recognition of significant fair values changes in income statement.

Were the actual prices for the biological assets higher by 10% from management's estimates, the gross profit would increase by EUR 595 thousand, if the prices were lower by 10%, the net loss would increase by the same amount.

(b) Fair value of agricultural produce

The Group's agricultural produce are measured at fair value less point-of-sale costs at each balance sheet date.

The fair value of agricultural produce is determined based on Ukrainian local prices or if multiple markets are available, of the market where the Group's company expects to sell the produce.

(c) Allowance for inventory obsolescence

An allowance is established for obsolescence of inventory based on the estimated market value and assumptions about future demand and market conditions.

(d) Useful lives of property, plant and equipment

The gross depreciable groups of property, plant and equipment amounted to EUR 5 428 thousand, as at June 30, 2009 (EUR 4 318 thousand as at December 31, 2008). The remaining balance includes land, which does not depreciate; and prepayments for property, plant and equipment. Management has estimated useful lifetimes for depreciable property, plant and equipment. However, the actual useful lifetimes can be different than those estimated by the management.

(e) Useful lives of land use rights

The main intangible asset recognized is land use rights. These are recognized as part of the business combination process. Depreciation of this asset is calculated on a linear basis using average residual useful lives until the end of term the lease contract.

(f) Share based payments

The Group measures the cost of equity-settled transactions with employees by reference to the fair value of the equity instruments at the date at which they are granted. Estimating fair value requires determining the most appropriate valuation model for a grant of equity instruments, which is dependent on the terms and conditions of the grant. This also requires determining the most appropriate inputs to the valuation model including the expected life of the option, volatility and dividend yield and making assumptions about them.

The assumptions and model used are disclosed in Note 26 Share based payments.

5. Intangible assets and land use rights

(in thousands of Euros)	Gross value			Depreciation			Net Value		
	Land use right	Other	Total	Land use right	Other	Total	Land use right	Other	Total
Acquisitions through business combinations	523	-	523	-	-	-	523	-	523
Additions	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Disposals	-	-	-	-	-	-	-	-	-
December 31, 2007	523	1	524	-	-	-	523	1	524
Acquisitions through business combinations	2 083	1	2 084	-	-	-	2 083	1	2 084
Additions	-	10	10	(67)	(1)	(68)	(67)	9	(58)
Exchange rate difference	(71)	-	(71)	-	-	-	(71)	-	(71)
Disposals	-	-	-	-	-	-	-	-	-
June 30, 2008	2 535	12	2 547	(67)	(1)	(68)	2 468	11	2 479
Acquisitions through business combinations	196	-	196	-	-	-	196	-	196
Additions	-	13	13	(139)	(6)	(145)	(139)	7	(132)
Exchange rate difference	(795)	(2)	(797)	59	-	59	(736)	(2)	(738)
Disposals	-	-	-	-	-	-	-	-	-
December 31, 2008	1 936	23	1 959	(147)	(7)	(154)	1 789	16	1 805
Acquisitions through business combinations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Change of perimeter	472	6	478	(14)	(3)	(17)	458	3	461
Additions	-	1	1	(117)	(11)	(128)	(117)	(10)	(127)
Exchange rate difference	23	-	23	4	-	4	27	-	27
Disposals	-	-	-	-	-	-	-	-	-
June 30, 2009	2 431	30	2 461	(274)	(21)	(295)	2 157	9	2 166

6. Property, plant and equipment

	Agricultural machinery & Buildings others In progress in advance Total				
	Buildings	others	In progress	in advance	Total
At December 31, 2007					
Cost	-	703	-	-	703
Accumulated depreciation	-	(55)	-	-	(55)
Exchange rate differences	-	-	-	-	-
Net book amount		648			648
To June 30, 2008					
Additions	5	1 031	976	277	2 289
Disposals	-	(352)	-	(277)	(629)
Scope mvt	279	1 285	-	-	1 564
Depreciation charge	(6)	(185)	-	-	(191)
Exchange rate differences	(7)	348	(86)	-	255
Closing net book amount	271	2 775	890		3 936
At June 30, 2008					
Cost	277	2 988	890	-	4 155
Accumulated depreciation	(6)	(213)	-	-	(219)
Net book amount	271	2 775	890		3 936
Year ended December 31, 2008					
Opening balance	271	2 775	890	-	3 936
Additions	29	2 970	-	-	2 999
Disposals	-	179	(520)	-	(341)
Scope mvt	-	-	-	-	-
Exchange rate differences on cost	(91)	(2 060)	(46)	-	(2 197)
Depreciation charge	(13)	(499)	-	-	(512)
Disposal depreciation	-	13	-	-	13
Exchange rate differences on depreciation	6	206	-	-	212
Closing net book amount	202	3 584	324		4 110
At December 31, 2008					
Cost	215	4 103	324	-	4 642
Accumulated depreciation	(13)	(519)	-	-	(532)
Net book amount	202	3 584	324		4 110
Year ended June 30, 2009					
Opening balance	202	3 584	324	-	4 110
Additions	49	251	851	147	1 298
Disposals	(1)	(24)	-	-	(25)
Scope mvt on cost	-	801	217	-	1 018
Exchange rate differences on cost	-	34	(26)	(7)	1
Depreciation charge	(5)	(499)	-	-	(504)
Disposal depreciation	-	9	-	-	9
Scope mvt on depreciation	-	(140)	-	-	(140)
Exchange rate differences on depreciation	-	17	-	-	17
Closing net book amount	245	4 033	1 366	140	5 784
At June 30, 2009					
Cost	263	5 165	1 366	140	6 934
Accumulated depreciation	(18)	(1 132)	-	-	(1 150)
Net book amount	245	4 033	1 366	140	5 784

7. Financial assets

(in thousands of Euros)	Non-consolidated subsidiaries	Long-term loans	Security deposits	Other financial assets	Total
At December 31, 2007		43			43
Acquisition of subsidiary	15		47	-	62
Additions	-	-	-	-	-
Disposals	-	(43)	-	-	(43)
Fair Value	-	-	-	-	-
Depreciation	-	-	-	-	-
At June 30, 2008	15	-	47	-	62
Acquisition of subsidiary	-	-	-	-	-
Additions	250	-	-	-	250
Disposals	-	-	-	-	-
Fair Value	-	-	-	-	-
Depreciation	(209)	-	-	-	(209)
At December 31, 2008	56	-	47	-	103
Scope Mvt	14	-	-	-	14
Acquisition of subsidiary	-	-	-	-	-
Additions	-	-	-	14	14
Disposals	-	-	-	-	-
Fair Value	-	-	-	-	-
Depreciation	(13)	-	-	-	(13)
At June 30, 2009	57	-	47	14	118

8. Income tax

(a) Consolidated income statement

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
Current income tax:				
Current income tax charge	-	-	-	148
Adjustments in respect of current income tax of previous year	-	-	-	-
Deferred income tax:				
Relating to origination and reversal of temporary differences	168	229	113	-
Income tax expense reported in the income statement	168	229	113	148

(b) Consolidated statement of changes in equity

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
Deferred income tax related to items charged or credited directly to equity during the year :				
Long-term lease prepayments	-	-	-	-
Exchange rate reserve	1	916	-	-
Income tax (expense) / income reported in equity	1	916	-	-

Reconciliation between tax expense and the product of accounting profit multiplied by AgroGeneration SA land's domestic tax rate is as follows:

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
	6 months	12 months	6 months	12 months
Accounting profit before tax from continuing operations	(3 435)	(5 274)	(3 037)	(924)
Profit/(loss) before tax from a discontinued operation	-	(3 705)	-	-
Profit and losses out of taxation (agricultural sector)	2 354	2 945	485	-
Unrecognized tax losses	531	4 978	2 053	924
	(550)	(1 056)	(499)	-
At Euro land's statutory income tax rate of 33%	(183)	(352)	(166)	-
Adjustments in respect to current income tax of previous years	-	-	-	(148)
Untaxable / undeductible restatements	(41)	46	15	-
Utilization of previously unrecognized tax losses	-	-	-	-
Non-deductible expenses	-	-	-	-
Effect of higher tax rates	56	77	38	-
	(168)	(229)	(113)	(148)
Income tax expense reported in the consolidated income statement	(168)	(229)	(113)	(148)
Income tax attributable to a discontinued operation	-	-	-	-

9. Deferred income tax

The Group has deferred tax assets concerning the fiscal losses which should be carrying forward for an amount of EUR 917 thousand.

(in thousands of Euros)	Consolidated balance sheet				Consolidated income statement			
	June 30, 2009		December 31, 2008		June 30, 2009		December 31, 2008	
	2009	31, 2008	2008	31, 2007	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Losses carried forward	222	161	113	-	63	227	113	-
Exchange rate reserve	658	651	-	-	-	-	-	-
Other temporary differences	-	(58)	-	-	-	-	-	-
Revaluations of biological assets	101	-	-	-	105	-	-	-
Deferred tax assets	981	754	113	-	168	227	113	-
(in thousands of Euros)	Consolidated balance sheet				Consolidated income statement			
	June 30, 2009		December 31, 2008		June 30, 2009		December 31, 2008	
	2009	31, 2008	2008	31, 2007	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Long-term lease prepayments	61	32	-	-	(3)	(2)	-	-
Exchange rate reserve	-	-	-	-	-	-	-	-
Other temporary differences	3	-	-	-	3	-	-	-
Deferred tax liability	64	32	-	-	-	(2)	-	-
(in thousands of Euros)	Consolidated balance sheet				Consolidated income statement			
	June 30, 2009		December 31, 2008		June 30, 2009		December 31, 2008	
	2009	31, 2008	2008	31, 2007	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Defered tax assets	917	754	113	-	-	-	-	-
Defered tax liabilities	-	(32)	-	-	-	-	-	-
Defered tax assets / (liabilities) net	917	722	113	-	-	-	-	-

10. Inventories

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
Gross book value				
Raw materiel and other suppliers	441	683	338	274
Finished good	15	1 064	716	16
Total	456	1 747	1 054	290
Depreciation	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
Raw materiel and other suppliers	-	(7)	-	-
Finished good	-	(595)	-	-
Total	-	(602)	-	-
Net book value	456	1 145	1 054	290
Raw materiel and other suppliers	441	676	338	274
Finished good	15	469	716	16

11. Biological assets

(in thousands of Euros)

Year ended December 31, 2007	286
Acquisition of subsidiaries	-
Increases due to purchases	677
Decrease due to sale	-
Gain/(loss) arising from changes in fair value less estimated point-of-sale cost	-
Exchange rate differences	(2)
Carrying amount at June 30, 2008	961
Current biological assets	961
Non-current biological assets	-
Acquisition of subsidiaries	-
Increases due to purchases	2 022
Decrease due to sale	(961)
Gain/(loss) arising from changes in fair value less estimated point-of-sale cost	-
Exchange rate differences	(586)
Carrying amount at December 31, 2008	1 436
Current biological assets	1 436
Non-current biological assets	-
Acquisition of subsidiaries	-
Increases due to change of perimeter	265
Increases due to purchases	4 190
Decrease due to sale	-
Gain/(loss) arising from changes in fair value less estimated point-of-sale cost	(1 884)
Exchange rate differences	(88)
Carrying amount at June 30, 2009	3 919
Current biological assets	3 919
Non-current biological assets	-

The majority of the Group's biological assets are consumable crops that have been planted in the spring and will be harvested after June 30, 2009 closing.

The fair value of biological assets at each reporting date is determined based on the area planted and market prices at the reporting date, and based on the crops' location and condition, which includes estimates of biological transformation and yield potential.

12. Trade and other receivables

(in thousands of Euros)	June 30,	December	June 30,	December
	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Account receivable	82	303	370	41
Payment in advance	155	341	78	16
Other receivables	59	56	121	248
Social receivable	2	34	3	-
Tax receivable	1 568	1 207	1 315	468
Deferred charges	7	9	55	5
Unissued called-up capital	2 200	-	-	-
Trade and other receivables (all current)	4 073	1 950	1 942	778

The fair value of trade and other receivables is not materially different from the carrying values based on the expected discounted cash flows.

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
Currency :				
EUR denominated	2 397	441	1 014	558
UAH denominated	1 676	1 509	928	220
Trade receivables and others	4 073	1 950	1 942	778

The maximum exposure to credit risk at the reporting date is the fair value of each class of receivable mentioned above. The Group does not hold any collateral as security.

13. Cash and cash equivalents

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
Cash at bank and on hand	1 994	2 688	12 047	676
Short-term bank deposits	-	89	-	-
Cash and cash equivalents	1 994	2 777	12 047	676
Bank overdraft	(1 039)	(10)	(2 214)	-
Net cash position	955	2 767	9 833	676

14. Share capital

	Share capital in Euros	Number of Shares
At December 31, 2007	100 000	100 000
Additional shares issued	398 196	398 196
Additional shares issuance due to division of the nominal value from EUR 1 to EUR 0.05		9 465 724
At June 30, 2008	498 196	9 963 920
Additional shares issued	3 750	75 000
At December 31, 2008	501 946	10 038 920
Additional shares issued	376 214	7 524 283
At June 30, 2009	878 160	17 563 203

At June 30, 2009 the nominal value of each AgroGeneration share is EUR 0.05.

Concerning the 2008 period

During 2008 financial year, AgroGeneration undertook:

- a capital increase on March 12, 2008 of 264 800 shares of nominal value EUR 1;
- a capital increase on May 19, 2008 of 133 396 shares of nominal value EUR 1;
- division of the nominal value of shares by 20 on June 26, 2008 (multiplication of the number of shares by 20).

3 750 warrants (BSPCE) were exercised on July 3rd, 2008, resulting in the issue 75 000 of share nominal value EUR 0.05.

In the General Meeting of shareholders on May 19, 2008, the group issued three kinds of bonds, all of which are redeemable or convertible into common stock:

- Bond to be reimbursed by share capital 1 (ORA 1)
- Bond to be reimbursed by share capital 2 (ORA 2)
- Bond convertible into share capital (OC)

The main impacts in the balance sheet as of December 31 2008^(*) are:

(in thousands of Euros)	Accrued		
	Equity	Liabilities	Interest
ORA 1	5 189	1 260	166
ORA 2	1 571		
OC	123	976	108
Total	6 883	2 236	274

^(*) The ORA 1, ORA 2 and OC were converted into shares in 2009.

The fair value of the liability portion of the bonds is estimated using a 20% discount rate. The cost of these operations is deducted from liabilities and equity.

Concerning the 2009 period

During 2009 financial year, AgroGeneration undertook:

- a capital increase on May 14, 2009 of 5 295 823 shares of nominal value of EUR 0.05 from reimbursement of bonds (ORA 1 & ORA 2);
- a capital increase on May 14, 2009 of 455 630 shares of nominal value of EUR 0.05 from conversion of bonds (OC);
- a capital increase on May 14, 2009 of 878 415 shares of nominal value of EUR 0.05;
- a capital increase on June 9, 2009 of 20 000 shares of nominal value of EUR 0.05;
- a capital increase on June 30, 2009 of 878 415 shares of nominal value of EUR 0.05.

533 000 stock options were granted on January 26, 2009 to the management of AgroGeneration.

The cost of these operations is deducted from liabilities and equity.

15. Trade and other payables

(in thousand of Euros)	Account payables	Social and tax payables	Other payables	Other creditors	Total
Current	823	158	1 402	450	2 833
Non current	-	-	569	-	569
At December 31, 2007	823	158	1 971	450	3 402
Current	3 365	242	805	2 801	7 213
Non current	-	-	-	-	-
At June 30, 2008	3 365	242	805	2 801	7 213
Current	3 171	327	1 100	200	4 798
Non current	-	-	-	-	-
At December 31, 2008	3 171	327	1 100	200	4 798
Current ^(*)	5 366	188	336	-	5 890
Non current	-	-	-	-	-
At June 30, 2009	5 366	188	336	-	5 890

^(*) Among those EUR 3,529 thousand of seasonal credit granted by Desnagrain and Euralis.

16. Borrowings

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
Bank borrowings	-	-	345	-
Others financial debt	1 165	390	-	-
Non current borrowings	1 165	390	345	-
Bank borrowings	340	656	-	507
Bond	-	2 236	2 060	-
Others financial debt	2 248	11	-	-
Current borrowings	2 588	2 903	2 080	507
Total Borrowings	3 753	3 293	2 405	507

The carrying amounts of the Group's borrowings are denominated in the following currencies:

(in thousands of Euros)	June 30, 2009	December 31, 2008	June 30, 2008	December 31, 2007
EUR denominated	2 644	2 748	2 405	507
USD denominated	769	390	-	-
UAH denominated	340	155	-	-
Total Borrowings	3 753	3 293	2 405	507

17. Provisions for other liabilities and charges

(in thousands of Euros)		Provision for litigation	Provision for liabilities & expenses	Provision for restructuring	Total
Current	-		4	-	4
Non current	-		-	-	-
December 31, 2007			4		4
Current	-		41	-	41
Non current	-		-	-	-
June 30, 2008			41		41
Current	471		72	136	679
Non current	-		-	-	-
December 31, 2008	471		72	136	679
Current	21		195	-	216
Non current	-		5	-	5
June 30, 2009	21		200		221
(in thousands of Euros)		Provision for litigation	Provision for liabilities & expenses	Provision for restructuring	Total
December 31, 2007			4		4
Addition	471		67	136	674
Reversal	-		-	-	-
Change of perimeter	-		29	-	29
Translation	-		(28)	-	(28)
June 30, 2008	471		72	136	679
Addition	-		-	-	-
Reversal	-		-	-	-
Change of perimeter	-		-	-	-
Translation	-		-	-	-
December 31, 2008	471		72	136	679
Addition	-		128	-	128
Reversal (used)	-		-	(136)	(136)
Reversal (not used)	(450)		-	-	(450)
Change of perimeter	-		-	-	-
Translation	-		-	-	-
June 30, 2009	21		200		221

18. Revenue

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Sales of agricultural produce	532	834	33	-
Trading of oils and fats	193	2 132	604	-
Other	46	269	64	-
Revenue	771	3 235	701	-

Sales of agricultural produce are performed in Ukraine and trading of oils and fats activity was performed in France.

19. Functional costs

(in thousand of euros)	June 30, 2009 6 months
Cost of sales	(1 008)
Research and Development	-
Selling expenses	(42)
General & administration expenses	(1 368)
Other expenses	(100)
Functionnal costs	(2 518)
Raw materials, supplies and resale products	(3 324)
Purchased services	(1 033)
Personnel costs	(1 116)
Depreciation	(632)
Provisions in inventories	637
Change in inventory	2 950
Functionnal costs	(2 518)

Personnel expenses are comprised of:

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months
Wages, salaries and social contributions	(846)
Net periodic pension cost	(5)
Share based payments	(265)
Personnel costs	(1 116)

The Group's headcount totals 130 at June 30, 2009.

20. Net financial income

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Interest income	5	129	44	-
Foreign exchange gain	26	137	33	-
Other	296	-	2	-
Financial income	327	266	79	-
Financial provision	(13)	(209)	-	-
Interest expenses	(88)	(373)	(143)	(11)
Foreign exchange loss	(64)	(50)	(100)	-
Other	(5)	(68)	(4)	-
Financial expenses	(170)	(700)	(247)	(11)
Net financial Income	157	(434)	(168)	(11)

The financial provision in 2008 is due to the depreciation of the shares of Goodfuels.

21. Earnings / loss per share

Basic earnings / loss per share are calculated by dividing the profit attributable to equity holders of the Group by the weighted average number of ordinary shares in issue during the year.

	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Loss attributable to equity holders of the Group (thousand of Euros)	(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
Weighted average number of ordinary shares	11 801 025	7 974 280	5 881 638	100 000
Basic earnings / (loss) per share (Euros per share)	(0,28)	(1,10)	(0,50)	(7,76)
	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Loss attributable to equity holders of the Group (thousand of Euros)	(3 267)	(8 750)	(2 924)	(776)
Weighted average number of ordinary shares + potential shares	12 907 359	12 415 121	10 596 020	150 000
Basic earnings / (loss) per share (Euros per share)	(0,25)	(0,70)	(0,28)	(5,17)

22. Segment reporting

(in thousands of Euros)	June 30,	June 30,	June 30,	December	December 31,	December 31,
	2009	2009	2009	31, 2008	2008	2008
	6 months	6 months	6 months	12 months	12 months	12 months
	Total	Continuing operations	Discontinued operations (*)	Total	Continuing operations	Discontinued operations (*)
Revenue	771	578	193	3 235	877	2 358
Other income	39	39	-	38	38	-
Gain arising from changes in fair value of Biol. Assets	(1 884)	(1 884)	-	-	-	-
Cost of sales	(1 008)	(830)	(178)	(4 695)	(2 774)	(1 921)
Gross Profit / (loss)	(2 082)	(2 497)	15	(1 422)	(1 859)	437
R&D expenses	-	-	-	(162)	45	(208)
Selling expenses	(42)	(42)	-	(515)	(363)	(152)
General and administrative expenses	(1 368)	(1 818)	450	(5 703)	(2 837)	(2 866)
Other expenses	(100)	(100)	-	(893)	(693)	-
Financial net income	157	157	-	(434)	(225)	(209)
Granted	-	-	-	150	-	150
Profit / (loss) before income tax	(3 435)	(3 909)	465	(8 979)	(6 131)	(2 848)
Corporate income tax	168	168	-	229	229	-
Profit / (loss) for the year	(3 267)	(3 732)	465	(8 750)	(5 902)	(2 848)

(*) Discontinued operations: R&D, trading of oils and fats and production of biofuels

23. Commitments

The group has only operating lease commitments for building rentals in headquarters and land leases in Ukraine.

(in thousands of Euros)	June 30,	December	June 30,	December
	2009	31, 2008	2008	31, 2007
Up to 12 months	663	756	849	36
1-5 years	2 007	2 007	2 007	-
Over 5 years	7 444	7 729	8 014	-
Total	10 114	10 492	10 869	36

24. Business combinations

(in thousands of Euros)	AFT	AJU	AGF
Date of acquisition	18/01/2008	09/07/2008	25/07/2008
Date of operational takeover	31/03/2008	08/05/2008	25/07/2008
<i>Purchase price</i>			
Cost of acquisition	395	2 470	261
Costs associated with the acquisition	-	125	-
Cash outflow on acquisition	395	2 595	261
Net cash acquired with the subsidiary	-	6	-
Net cash outflow	395	2 589	261
<i>Allocation of purchase price</i>			
Lease, Property, plant and equipment	468	2 971	403
Patents and licenses	-	1	-
Inventories	3	173	-
Trade receivables	2	114	4
Cash and cash equivalents	-	6	-
Assets purchased	473	3 285	407
Trade payables	(76)	(671)	(46)
Provision for operating lease costs	(2)	-	-
Provision for restructuring	-	-	-
Provision for decommissioning costs	-	-	-
Deferred income tax liability	-	-	(101)
Liabilities purchased	(78)	(671)	(147)
Purchase price allocated	395	2 595	261

25. Related party transactions

(a) *Gravitation Group*

Charge-back of headquarters building rentals: EUR (38) thousand

Management fees: EUR (68) thousand

(b) *Champagne Céréales Group*

Sales of agricultural produce: EUR 384 thousand

Purchase of seeds and fertilizers: EUR (1 879) thousand

Amounts owed by related parties: EUR 4 thousand

Amounts owed to related parties: EUR (7 281) thousand

26. Share based payments

(a) *Description of the plans*

Warrant plan 'BSPCE'

There exists a share base payment benefit for employees of the group (warrant plan 'BSPCE'). The plan was put in place in December 2007 with a vesting period of 3 years. Initially the maximum number of BSPCE that could be exercised was 50 000. At the end of 2008, the maximum number of BSPCE that could be exercised was 34 000. In 2008, 3 750 BSPCE were issued.

Stock option plan

During the year 2009, 533 000 stock-options were issued. The plan was put in place on January 26, 2009 with a vesting period of 4 years. The stock-options will be exercisable during the 8 years after the vesting period. The strike price of the stock option plan is EUR 2.02 per share.

(b) Valuation model

Warrant plan "BSPCE" is valued using a Monte Carlo pricing model. Stock-options are valued using a binomial pricing model.

Main assumptions to the model are the following for 2009 (2008):

- Risk free rate: 3,61% (3,79%)
- Turnover: 0,00% (0,00%)
- Volatility: 50,00% (50,00%)

Expected volatility is determined on the basis of historical volatility for a group of comparable companies over a period commensurate with the expected lifetime of the award.

27. Retirement

The present value of post-employment benefit obligations is EUR 5 thousand as of June 30, 2009.

Main assumptions to the computation of post-employment obligation are the following:

- Discount rate: 5,27 %
- Inflation rate: 2,5%
- Mortality table: INSEE 2008

28. Fees to the auditors appointed by the shareholders

(in thousands of Euros)	June 30, 2009 6 months	December 31, 2008 12 months	June 30, 2008 6 months	December 31, 2007 12 months
Audit	35	70	-	15
Other services	-	265	-	3
Total fees	35	335	-	18

29. Events after the balance sheet date

(a) Harvest 2008/09

50,000t of crops have already been harvested. Corn is still under harvesting process, for a total forecasted production of 54,000t. Harvesting should be over by the beginning of December. AgroGeneration has sold up-to-date 61% of its production in value.

(b) Completion of drying facilities

The Group has put into operation the 2 drying facilities in AFT and AGZ farms. These facilities, with a 30 t/h capacity are being used for the drying of corn harvested in October and November 2009.

(c) Winter crops sowing under completion

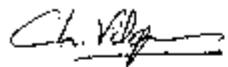
AgroGeneration is sowing 8,579 ha of winter crops, to be compared with 6,804 ha in autumn 2008 and 1,624 ha in 2007.

Beside these operational facts, there has been no adjusting event after the balance sheet date.

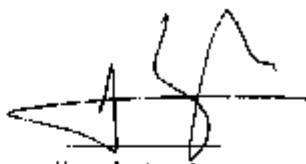
(d) Payment of unissued called-up capital

Unissued called-up capital as of June 30, 2009 amounting to EUR 2.2 million (see Note 12 Trade and other receivables) was paid and issued on July 7, 2009.

Paris
November 27, 2009



Charles Vilgrain
Chief Executive Officer
AgroGeneration



Alexandre Joseph
Finance Director
AgroGeneration

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.3 ETATS FINANCIERS

Il est renvoyé sur ce point à la section 20.1 du présent Offering Circular.

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009, dernières informations financières vérifiées, figurent au paragraphe 20.1.1 du présent Offering Circular.

20.5 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 20.5 du présent Offering Circular.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou de l'une de ses filiales.

20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE

Néant.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Offering Circular, le capital social est fixé à la somme de 1 321 034,20€. Il est divisé en 26 420 684 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

21.1.2 Actions non-représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3 Autocontrôle

A la date du présent Offering Circular, il n'existe pas d'action détenue en autocontrôle.

21.1.4 Capital potentiel

A la date du présent Offering Circular, en complément des BSA détenus par Champagne Céréales (Cf. paragraphe 12.2.1), il existe 1 106 320 titres donnant accès au capital. Ces titres sont composés de 573 320 BSPCE et 933 000 stock-options consentis par la Société à ses salariés et mandataires sociaux (Cf. paragraphe 17.3.2).

Le tableau ci-dessous récapitule les bénéficiaires de ces titres :

Bénéficiaires	Total	dont BSPCE	dont options
Charles Vilgrain	600 000	320 000	280 000
Alexandre Joseph	240 000	20 000	220 000
Pierre-Antoine Grislain*	200 000	200 000	0
Asad Lapsh	200 000	0	200 000
Pierre Bordenave	120 000	20 000	100 000
David Douglas*	50 000	0	50 000
Edouard Renault	20 000	0	20 000
Inna Ultina	20 000	0	20 000
Nathalie Bondarchuk	20 000	0	20 000
Olivier Saint Girons*	13 320	13 320	0
Fabien Klecha	13 000	0	13 000
Dmytro Stoyanov	10 000	0	10 000
Total	1 506 320	573 320	933 000

* Anciens salariés de la société

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 7 décembre 2009 a en outre délégué, à ses dixième et onzième résolutions, sa compétence au Directoire, à l'effet d'émettre et d'attribuer, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, des stock-options et/ou des bons de souscription d'actions de la Société, ces stock-options et/ou bons pouvant donner droit à un nombre total maximum de 883.000 actions nouvelles de la Société, dont 483.000 en remplacement de stock-options existantes.

Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à la délégation qui a été donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 7 décembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à augmenter de 400 000 le nombre de stock-options allouées aux collaborateurs.

Le Directoire du 23 février 2010 a émis 400 000 nouveaux stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au 483 000 précédemment émis.

Enfin, Champagne Céréale détient à la date du présent Offering Circular 2 174 556 BSA qui, sur la base d'un prix d'introduction en bourse de 1,80 €, donneraient droit à souscrire 387 222 actions.

21.1.5 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 décembre 2009.

Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum de la prime d'émission lors de l'augmentation de capital en euros
Emission d'actions de la Société réservées à une catégorie d'investisseurs, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	6		610.000 €
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	7	26 mois	(i) montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des présentes délégations : 300.000 €, (ii) montant nominal maximum de la ou des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des présentes délégations : 20.000.000 €,
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription	8	18 mois	
Augmenter, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance et de la décision d'admission, par le comité d'admission de NYSE Euronext Paris, des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avant le 1 ^{er} mai 2010, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	9	26 mois	étant entendu qu'en tout état de cause, le nombre de titres pouvant être émis ne pourra représenter une dilution supérieure à 20% du capital au jour de la mise en œuvre par le Directoire de la délégation (montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations objets des résolutions sept à neuf et quatorze)
Réaliser une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, sous la condition suspensive de la décision d'admission, par le comité d'admission de Nyse Euronext Paris, des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris avant le 1 ^{er} mai 2010	14	26 mois	
Emettre et attribuer, en une ou plusieurs fois, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, des options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	10	30 avril 2010	montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations objets des dixième et onzième résolutions : 44.150 €

Emettre et attribuer, en une ou plusieurs fois, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	11	30 avril 2010	
--	----	---------------	--

21.1.6 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social

Le capital souscrit non libéré d'un montant de 2,2 M€ apparaissant dans les comptes au 30 juin 2009 et issu de l'exercice de BSA du 30 juin 2009, a été libéré le 07 juillet 2009.

A la date du présent Offering Circular, il n'y a plus de capital souscrit non libéré.

21.1.7 Informations sur le capital de toute membre du groupe faisant l'objet d'une option d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.8 Nantissement

Néant.

21.1.9 Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années

Dates	Nature de l'opération	Augmentation/ Réduction de capital	Nominal par action (en €)	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions crées/ annulées	Nombre total d'actions	Capital après opération
14/02/2007	Création	Augmentation	1	0	100 000	100 000	100 000,00
12/03/2008	Augmentation de capital	Augmentation	1	9	264 800	364 800	364 800,00
28/05/2009	Augmentation de capital	Augmentation	1	59,27	125 100	489 900	489 900,00
18/06/2008	Augmentation de capital	Augmentation	1	59,27	8 296	498 196	498 196,00
03/07/2008	Division du nominal		0,05	0	9 465 724	9 963 920	498 196,00
03/07/2008	Exercice BSPCE	Augmentation	0,05	0,08	75 000	10 038 920	501 946,00
14/05/2009	Remboursement ORA	Augmentation	0,05	1,47	5 295 823	15 334 743	766 737,15
14/05/2009	Conversion OC	Augmentation	0,05	1,97	455 630	15 790 373	789 518,65
09/06/2009	TEPA	Augmentation	0,05	2,46	20 000	15 810 373	790 518,65
18/06/2009	Emission ABSA	Augmentation	0,05	2,46	876 415	16 686 788	834 339,40
07/07/2009	Exercice BSA	Augmentation	0,05	2,46	876 415	17 563 203	878 160,15
02/02/2010	Emission d'ABSA*	Augmentation	0,05	2,00	2 174 556	19 737 759	986 887,95
23/02/2010	Augmentation de capital	Augmentation	0,05	1,75	6 682 925	26 420 684	1 321 034,20

* Par incorporation de créances pour un montant de 4 457 839,80 € à 2,05€ par action.

21.2 STATUTS

21.2.1 Objet social (Art.2)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger toutes opérations à destination d'une clientèle privée, professionnelle ou publique, se rapportant à :

- la production, la transformation et la commercialisation de toutes matières premières agricoles ou énergétiques permettant la production de plantes, graines, huiles végétales, co-produits, ou sous-produits ;
- ces activités incluent, de façon non limitative, le négoce, le courtage, l'intermédiation, la distribution, la commercialisation, le transport et le stockage de toutes matières végétales, co-produits ou sous-produits incluant des matières végétales ;
- l'acquisition, la cession, l'exploitation, la licence de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;
- la participation, directe ou indirecte, à toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à son objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, fusion, alliance, joint venture, société en participation ou autrement ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, en particulier, s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou par tout autre moyen, à toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne.

La Société peut notamment prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

21.2.2 Administration, Direction et Surveillance de la Société (Art.10 et Art.11)

Cf. paragraphe 16.1.1 et 16.1.2 du présent Offering Circular.

21.2.3 Droits attachés aux actions (Art.7 et Art.8)

Article 7 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Chaque action, quelle que soit sa catégorie, donne droit à une voix aux assemblées générales.

Article 8 - Forme et transmission des actions

8.1 - Forme des titres

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions sont librement négociables.

La Société pourra à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales et en particulier des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

8.2 - Inscription des titres

Les actions et tous les autres titres émis par la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Conditions de modification des droits des actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires (Art.12 et Art.13)

Article 12 - Convocation - Accès aux assemblées générales – Pouvoirs

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou en assemblée spéciale, selon la nature des décisions qu'ils sont amenés à prendre.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (par voie électronique le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit).

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la Société ou à son mandataire susvisé, trois (3) jours calendaires au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission.

Enfin, tout actionnaire pourra participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les loi et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou de convocation de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du Directoire ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par un commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Le Président de séance constitue un bureau comprenant, outre lui-même, deux scrutateurs.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Lorsque le nombre d'actionnaires présents ne permet pas de nommer de scrutateurs, le bureau ne comporte que le Président.

Le bureau désigne le secrétaire de séance, qui peut être choisi en dehors des actionnaires

Il est tenu une feuille de présence établie dans les formes légales et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les personnes habilitées à certifier conforme les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales sont déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Article 13 – Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui ont pour effet de modifier les statuts.

Elle se réunit au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice et le cas échéant les comptes consolidés.

Elle peut conférer au Directoire les autorisations nécessaires pour les actes de gestion excédant les pouvoirs de celui-ci.

Elle a notamment les pouvoirs suivants : nommer ou révoquer les membres du Conseil de Surveillance ou les commissaires aux comptes, approuver ou refuser les nominations de membres du Conseil de Surveillance cooptés par le Conseil de Surveillance à titre provisoire, donner ou refuser son quitus aux membres du Conseil de Surveillance en fonction, statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions intervenues entre la Société et ses dirigeants ou ses actionnaires, fixer le montant des rémunérations du commissaire aux comptes et celui des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Elle statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, affecte les résultats.

Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions, pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles, conformément aux articles L. 228-29 et R. 228-26 du Code de commerce.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale ordinaire réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 14 - Assemblées générales extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toute décision et apporter toute modification aux présents statuts dans leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles, conformément aux articles L. 228-29 et R. 228-26 du Code de commerce.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant

21.2.7 Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.8 Modification du capital

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il est renvoyé au paragraphe 6.2.8 du présent Offering Circular.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS



49-A, Volodymyrska Street, 2nd floor, 01034 Kyiv, Ukraine

Tel 380 (44) 494 4774 Fax 380 (44) 494 1991

kyiv@salans.com www.salans.com

Summary Overview of Agricultural Land Leases in Ukraine

I. INTRODUCTION

Agrogeneration SA ("Agrogeneration") requested that Salans prepare a summary overview of agricultural land leases in Ukraine (the "Summary") held by the following 2 Ukrainian limited liability companies owned by Agrogeneration:

1) Limited Liability Company "AGRARNIY FUND TERESTCHENKO", a legal entity registered under the laws of Ukraine, with its registered address at: 10 Bohdana Khmelnytskogo Street, town of Chundniv, Chundniv District, Zhytomyr oblast, Ukraine, EDRPOU code 34868532 ("AFT"),

2) Limited Liability Company "Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine", a legal entity registered under the laws of Ukraine, with its registered address at: 20 Ivana Franka Street, town of Zbarazh, Ternopil Oblast, Ukraine, EDRPOU code: 33438080 ("AJU"),

3) Limited Liability Company "Agroziom", a legal entity registered under the laws of Ukraine, with its registered address at: Street Lenin, 19, Village of Chervone, Glukhivskiy District, Sumska Oblast, 41432, Ukraine, EDRPOU code: 34171584 ("Agroziom");

and

4) Limited Liability Company "Agrofitek", a legal entity registered under the laws of Ukraine, with its registered address at: 150A Lenin Street, Village of Banychi, Glukhivskiy District, Sumska Oblast, 41462, Ukraine, EDRPOU code: 35051420 ("Agrofitek").

According to Agroziom, Agroziom and Agrofitek are 100% owned by Limited Liability Company "UCD Ukraine", and Agrogeneration is the owner of 50% of UCD France, which is the owner of 100% of shares in Limited Liability Company "UCD Ukraine". The land leased under the land lease agreements concluded by Agrofitek is used by Agroziom on the basis of contractor agreements for the provision of complex agricultural services.

with each AFT, AJU, Agroziom and Agrofitek hereinafter being referred collectively as the "Target Companies", and each individually the "Target Company".

For purposes of this Summary, we reviewed 7 randomly selected samples of land lease agreements for the lease of agricultural land plots entered into by AFT with third parties, who are natural persons, and 5 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) entered into by AFT with the local Chudniv State Administration, Zhytomyr Oblast, Ukraine, and also reviewed 7 randomly selected samples of land lease agreements for the lease of agricultural land plots entered into by AJU with third parties, who are natural persons, and 6 lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) entered into by AJU with the local Zbarazh State Administration, Ternopil Oblast, Ukraine, 8 randomly selected samples of land lease agreements for the lease of agricultural land plots entered into by Agroziom with third parties, 2 land lease agreements for the lease of agricultural land entered into by Agroziom with the local Glukhivska District State Administration, Sumska Oblast, Ukraine, 4 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) entered into by Agroziom with the local Glukhivska District State Administration, Sumska Oblast, Ukraine, 5 randomly selected samples of land lease agreements for the lease of agricultural land plots entered

into by Agrofitek with third parties, and 2 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) entered into by Agrofitek with the local Glukhivska District State Administration, Sumska Oblast, Ukraine (the "Documentation").

Information in the reviewed land lease agreements of each of the Target Companies has not been independently verified unless specified herein. This Summary does not constitute and may not be relied upon as a legal opinion.

A. *Assumptions*

This Summary has been made based on, and subject to, the assumptions set forth below:

1. We have assumed that each contracting party to a document has the right, power and authority and has taken all actions necessary to execute and deliver and to exercise its rights and perform its obligations under the relevant document.
2. We have assumed that all electronic or printed copies are in conformity with the originals and we have assumed the genuineness of all signatures and company seals.
3. We have assumed that each document is accurate and complete and that no other relevant document or information exists which has a bearing on such documents.
4. We have assumed that all information supplied to us as part of the Documentation was, when supplied and continues to be, true, accurate and not misleading.
5. We have relied solely on the Documentation and have not independently verified any of the above assumptions or the information contained in the Documentation or engaged in independent searches, reviews or other enquiries or investigations into the Target Companies.

B. *Qualifications*

The views expressed herein are limited to matters of the laws of Ukraine and the former USSR in force in Ukraine as of the date hereof and which were officially published at least five (5) days prior to the date hereof. Ukrainian laws sometimes are not readily available to the public, and are often secret or unpublished. It is not unusual in Ukraine for laws to be enacted with retroactive effect or to be published some time after their enactment. The provisions of Ukrainian legislation are sometimes vague, incomplete or contradictory and thereby raise difficulties when implemented. Ukrainian courts are not bound by earlier decisions, including by decisions of higher courts, taken under the same or similar circumstances which results in the inconsistent application of the legislation to resolve similar disputes. These and other factors make judicial decisions in Ukraine difficult to predict and effective redress uncertain. Authority or guidance for interpreting provisions of Ukrainian legislation remains rare.

C. *Reliance*

This Summary has been prepared specifically for the use of Agrogeneration and constitutes a privileged attorney work product and an attorney - client communication, but may be used any other parties Agrogeneration finds fit.

II. AFT LAND LEASE AGREEMENTS

2. Land Lease Agreements of AFT

According to the information provided by AFT in December of this year, AFT held:

- 1) 1,734 land lease agreements for the lease of agricultural land plots with a total square area being about 5,484,71 ha., which were concluded by AFT with natural persons, out of which we reviewed 7 randomly selected copies of land lease agreements (the “**Selected AFT Land Lease Agreements**”); and
- 2) 5 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) with a total square area being about 1,429.258 ha, which were concluded with the Chudniv State Administration, Zhytomyr Oblast, Ukraine (the “**AFT Pai Lease Agreements**”).

2.1 Selected AFT Land Plot Lease Agreements

2.1.1 General Description

The subject matter of the Selected AFT Land Lease Agreements is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for commercial agricultural production (“*dla vedenn’ia tovarnogo silskogospodarskogo výrobnytstva*” in Ukrainian).

All of the Selected AFT Land Lease Agreements were registered by the Chudniv local subdivision of the Zhytomyr branch of the State Enterprise “State Land Cadastral Center of the State Committee for Land Resources” in the State Land Register according to applicable Ukrainian law governing the state cadastre registration procedures.

The Selected AFT Land Lease Agreements have a similar structure and wording, repeating the structure and wording that corresponds to the sample land lease agreement prescribed by Ukrainian law for leases of agricultural land in Ukraine, and reflecting the requirements of, and containing all essential terms specified by, applicable Ukrainian law.

2.1.2 Lease Payments under the Selected AFT Land Lease Agreements

6 Selected AFT Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 1.5% of monetary value of the land plots leased and, in most cases, lease payments must be made in full as of the beginning of the second year following the execution of the Selected AFT Land Lease Agreements. 1 Selected AFT Land Lease Agreement provides that the amount of the lease payment thereunder constitutes 3% of monetary value of the land plot leased.

2.1.3 Conclusion and Term of the Selected AFT Land Lease Agreements

6 Selected AFT Land Lease Agreements provide that the term of their duration is 30 years, and 1 Selected AFT Land Lease Agreement provides that the term of its duration is 28 years. The Selected AFT Land Lease Agreements may be prolonged by way of AFT as a lessee providing a 30-day prior written notice thereof to the lessor under the Selected AFT Land Lease Agreements.

2.2 AFT Pai Lease Agreements

2.2.1 General Description

The subject matter of the 5 AFT Pai Lease Agreements is the lease of land shares (pais) whose status is indicated therein as for commercial agricultural production (“*dla vedenn’ia tovarnogo silskogospodarskogo výrobnytstva*” in Ukrainian) and covers the unclaimed land shares (pais), with a square area of 386.34 ha, 394.91 ha, 191.5018 ha, 163.821 ha. and 292.685 ha. respectively, with the total square area of 1,429.258 ha. being leased under the AFT Pai Lease Agreements.

2.2.2 Lease Payments under the AFT Pai Lease Agreements

The AFT Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to a certain percentage of the monetary value of the land shares (pais) leased thereunder, and is subject to indexation procedures. The lease payments under the AFT Pai Lease Agreements must be made on a monthly basis and may be reconsidered once a year.

2.2.3 Conclusion and Term of the AFT Pai Lease Agreements

All of the AFT Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 1 (one) year.

III. AJU LAND LEASE AGREEMENTS

According to the information provided by AJU in December of this year, AJU held:

- 1) 2,497 land lease agreements for the lease of agricultural land plots with a total square area being about 5,341,74 ha., most of which, according to AJU, were amended by execution of additional agreements, whereby the term of the underlying land lease agreements was extended to 10 (ten) years. Out of the foregoing, we reviewed 7 randomly selected copies of land lease agreements (the "Selected AJU Land Lease Agreements"); and
- 2) 6 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais), with a total square area being about 401.15 ha. ("AJU Pai Lease Agreements").

3. Selected AJU Land Lease Agreements

3.1.1 General Description

The subject matter of the Selected AJU Land Lease Agreements is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for commercial agricultural production ("dla' vedenn'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian).

6 Selected AJU Land Lease Agreements were registered with the Zbarazh local subdivision of the Ternopil branch of the State Enterprise "State Land Cadastral Center of the State Committee for Land Resources" and one 6 Selected AJU Land Lease Agreement was registered with the Lanovetskiy local subdivision of the Ternopil branch of the State Enterprise "State Land Cadastral Center of the State Committee for Land Resources" in the State Land Register according to applicable Ukrainian law.

The Selected AJU Land Lease Agreements have a similar structure and wording, repeating the structure and wording of the sample land lease agreement prescribed applicable Ukrainian law, and reflecting the requirements of, and containing all essential terms specified by applicable Ukrainian law.

3.1.2 Lease Payments under the Selected AJU Land Lease Agreements

6 Selected AJU Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 2.5% of monetary value of the land plots leased, and 1 Selected AJU Land Lease Agreement provides that the amount of the lease payment thereunder constitutes 3% of monetary value of the land plots leased. According to the Selected AJU Land Lease Agreements, the lease payments thereunder are subject to indexation, and are to be made once a year.

3.1.3 Conclusion and Term of the Selected AJU Land Lease Agreements

The Selected AJU Land Lease Agreements provide that the term of their duration is 10 years. 6 Selected AJU Land Lease Agreements may be prolonged by way of AJU as a lessee providing a 90-day prior written notice thereof to the lessors, and 1 Selected AJU Land Lease Agreement may be prolonged by way of AJU as a lessee providing a 30-day prior written notice thereof to the lessor.

3.2 AJU Pai Lease Agreements

3.2.1 General Description

The subject matter of the AJU Pai Lease Agreements is the lease of land shares (pais) whose status is indicated therein as for commercial agricultural production ("dla' vedenn'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian) and "land plots under the roads being designed" and covers the unclaimed land shares (pais), with a square area of 93.31 ha. (including 81.03 ha. of unclaimed land shares and 12.28 ha. of land plots under the roads being designed), 129.95 ha. (including 123.41 of unclaimed land shares and 6.54 ha. of land plots under the roads being

designed), 102.41 ha. (including 81.41 ha. of unclaimed land shares and 21.00 ha. of land plots under the roads being designed), 9.83 ha. (including 4.67 ha. of unclaimed land shares and 5.16 ha. of land plots under the roads being designed), 15.95 ha. of land plots under the roads being designed and 49.69 ha. of unclaimed land shares respectively, with the total square area of 340.21 ha. of unclaimed land shares and 60.93 ha. of land plots under the roads being designed.

3.2.2 Lease Payments under the AJU Pai Lease Agreements

The AJU Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to 2% of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder, and is subject to indexation procedures. The lease payments under the AJU Pai Lease Agreements must be made on a monthly basis and may be reconsidered once a year.

3.2.3 Conclusion and Term of the AJU Pai Lease Agreements

All of the AJU Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 1 (one) year.

VI AGROZIOM LAND LEASE AGREEMENTS

Land Lease Agreements of Agroziom

According to the information provided by Agroziom in December of this year, Agroziom held:

- 1) 826 land lease agreements for the lease of agricultural land plots with a total square area being about 3788.1916 ha., which were concluded by Agroziom with natural persons, out which we reviewed 8 randomly selected copies of land lease agreements (the "Selected Agroziom Land Lease Agreements");
- 2) 7 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) with a total square area being about 614.95 ha, 70.8 ha, 912.78 ha, 105.27 ha, 450.44 ha, 417.93 ha, 82.58 ha respectively, with the total square area of 2,654.75 ha which were concluded with the local Glukhivska State Administration, Sumska Oblast, Ukraine, (the "Agroziom Pai Lease Agreements"); and
- 3) 2 land lease agreements for the lease of agricultural land with a total square area being of 554.6681 ha entered into by Agroziom with the local Glukhivska District State Administration (the "Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement") for the land plots with the total area of 348.1087 ha and 206.5594 ha.

4.1 Selected Agroziom Land Plot Lease Agreements

4.1.1 General Description

The subject matter of the Selected Agroziom Land Lease Agreements is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for commercial agricultural production ("dla' vedenn'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian).

All of the Selected Agroziom Land Lease Agreements were registered by the Glukhivski Department of Sumy Regional Branch of the State Enterprise "Centre of State Land Cadastre" in the State Land Register according to applicable Ukrainian law governing the state cadastre registration procedures.

The Selected Agroziom Land Lease Agreements have a similar structure and wording, repeating the structure and wording that corresponds to the sample land lease agreement prescribed by Ukrainian law for leases of agricultural land in Ukraine.

4.1.2 Lease Payments under the Selected Agroziom Land Lease Agreements

5 Selected Agroziom Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 1.5% of monetary value of the land plots leased and, in most cases, lease payments must be made in full before 20th day of the last month of reporting period (1 year) of the Selected Agroziom Land

Lease Agreements. 3 Selected Agroziom Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 3% of monetary value of the land plot leased.

4.1.3 Conclusion and Term of the Selected Agroziom Land Lease Agreements

5 Selected Agroziom Land Lease Agreements provide that the term of their duration is 10 years, 2 Selected Agroziom Land Lease Agreements provide that the term of their duration is 20 years and 1 Selected Agroziom Land Lease Agreement provides that the term of its duration is 40 years from the date of state cadastre registration thereof. 7 Selected Agroziom Land Lease Agreements may be prolonged by way of Agroziom as a lessee providing a 90-day prior written notice, and 1 Selected Agroziom Land Lease Agreements may be prolonged by way of Agroziom as a lessee providing a 30-day prior written notice thereof to the lessor.

4.2 Agroziom Pai Lease Agreements

4.2.1 General Description

The subject matter of the 7 Agroziom Pai Lease Agreements is the lease of land shares (pai) whose status is indicated therein as for commercial agricultural production ("dla 'vedenn 'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian) and covers the unclaimed land shares (pai), with a square area of 614.95 ha, 70.8 ha, 912.78 ha, 105.27 ha, 450.44 ha, 417.93 ha, 82.58 ha respectively, with the total square area of 2,654.75 ha being leased under the 7 Agroziom Pai Lease Agreements.

4.2.2 Lease Payments under the Agroziom Pai Lease Agreements

The Agroziom Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to a certain percentage of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder, and is subject to indexation procedures. According to 3 Agroziom Pai Lease Agreements the lease payments must be made on a monthly basis and may be reconsidered once every 3 years. 1 Agroziom Pai Lease Agreement provides that the lease payments must be made on a yearly basis and may be reconsidered once every 3 years.

3 Agroziom Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to 1.5% of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder. 3 Agroziom Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to 2% of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder. 1 Agroziom Pai Lease Agreement provides that the amount of the lease payments thereunder is equal to 2.5% of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder.

4.2.3 Conclusion and Term of the Agroziom Pai Lease Agreements

2 Selected Agroziom Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 10 years, 3 Selected Agroziom Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 20 years, and 2 Selected Agroziom Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 40 years. The Selected Agroziom Pai Lease Agreements may be prolonged by way of Agroziom as a lessee providing a 30-day prior written notice thereof to the lessor.

4.3 Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement

4.3.1 General Description

The subject matter of the Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for commercial agricultural production ("dla 'vedenn 'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian).

All of the Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreements were registered by the Glukhivskiy Department of Sumi Regional Branch of the State Enterprise "Centre of State Land Cadastre" in the State Land Register according to applicable Ukrainian law governing the state cadastre registration procedures.

The Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement has a similar structure and wording, repeating the structure and wording that corresponds to the sample land lease agreement prescribed by Ukrainian law for leases of

agricultural land in Ukraine, and reflecting the requirements of, and containing all essential terms specified by applicable Ukrainian law.

4.3.2 Lease Payments under the Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement

The Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement provides that the amount of the lease payment thereunder constitutes 1.5% of monetary value of the land plots leased to be paid on a monthly basis.

4.3.3 Conclusion and Term of the Selected Agroziom Land Lease Agreements

The Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement provides that the term of their duration is 40 years. The Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement may be prolonged by way of Agroziom as a lessee providing a 30-day prior written notice.

V. AGROFITEK LAND LEASE AGREEMENTS

Land Lease Agreements of Agrofitek

According to the information provided by Agrofitek in December of this year, Agrofitek held:

- 1) 429 land lease agreements for the lease of agricultural land plots with a total square area being about 1296.6255 ha, which were concluded by Agrofitek with natural persons, out which we reviewed 5 randomly selected copies of land lease agreements (the “**Selected Agrofitek Land Lease Agreements**”); and
- 2) 3 land lease agreements for the lease of unclaimed agricultural land shares (pais) with a total square area being about 564.37 ha and 337.3606 ha respectively, with the total square area of 901.7306 ha, which were concluded with the local Glukhivska State Administration, Sumskaya Oblast, Ukraine, (the “**Agrofitek Pais Lease Agreements**”).

5.1 Selected Agrofitek Land Plot Lease Agreements

5.1.1 General Description

The subject matter of the 2 Selected Agrofitek Land Lease Agreements is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for commercial agricultural production (“*dla’ vedenn’ia tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva*” in Ukrainian) and the subject matter of the 3 Selected Agrofitek Land Lease Agreements is the lease of agricultural land whose status under the state acts of land ownership attached thereto is indicated therein as for cultivation of commercial agricultural produce (“*dla’ viroschuvannya tovarnoyi silskogospodarskoyi produkci*” in Ukrainian).

All of the Selected Agrofitek Land Lease Agreements were registered by the Glukhivskiy Department of the Sumy Regional Branch of the State Enterprise “Centre of State Land Cadastre” in the State Land Register according to applicable Ukrainian law governing the state cadastre registration procedures.

The Selected Agrofitek Land Lease Agreements have a similar structure and wording, repeating the structure and wording that corresponds to the sample land lease agreement prescribed by Ukrainian law for leases of agricultural land in Ukraine, and reflecting the requirements of, and containing all essential terms specified by, applicable Ukrainian law.

5.1.2 Lease Payments under the Selected Agrofitek Land Lease Agreements

3 Selected Agrofitek Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 2.5% of monetary value of the land plots leased and lease payments must be made in full before the 20th day of the last month of reporting period (1 year) of the Selected Agrofitek Land Lease Agreements. 2 Selected Agrofitek Land Lease Agreements provide that the amount of the lease payment thereunder constitutes 3% of monetary value of the land plot leased.

5.1.3 Conclusion and Term of the Selected Agrofitek Land Lease Agreements

4 Selected Agrofitek Land Lease Agreements provide that the term of their duration is 10 years, and 1 Selected Agrofitek Land Lease Agreement provides that the term of its duration is 5 years. The Selected Agrofitek Land Lease Agreements may be prolonged by way of Agrofitek as a lessee providing a 90-day prior written notice thereof to the lessor under the Selected Agrofitek Land Lease Agreements.

5.2 Agrofitek Pai Lease Agreements

5.2.1 General Description

The subject matter of the 4 Agrofitek Pai Lease Agreements is the lease of land shares (pai) whose status is indicated therein as for commercial agricultural production ("для 'vedenn'a tovarnogo silskogospodarskogo vyrabnytstva" in Ukrainian) and covers the unclaimed land shares (pai), with a square area of square area being about 564.37 ha and 337.3606 ha respectively, with the total square area of 901.7306 ha being leased under the Agrofitek Pai Lease Agreements.

5.2.2 Lease Payments under the Agrofitek Pai Lease Agreements

The Agrofitek Pai Lease Agreements provide that the amount of the lease payments thereunder is equal to a 2.5% of monetary value of the monetary value of the land shares (pai) leased thereunder, and is subject to indexation procedures. The lease payments under the Agrofitek Pai Lease Agreements must be made on a monthly basis and may be reconsidered once every 3 years.

5.2.3 Conclusion and Term of the Agrofitek Pai Lease Agreements

Both Selected Agrofitek Pai Lease Agreements provide that the term of their duration is 10 years.

V. CONCLUSIONS

Our review of the Selected AFT Land Lease Agreements, the AFT Pai Lease Agreements, the Selected AJU Land Lease Agreements, the AJU Pai Lease Agreements, the Selected Agroziom Land Lease Agreements, the Agroziom Pai Lease Agreements, the Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement, the Selected Agrofitek Land Lease Agreements and the Agrofitek Pai Lease Agreements shows that these agreements are concluded in written form and contain all essential terms and conditions as are required by applicable Ukrainian land law, correspond to the template land lease agreement prescribed by applicable Ukrainian land law, and have been registered with the applicable branches of the State Enterprise "State Land Cadastral Center of the State Committee for Land Resources" in the Zhytomyr, Sumy and Ternopil oblasts in the State Land Register according to applicable Ukrainian law governing the state cadastre registration procedures.

On their face, the Selected AFT Land Lease Agreements, the AFT Pai Lease Agreements, the Selected AJU Land Lease Agreements, the AJU Pai Lease Agreements the Selected Agroziom Land Lease Agreements, the Agroziom Pai Lease Agreements, Agroziom Municipally-Owned Land Lease Agreement, the Selected Agrofitek Land Lease Agreements, and the Agrofitek Pai Lease Agreements appear to be in general compliance with applicable Ukrainian law.



Igor Mehedynyuk
Partner
Salans

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Néant.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 7.2 du présent Offering Circular.

PARTIE II

26. PROCEDURE D'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT

26.1 OBJECTIF DE L'OPERATION

L'Offre et l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris sont destinées notamment à permettre à la Société de poursuivre son développement de manière autonome en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, et plus généralement, d'accroître sa notoriété.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté au financement du développement de la Société.

26.2 ACTIONS DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE SUR ALTERNEXT

Nombre de titres avant le Placement Privé	19 737 759 actions
Nombre de titres nouveaux émis dans le cadre du Placement Privé	6 682 925 actions
Nombre de titres nouveaux à émettre après l'admission des titres*	1 225 529 actions
Date de jouissance des titres	1 janvier 2010
Nature et forme	Au porteur ou nominatif
Prix de l'action	1,80 €
Valeur nominale	0,05 €
Code ISIN	FR 001 064 14 49
Code Mnémonique	ALAGR
Code CFI	ESVTFN

26.3 PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION

26.3.1 Investisseurs qualifiés

Conformément aux dispositions de l'article L.411-2, II, 4°b) du Code Monétaire et Financier, l'Investisseur Qualifié est défini comme "une personne ou une entité disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers".

La liste de ces Investisseurs Qualifiés est établie par l'article D.411-1 du Code Monétaire et Financier.

Conformément à l'article 211-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), il est précisé que :

- l'opération ne donna pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF,
- les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier,
- la diffusion directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

26.3.2 Calendrier

Clôture du Placement	mercredi 10 février 2010
Accord du Comité de NYSE-Euronext	mardi 16 février 2010
Certificat de dépôt des fonds est transmis à la Société	Mardi 23 février 2010
Directoire d'AgroGeneration constant l'Augmentation de Capital	Mardi 23 février 2010
Avis NYSE-Euronext est publié	Mercredi 24 février 2010
Première Cotation	Lundi 1 mars 2010

26.3.3 Actions mise à la disposition des Investisseurs qualifiés

Préalablement à l'admission et sur la base d'un prix de 1,80 €, il a été procédé à un Placement Privé auprès d'Investisseurs Qualifiés d'un montant de 12 029 265 €, portant sur 6 682 925 actions nouvelles.

La Société a également reçu, en plus des montants indiqués ci-dessus, des engagements fermes et définitifs pour:

- 255 474 € représentant 141 930 actions nouvelles au prix de 1,80 €/ action
- 2 000 000,34 € représentant 1 075 269 actions nouvelles au prix de 1,86 €/action

Les augmentations de capital relatives à ces engagements seront réalisées dans les 3 mois suivants l'admission des titres sur le marché Alternext.

26.3.4 Garantie

Néant.

26.3.5 Dilution

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer à 0,75 %.

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles et des actions à émettre suite aux engagements reçus (cf. paragraphe 23.3.5) verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer à 0,71%.

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital et de droits de vote de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles et des actions à émettre suite aux engagements reçus (cf. paragraphe 23.3.5) et après exercice de la totalité des titres donnant accès au capital, verrait sa participation dans le capital et son pourcentage en droits de vote de la Société passer 0,64 %.

26.3.6 Incidence sur les capitaux propres

Sur la base du prix de souscription de 1,80 € par Action, les capitaux propres consolidés de la Société (part du Groupe) s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission	Restant à émettre*
Capitaux propres consolidés au 30 juin 2009 (k€)	8 524	20 553,27	22 808,74
Nombre d'actions existantes	19 737 759	26 420 684	27 637 883
Capitaux propres consolidés au 30 juin 2009/ actions (k€)	0,43	0,78	0,83

*Titres à émettre suite aux engagements reçus (cf. paragraphe 26.3.3)

26.4 AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISEE LE PLACEMENT PRIVE

26.4.1 Assemblée Générale de la Société

L'Assemblée Générale du 7décembre 2009 a autorisé le Conseil de Surveillance et le Directoire à réaliser une augmentation de capital auprès d'Investisseurs Qualifiés.

26.4.2 Engagement de conservation

Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain (tant qu'il sera salarié et/ou mandataire social de la Société) s'engagent irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration, et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.

- ii. 80% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus. Il est toutefois précisé que pendant ces 6 mois, Gravitation Développement SAS et Charles Vilgrain pourront vendre 20% des actions qu'ils détenaient avant le 31 janvier 2010 à la condition express que lesdites cessions soient réalisées à un cours supérieur à 120% du cours d'introduction.

Aloe Environment Fund II, A Plus Finance, Champagne Céréales et LESS Agro Ltd, se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. aucun engagement à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Pierre-Antoine Grislain, Olivier Duverdier, Alexandre Joseph, Pierre Bordenave, Asad Lapsh, Jérôme Knaepen Loons SA, Edouard Renault et Philippe Sirugue se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la date de règlement-livraison consécutive à l'introduction en bourse sur Alternext de AgroGeneration et ce, dans les proportions suivantes:

- i. 100% des actions détenues avant le 31 janvier 2010 pendant 6 mois à compter de la première cotation sur le marché Alternext Paris.
- ii. aucun engagement à compter de la fin de la période mentionnée ci-dessus.

Ces engagements ne s'appliquent pas à toute cession ou transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion.

26.4.3 Etablissement en charge du service des titres:

BNP Paribas Securities Services

Grands Moulins - Rue du Débarcadère - 93500 Pantin
Tél : 01 42 98 76 42

26.4.4 Mise a disposition de l'Offering Circular

Invest Securities

Monsieur Eric d'Aillières
126 rue de Réaumur - 75002 PARIS
Tél : 01 44 88 77 88

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de Invest Securities, sur le site internet d'Alternext (www.alternext.fr) et sur le site de l'émetteur (www.agrogeneration.com).